
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 16
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

ABSENTS : Medhi VANDEL, Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/052
Approbation du projet de Procès-Verbal

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques sur le procès-verbal de la réunion du 05 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 05 avril 2023.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

PROCES VERBAL
Séance du Conseil communautaire du
5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 avril à 18h30, le Conseil communautaire légalement convoqué en séance publique s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Nolwenn MARCHAND.

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Sandrine VAUFREY.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Sandrine PHILIPPE-GRENIER (pouvoir à Delphine GALLOIS) Christophe VAZ TEIXEIRA (pouvoir à Sébastien BENOIT-GUYOD).

ABSENTS : Claire CRETIN, Mélanie VAZ, Amélie VION.

QUORUM : 11 élus

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance de ce Conseil communautaire à 18h35. L'assemblée désigne comme secrétaire de séance M. Antoine DELACROIX.

ORDRE DU JOUR :

Question 1 : Approbation du projet de Procès-Verbal

Question 2 : Information relative à l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2022

Question 3 : Approbation du compte de gestion 2022 - budget principal et budgets annexes

Question 4 : Approbation du compte administratif 2022 - budget principal et budgets annexes

Question 5 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 - budget principal et budgets annexes

Question 6 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget principal

Question 7 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Activités été - hiver »

Question 8 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Maison médicale »

Question 9 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

Question 10 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »

Question 11 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2023

Question 12 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »

Question 13 : Vote des taux d'imposition - exercice 2023

Question 14 : Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2023

Question 15 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)

Question 16 : Espace des Mondes Polaires – fermeture temporaire 2023 – prolongation des abonnements

Question 17 : Convention entre la CCSR et la commune des Rousses pour le projet de Ludi-Bike autour du fort

Question 18 : Annule et remplace - Procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements de la commune des Rousses au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses

Question 19 : Demande de Subvention – Challenge National Vincent VITTOZ

Question 20 : Liste des actes signés par le Président

Questions diverses

Délibération n°2023/32 : Approbation du projet de Procès-Verbal

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques sur le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2023.

Délibération n°2023/33 : Information relative à l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2022

M. le Président explique que l'article 92 de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT¹, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les EPCI à fiscalité propre doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus qui siègent au Conseil communautaire, et ce au titre de tout mandat et toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, société d'économie mixte et société publique locale. Ce document doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de la communauté.

¹ Code Général des Collectivités Territoriales.

Elu	Fonction	Montant annuel brut
M. Benoît AUBRY		
M. Sébastien BENOIT-GUYOD	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
	Membre du conseil départemental	26 119.26 €
	Président du SMDT	4 022.34 €
Mme Annie BERTHET	Adjointe à la Mairie des Rousses	10 685.00 €
M. Robert BONNEFOY	Conseiller municipal de la Mairie des Rousses ayant reçu une délégation	2 800.32 €
	Membre du Bureau de la CCSR	6 178.38 €
Mme Claire CRETIN		
M. Antoine DELACROIX	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
Mme Delphine GALLOIS	Adjointe à la Mairie des Rousses	13 060.00 €
	Vice-Présidente à la CCSR	6 178.38 €
Mme Catherine GARNIER	Adjointe à la Mairie de Prémanon	8 308.68 €
Mme Christiane GROS	Déléguée à la Mairie de Bois d'Amont	2 849.00 €
M. Nolwenn MARCHAND	Maire de Prémanon	23 269.80 €
	Président de la CCSR	15 453.06 €
	Vice-Président du Syndicat Mixte du Haut-Jura	4 862.88 €
M. Christophe MATHEZ	Maire des Rousses	32 649.00 €
	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
M. Marc NARABUTIN	Adjoint à la Mairie de Prémanon	8 308.68 €
M. Bruno PAGET-BLANC	Vice-Président SMDT	1 091.68 €
Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER		
M. Michel PUILLET	Maire de Bois d'Amont	23 554.80 €
	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
M. Medhi VANDEL	Vice-Président de la CCSR	6 178.38 €
M. Jean-Michel VANINI	Adjoint à la Mairie de Bois d'Amont	6 692.15 €
Mme Sandrine VAUFREY		
Mme Mélanie VAZ		
M. Christophe VAZ-TEIXEIRA	PDG de la SAEM SOGESTAR	18 369.86 €
Mme Amélie VION	Adjointe à la Mairie de Bois d'Amont	8 453.10 €

M. le Président propose donc au Conseil communautaire de **PRENDRE ACTE** des indemnités de toutes natures perçues par les membres du Conseil communautaire en 2022.

Questions n°3 à 12

M. Christophe MATHEZ, Vice-Président en charge des finances, propose de présenter le compte administratif 2022, puis les budgets primitifs. Il remercie d'ores et déjà les services et les élus qui ont travaillé à l'établissement de ces budgets. La proposition se fait sans augmentation des taux d'imposition.

Le conseil communautaire accepte une présentation des comptes administratifs et des budgets primitifs en même temps.

M. Christophe MATHEZ présente le **compte administratif et le budget primitif du budget principal** et les principaux points.

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 557 635.43 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 1 013 726.73 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : + 61 419.46 €

Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 36 524.40 €
Corrigé des engagements pris sur l'année 2022 mais réalisé en 2023,
le résultat est de : + 1052 539.49 €

- Budget primitif 2023 :
 - Section de fonctionnement équilibrée à 5 723 731.73 €
 - Section d'investissement équilibrée à 3 236 429.11 €

M. Sébastien BENOIT-GUYOD demande si les 40 000 € prévus au budget principal 2023 concernant les frais d'avocat pour l'analyse des statuts de la SAEM Sogestar et la DSP concernent la totalité des dépenses réalisées sur 2023.

M. le Président explique que c'est le cas, hors étude de faisabilité sur les statuts de la SAEM en 2022, qui a été payé sur l'exercice 2022.

M. le Président rappelle qu'il y a aussi été fait le choix de « muscler » l'équipe, cela engendre donc hausse des charges de personnels.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD dit que les montants GEMAPI couvrent des travaux, sur la base d'un programme d'actions et non pas uniquement les charges de personnels dédiées.

M. Christophe MATHEZ explique que le budget principal abonde les budgets annexes, car ceux-ci ne sont pas équilibrés, sauf pour le budget « maison médicale ».

M. le Président remarque que le compte administratif révèle le montant du déficit du budget de l'Espace des Mondes Polaires (EMP) à hauteur de 450 000 € et le déficit du budget des Activités Eté Hiver (AEH) à hauteur de 100 000 € pour l'année 2022. Alors que le budget primitif 2023 estime un déficit du budget AEH à hauteur de 304 000 €. Pour ce dernier, cela illustre la différence entre une bonne et une mauvaise année.

M. Christophe MATHEZ explique que les 67 600 € de charges de personnel correspondent à la réaffectation du personnel du fort au fonctionnement de l'EMP.

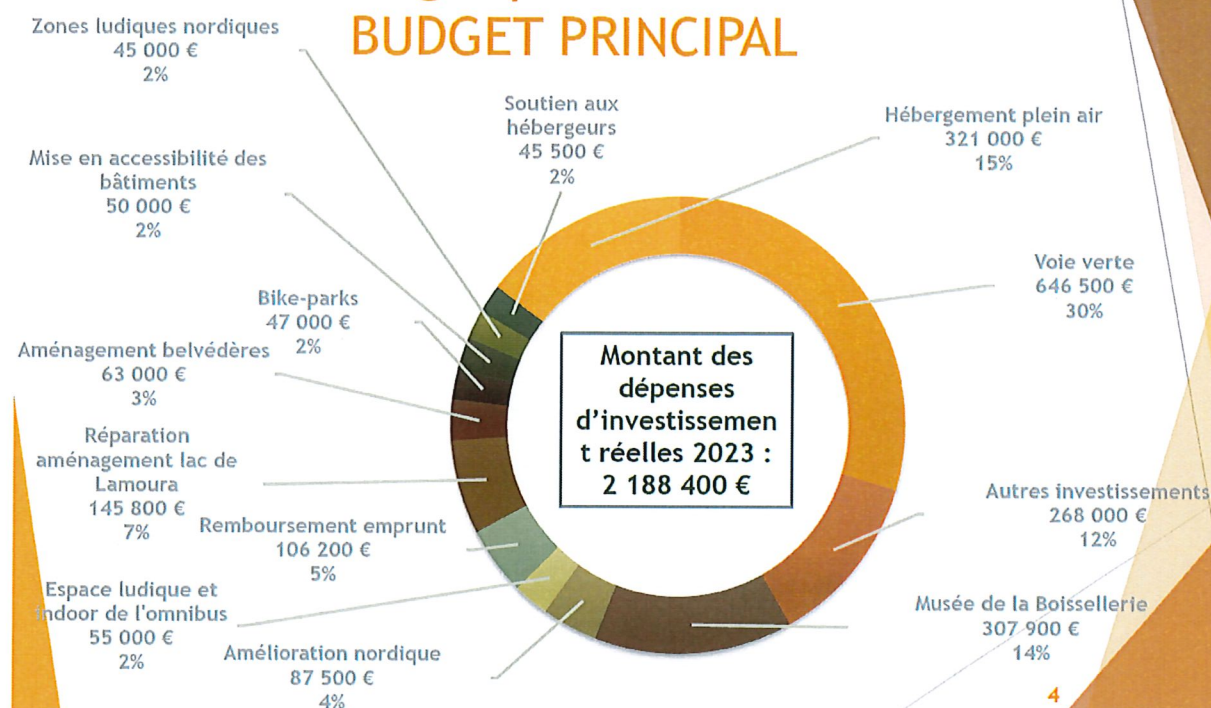
M. le Président précise que l'augmentation de ce poste est due pour partie à la création du poste de gestionnaire de patrimoine qui est refacturé à hauteur de 50 % du cout annuel.

M. le Président dit que l'année est abordée de manière un peu plus sereine grâce à l'augmentation des bases des impôts locaux. Cela permet aussi de faire face à l'inflation.

M. Christophe MATHEZ indique que la proposition va être faite de ne pas augmenter les taux intercommunaux, compte-tenu de l'augmentation des bases.

M. Christophe MATHEZ présente les grandes lignes du programme d'investissement 2023 :

Budget primitif 2023 BUDGET PRINCIPAL



► Listes des autres investissements 2023 (hors report 2022)

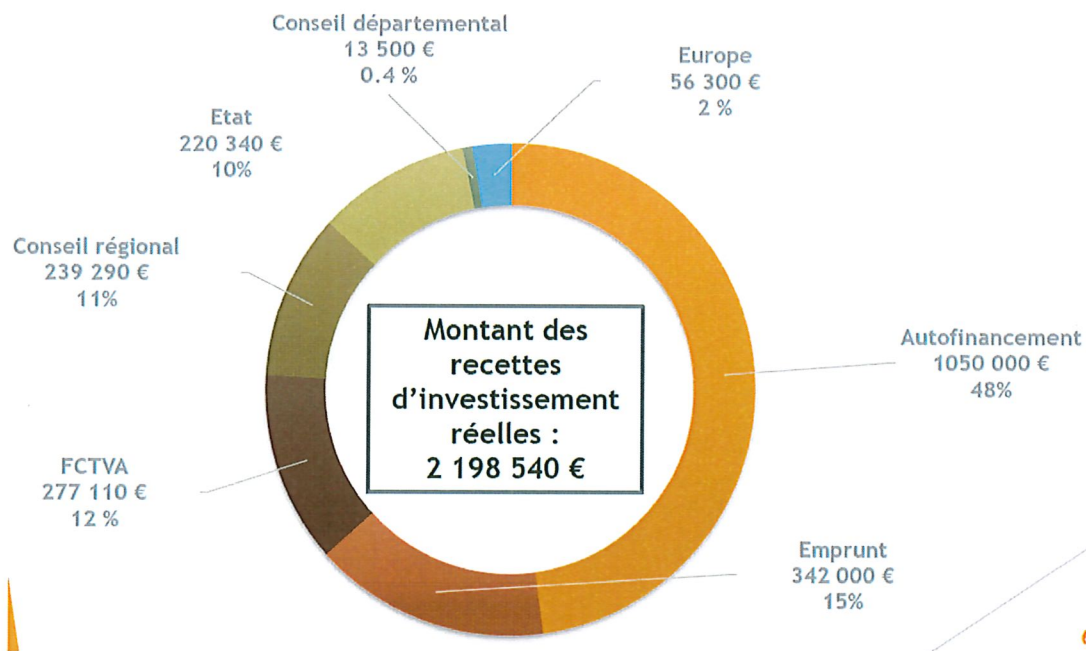
- Subv. salle multimodale au CNSNMM : 1 000 €
- Subv. M. LEROUX ZAT : 1 000 €
- Serveur CCSR, EMP : 30 000 €
- Matériel activités nautiques (op. 12) : 2 400 €
- Matériel informatique et téléphonie (op. 17) : 6 200 €
- Traineau de secours sur piste (op. 17) : 2 300 €
- Banderoles évènementielles (op. 17) : 1 500 €
- Train chenille dameuse (op. 17) : 49 000 €
- Travaux d'entretien OT Les Rousses (op. 41) : 2 600 €
- Peinture façade OT Les Rousses (op. 41) : 35 000 €
- Signalétique au lac des Rousses (op.45) : 1 000 €
- Signalétique et aménagement rando et vtt (op. 66) : 13 500 €
- Subvention participation à la ZA de Tréchaumont (op. 76) : 19 350 €
- Aménagement au lac des Rousses (op. 84) : 10 810 €
- Mobilier zone ludique des Marmousets (op. 87) : 39 000 €
- Bouquet de mobilités alternatives (op. 91) : 1300 €
- Parking stationnement des sites touristiques (op. 92) : 42 000 €
- Aménagement Abords lac des Rousses (op. 95) : 10 000 €

M. le Président explique que d'une manière générale le programme d'investissement a été largement amélioré grâce aux dividendes que l'assemblée générale de la SAEM SOGESTAR a décidé de verser à ces actionnaires, dû au bel hiver 2021-2022. La CCSR étant représentée à hauteur de 85% de l'actionariat, cela représente environ 200 000 €.

Mme Delphine GALLOIS demande si les panneaux lumineux souhaités par la commission communication sont bien intégrés dans le budget 2023.

M. le Vice-Président le confirme.

Budget primitif 2023 BUDGET PRINCIPAL



M. le Vice-Président présente le **compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « Activités été-hiver »**.

- Compte administratif 2022 :
 - Résultat de la section de fonctionnement : - 90 810,95 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : +79 298,31€
 - Budget nécessitant d'une participation du budget principal d'un montant de : 100 000 €
- Budget primitif 2023 :
 - Section de fonctionnement équilibrée à 1 194 398,30 €
 - Budget nécessitant d'une participation du budget principal d'un montant de : 304 000 €

M. le Vice-Président présente le **compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « Maison médicale »**.

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 9 338,84 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 127 330,35 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : + 1 714,16 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 12 636,16 €
- Budget primitif 2023 :
 - Recettes :

22 400 € de loyers et remboursement de charges
Dépenses :
13 000 € de charges liées au bâtiment
12 000 € pour les frais d'étude de l'extension de la maison médicale
Section de fonctionnement équilibrée à 153 133.49 €
Section d'investissement équilibrée à 150 000.00 €
Budget ne nécessitant pas de participation du budget principal

M. le Vice-Président explique que les recettes sont les loyers et les remboursements de charges. Le budget est autosuffisant et l'excédent ne peut pas être rebasculé dans d'autres budgets, il sera donc dépensé dans le cadre de la maison médicale (travaux, études, extension...). Il est prévu 130 000 € en vue de l'extension.

M. le Vice-Président présente **le compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « Espace des mondes polaires ».**

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 107 614.82 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 139 822.27 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : - 162 642.03 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 378 382.93 €
 - Corrigé des engagements pris sur l'année 2022 mais réalisés en 2023, le résultat est de :
 - 392 894.36 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 450 000.00 €

- Budget primitif 2023 :
 - Section de fonctionnement équilibrée à 1 605 905.62 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 574 000.00 €
 - Section investissement
 - Recettes :
 - 63 465 € de fonds de compensation de la TVA
 - Dépenses :
 - 205 000 € de remboursement des emprunts
 - 65 625 € du solde de la construction du bâtiment
 - 23 000 € de nouveaux investissements
 - 375 000 € de travaux à la patinoire (sinistre condensation)
 - Section d'investissement équilibrée à 902 908.08 €

M. le Vice-Président explique qu'il s'agit de prévisions et tient à remercier Mme Sandrine VAUFREY pour le temps passé sur les estimations des coûts énergétiques.

Mme Sandrine VAUFREY ajoute que les études menées permettront d'avoir une meilleure visibilité et une meilleure gestion du calendrier d'ouverture, tant que les coûts de l'énergie ne sont pas stables, il est très difficile de se projeter.

M. le Président dit que si l'établissement n'avait pas fermé, l'augmentation des charges d'électricité, des charges de personnels, des charges diverses, étaient estimées à 300 000 € supplémentaires par rapport au budget primitif.

M. le Vice-Président pense qu'il aurait été irréaliste de faire autrement. Il rappelle qu'il s'agit d'une pause, l'idée étant de ré-ouvrir l'ensemble du bâtiment le plus rapidement possible. La situation n'est simple pour personne, les salariés, les commerçants, les visiteurs, les élus. Mais on n'a pas les moyens de faire autrement ou alors on ne fait pas le reste.

Mme Catherine GARNIER demande si les devis pour éradiquer les rongeurs ont été prévus au budget 2023.

M. le Président répond par l'affirmative, pour un seul passage.

M. le Vice-Président présente le **compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « Transport Skibus-Estibus »**.

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : + 955.46 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 1 314.85 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : 0 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : 0 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 127 000.00 €
- Budget primitif 2023 :
 - Section de fonctionnement équilibrée à 197 982.85 €
 - Section d'investissement équilibrée à 100 000.00 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 120 000.00 €

M. le Président note qu'il y a une flexibilité dans l'offre et des circuits, mais il y a peu de variabilité sur les volumes financiers. Les tarifs ont également augmenté d'environ 10%.

M. Antoine DELACROIX précise qu'on a fait le choix de maintenir le service tout le long de l'hiver même sans ouverture du domaine skiable ce qui limite les potentielles variabilités financières entre une année pleine et une année réduite.

M. le Vice-Président présente le **compte administratif et le budget primitif pour le budget annexe « ZA Tréchaumont »**. Avec peu de changements par rapport à l'année dernière, les derniers travaux sont quasiment finis, mais il n'y pas d'acheteur. Des efforts ont été faits, le règlement de la zone a été modifié.

- Compte administratif 2022 :
 - Section de fonctionnement :
 - Résultat de la section : 0 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : + 120 696.66 €
 - Section d'investissement :
 - Résultat de la section : - 3 891.00 €
 - Résultat cumulé avec ceux des années antérieures : - 369 819.27 €
 - Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 0.00 €
- Budget primitif 2023 :
 - Recettes :
 - 230 00 € de vente des terrains
 - 19 350 € de participation du budget principal
 - 8 803 € de remboursement de charges
 - Dépenses :

3 500 € de travaux d'aménagement
350 € d'accompagnement et conseil architectural
Section de fonctionnement équilibrée à 778 850.00 €
Section d'investissement équilibrée à 1 069 819,27 €
Budget nécessitant une participation du budget principal d'un montant de : 19 350.00 €

M. le Président explique qu'on peut profiter des bonnes années de neige et du versement de dividendes de la SAEM Sogestar pour faire des investissements dans la diversification. C'est le cas cette année mais il ajoute que dans l'application du budget 2023, il faudra être vigilant. On met au budget une importante liste de « petits » investissements, mais il ne faut pas oublier les trois gros projets à venir : voie verte, maison médicale et omnibus. Ces trois gros investissements arrivent en 2024. Il ne faudra pas forcément dépenser la totalité des investissements afin de réaliser des provisionnements pour financer les gros projets. Par exemple pour la voie verte, dont le montant estimé est d'environ 3 000 000 € avec 600 000 € d'autofinancement, on espère des aides des partenaires financiers.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD dit avoir le pouvoir de M. Christophe VAZ TEIXEIRA et souhaite insister sur la contribution apportée par les dividendes de la SAEM Sogestar. La taxe sur les remontées mécaniques d'un montant 125 000 € vient également abonder les collectivités locales. Il demande à rappeler la participation de la SAEM Sogestar au fonctionnement du skibus, pour partie suisse comme française, soit environ 80 000€ tous les ans. Quand la machine tourne et est bien gérée par la SAEM Sogestar, la CCSR est la première collectivité récoltant les fruits de la bonne gestion.

M. le Président approuve et précise qu'il faut de bonnes conditions et une gestion efficace de l'outil pour que tout fonctionne au mieux.

Mme Christiane GROS regrette que la seule surprise vienne du déficit de l'EMP qui est très important malgré la fermeture du bâtiment.

Mme Sandrine VAUFREY trouve que c'est une belle surprise d'avoir pu intégrer tous les souhaits des commissions, c'est la première fois depuis le début du mandat.

M. le Vice-Président souligne que le travail a été fait dans les commissions avant, avec conscience des efforts qu'il faut faire, des vœux bien organisés et pas de demande déraisonnable. Toutes les demandes ont été honorées.

M. Michel PUILLET dit qu'il faudrait être attentif aux partenaires qui vont continuer à nous suivre, en terme de pourcentages d'aides, sinon on devra limiter ou décaler les projets. Il faut veiller à ce que les trois structures (CCSR, SAEM Sogestar et SMDT) fonctionnent ensemble.

M. le Président remarque que vu les taux d'intérêt bancaires, l'autofinancement est primordial.

Mme Sandrine VAUFREY note que l'on arrive à maintenir nos projets sans augmenter le taux d'impôt, contrairement à d'autres collectivités qui font face à des difficultés de budget et doivent renoncer à tous leurs projets.

M. le Vice-Président répond que c'est aussi grâce à l'augmentation des bases d'imposition.

Mme Delphine GALLOIS remarque qu'il s'agit d'un petit bol d'air pour pouvoir faire des projets et aller au bout de nos ambitions tout en étant sage pour l'avenir. C'est une touche d'optimisme qui fait du bien à tout le monde et permettra d'avancer sur le développement de la station.

M. le Président rebondit sur la remarque de Mme Christiane GROS qui est surprise que la fermeture de l'EMP ne permette pas de baisser plus drastiquement les charges et le montant de la subvention du budget principal vers le budget annexe EMP. Il pensait aussi qu'il y aurait plus de différence sur les

dépenses en fermant une partie de l'année l'EMP. Ça marche aussi pour les recettes en 2022 et en 2023 où il y a peu de différences, l'essentiel de l'activité se faisant en hiver.

M. Marc NARABUTIN dit que cela va permettre de tirer les leçons pour l'avenir et mieux gérer le calendrier d'ouverture.

M. le Président répond que le calendrier a déjà été resserré avec une ouverture que les weekends durant une partie de l'année. Mais à l'inverse les charges sont constantes. Il y a quelques années un diagramme charges/recettes par semaine avait été effectué.

Délibération n°2023/34 : Approbation du compte de gestion 2022 - budget principal et budgets annexes

M. le Président demande de voter l'approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires », « Transport Skibus Estibus » et « ZA de Tréchaumont » dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2023/35 : Approbation du compte administratif 2022 - budget principal et budgets annexes

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. le Président se retire au moment du vote du compte administratif. Comme le veut l'usage, le Conseil Communautaire siège sous la présidence de M. Robert BONNEFOY, doyen d'âge.

19h50 Sortie de M. le Président

M. Robert BONNEFOY demande s'il y a des questions et des renseignements et propose de passer aux votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité les comptes administratifs de la CCSR pour l'exercice 2022 (budget principal et budgets annexes), tel que résumé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		456 091,40	97 943,86		97 943,86	456 091,40
Opérations de l'exercice	4 053 138,84	4 610 774,17	345 834,90	407 254,36	4 398 973,74	5 018 028,53
TOTAUX	4 053 138,84	5 066 865,57	443 778,76	407 254,36	4 496 917,60	5 474 119,93
Résultats de clôture		1 013 726,73	36 524,40		36 524,40	1 013 726,73
Restes à réaliser			833 165,89	908 503,05	833 165,89	908 503,05
TOTAUX CUMULES	4 053 138,84	5 066 865,57	1 276 944,65	1 315 757,41	5 330 083,49	6 382 622,98
RESULTATS DEFINITIFS		1 013 726,73		38 812,76		1 052 539,49
COMPTE ANNEXE ACTIVITES ETE/HIVER						
Résultats reportés		170 109,26				170 109,26
Opérations de l'exercice	1 237 793,43	1 146 982,47	0,00	0,00	1 237 793,43	1 146 982,47
TOTAUX	1 237 793,43	1 317 091,73	0,00	0,00	1 237 793,43	1 317 091,73
Résultats de clôture		79 298,30				79 298,30
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 237 793,43	1 317 091,73	0,00	0,00	1 237 793,43	1 317 091,73
RESULTATS DEFINITIFS		79 298,30				79 298,30
COMPTE ANNEXE MAISON MEDICALE						
Résultats reportés		105 355,35		10 922,00	0,00	116 277,35
Opérations de l'exercice	28 811,04	38 149,88	17 797,92	19 512,08	46 608,96	57 661,96
TOTAUX	28 811,04	143 505,23	17 797,92	30 434,08	46 608,96	173 939,31
Résultats de clôture		114 694,19		12 636,16		127 330,35
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES	28 811,04	143 505,23	17 797,92	30 434,08	46 608,96	173 939,31
RESULTATS DEFINITIFS		114 694,19		12 636,16		127 330,35
COMPTE ANNEXE ESPACE DES MONDES POLAIRES						
Résultats reportés		32 207,45	215 740,90		215 740,90	32 207,45
Opérations de l'exercice	955 894,37	1 063 509,19	552 053,99	389 411,96	1 507 948,36	1 452 921,15
TOTAUX	955 894,37	1 095 716,64	767 794,89	389 411,96	1 723 689,26	1 485 128,60
Résultats de clôture		139 822,27	378 382,93		378 382,93	139 822,27
Restes à réaliser			66 429,54	164,53	66 429,54	164,53
TOTAUX CUMULES	955 894,37	1 095 716,64	834 224,43	389 576,49	1 790 118,80	1 485 293,13
RESULTATS DEFINITIFS		139 822,27	444 647,94			-304 825,67
COMPTE ANNEXE TRANSPORT SKIBUS/ESTIBUS						
Résultats reportés		359,39				359,39
Opérations de l'exercice	212 615,81	213 571,27	0,00	0,00	212 615,81	213 571,27
TOTAUX	212 615,81	213 930,66	0,00	0,00	212 615,81	213 930,66
Résultats de clôture		1 314,85				1 314,85
Restes à réaliser						0,00
TOTAUX CUMULES	212 615,81	213 930,66	0,00	0,00	212 615,81	213 930,66
RESULTATS DEFINITIFS		1 314,85		0,00		1 314,85
COMPTE ANNEXE ZA DE TRECHAUMONT						
Résultats reportés		120 696,66	365 928,27		365 928,27	120 696,66
Opérations de l'exercice	369 819,27	369 819,27	369 819,27	365 928,27	739 638,54	735 747,54
TOTAUX	369 819,27	490 515,93	735 747,54	365 928,27	1 105 566,81	856 444,20
Résultats de clôture		120 696,66	369 819,27		249 122,61	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	369 819,27	490 515,93	735 747,54	365 928,27	1 105 566,81	856 444,20
RESULTATS DEFINITIFS		120 696,66	369 819,27		249 122,61	

19h53 la présidence est reprise par M. le Président.

Délibération n°2023/36 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 - budget principal et budgets annexes

M. Robert BONNEFOY relève qu'il est exceptionnel de voir un excédant dans le budget 2022 de 1 013 726,73 € alors qu'il abonde aux budgets annexes à hauteur de 750 000 €.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat des différents budgets comme suit :

1. Budget principal

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 013 726.73 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 013 726.73 €
Total affecté au c/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2. Budget annexe « Activités été/hiver »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	79 298.30 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	79 298.30 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

3. Budget annexe « Maison médicale »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	127 330.35 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	127 330.35 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

4. Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	139 822.27 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	139 822.27 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

5. Budget annexe « Transport Skibus Estibus »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 314.85 €
---	------------

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 314.85 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6. Budget annexe « ZA de Tréchaumont »

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	120 696.66 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	120 696.66 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération n°2023/37 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget principal dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget principal	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	5 723 731.73 €
Investissement (dépenses et recettes)	3 236 429.11 €

Délibération n°2023/38 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Activités été - hiver »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « activités été / hiver » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « activités été - hiver »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 194 398.30 €
Investissement (dépenses et recettes)	0.00 €

Délibération n°2023/39 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Maison médicale »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « maison médicale » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « maison médicale »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	153 133.49 €
Investissement (dépenses et recettes)	150 000.00 €

Délibération n°2023/40 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Espace des Mondes Polaires »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Espace des Mondes Polaires »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	1 605 905.62 €
Investissement (dépenses et recettes)	902 908.08 €

Délibération n°2023/41 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « Transport Skibus Estibus »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOPTE** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « Transport Skibus - Estibus » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « Transport Skibus Estibus »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	197 982.85 €
Investissement (dépenses et recettes)	0.00 €

Délibération n°2023/42 : Subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2023

M. le Président rappelle que, par délibération n°2015/044 du 13 mai 2015, le Conseil communautaire a décidé de créer un budget annexe M43 développé, spécifique au service de transport « Skibus et Estibus » à compter du 1^{er} juin 2015.

Pour abonder le budget annexe « Transport Skibus Estibus » 2023, il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle d'équilibre depuis le budget principal à hauteur de 120 000,00 €.

Vu l'article L. 2224-2 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le service public du transport Skibus et Estibus exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 120 000,00 € au budget annexe 2023 « Transport Skibus Estibus » et **DIT** que cette somme sera imputée à l'article 657364 du budget primitif du budget principal 2023.

Délibération n°2023/43 : Vote du budget primitif - exercice 2023 - budget annexe « ZA de Tréchaumont »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2023 du budget annexe « ZA de Tréchaumont » dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget annexe « ZA de Tréchaumont »	Montant
Fonctionnement (dépenses et recettes)	778 850.00 €
Investissement (dépenses et recettes)	1 069 819.27 €

Délibération n°2023/44 : Vote des taux d'imposition - exercice 2023

M. le Président met en débat l'évolution des taux d'imposition en fonction des besoins de financement du budget 2023.

Monsieur le Vice-président propose aux conseillers communautaires de ne pas augmenter les taux d'imposition, y compris celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui serait compensé par l'augmentation de la base d'imposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition.

Les taux applicables sont donc les suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2022	Taux d'imposition 2023
Taxe sur le foncier bâti	9,17	9,17
Taxe sur le foncier non bâti	13,12	13,12
Taxe d'habitation additionnelle	8.76	8.76
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7,23	7,23

CFE de zone	21,11	21,11
TEOM	8,56	8,56

Délibération n°2023/45 : Montant de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2023

M. le Président rappelle que, par délibérations n°2017/066 du 13 septembre 2017 et n°2018/005 du 14 février 2018, la CCSR a décidé de financer la compétence GEMAPI par le recours à la taxe du même nom. Conformément à l'article 1530 bis du Code général des impôts, il appartient au Conseil communautaire d'arrêter le produit de cette taxe chaque année.

Pour l'année 2023, le Syndicat Mixte GEMAPI a communiqué à la CCSR le montant de la cotisation nécessaire au financement des actions envisagées. Celui-ci s'élève à 69 453,00 €.

M. le Vice-président propose donc d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à hauteur de 69 450,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité d'arrêter le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2023 à hauteur de 69 450,00 €.

Délibération n°2023/46 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP-CP)

M. Christophe MATHEZ rappelle que par délibération n°2021/063 du 11 mai 2021, le conseil communautaire avait adopté des autorisations de programme et crédits de paiement pour la maîtrise d'œuvre de la voie verte et la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la zone ludique de l'Omnibus, au vu de la durée de réalisation de ces travaux.

Il rappelle que cette procédure est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Voie verte (opération 70)						
Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant TTC	2023	2024	2025	2026	2027
Maitrise d'œuvre de la voie verte	143 850 €	71 364 €	23 596.50 €	33 517.50 €	15 360 €	0 €

Travaux	3 367 080 €	0.00 €	813 540 €	1 653 540.00 €	540 000 €	360 000 €
TOTAUX	3 510 930 €	71 364 €	837 136.50 €	1 687 057.50 €	555 360 €	360 000 €

Espace ludique et indoor de l'Omnibus (opération 86)						
Autorisation de programme		Crédits de paiement				
Libellé	Montant TTC	2023	2024	2025	2026	
Maitrise d'œuvre de l'espace ludique et indoor de l'Omnibus	79 200 €	40 356 €	20 436 €	18 408 €	0 €	
Travaux	720 000 €	0 €	360 000 €	360 000 €	0 €	
TOTAUX	799 200 €	40 356 €	380 436 €	378 408 €	0 €	

Musée de la Boissellerie (opération 36)				
Autorisation de programme		Crédits de paiement		
Libellé	Montant TTC	2021	2022	2023
Subvention versée pour l'aménagement du Musée de la Boissellerie	342 000 €	34 100 €	0 €	307 900 €

Extension maison médicale des Rousses					
Autorisation de programme		Crédits de paiement			
Libellé	Montant TTC	2023	2024	2025	2026
Maitrise d'œuvre de l'extension de la maison médicale	100 800 €	50 400 €	25 200 €	25 200 €	0 €
Travaux	840 000 €	0 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €
TOTAUX	940 800 €	50 400 €	305 200 €	305 200 €	280 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- d'APPROUVER la mise à jour de l'autorisation de programme pour l'opération 70 Voie verte (maitrise d'œuvre et travaux) et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- d'APPROUVER la mise à jour de l'autorisation de programme pour l'opération 86 Espace ludique et indoor de l'omnibus (maitrise d'œuvre et travaux) et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,

- d'APPROUVER la mise à jour de l'autorisation de programme pour l'opération 36 concernant le versement d'une subvention au musée de la boissellerie) et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- de CREER une autorisation de programme pour l'extension de la maison médicale des Rousses (maitrise d'œuvre et travaux) et la répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus,
- de CHARGER le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023/47 : Espace des Mondes Polaires – fermeture temporaire 2023 – prolongation des abonnements

Compte-tenu de l'ouverture partielle de l'Espace des Mondes Polaires durant l'année 2023 (pour mémoire, fermeture des espaces à compter du lundi 6 mars, ouverture du musée du 17 juin au 17 septembre 2023 puis ouverture de la totalité des espaces à compter du 16 décembre 2023), M. le Président explique qu'il convient de prendre une position quant à la validité des abonnements.

Les abonnements à la patinoire ont été prolongés durant l'automne dernier en fonction de la durée des travaux (DEL2022-088).

Les abonnements suivant sont impactés :

ABONNEMENTS	
Patinoire	
Adultes Plein tarif annuel	75,00
Adultes Chéquier Rusé annuel	65,00
Enfants Plein tarif annuel (2-17 ans)	45,00
Enfants Chéquier Rusé annuel (2-17 ans)	35,00
Forfait 5 entrées Adultes	28,00
Forfait 5 entrées Enfants (6-17 ans)	19,00
Forfait 5 entrées Enfants (2-5 ans)	16,00
Musée	
Adultes / Enfants annuel	25,00
Adultes - Conférences + musée + ciné givré	50,00
Enfants - Conférences + musée + ciné givré	25,00
Duo	
Adultes - Patinoire + musée + conférences + ciné givré	115,00
Adultes Chéquier Rusé - Patinoire + musée + conférences + ciné givré	105,00
Enfants - Patinoire + musée + conférences + ciné givré	60,00
Enfants Chéquier Rusé - Patinoire + musée + conférences + ciné givré	50,00

Il est proposé de prolonger la durée de validité des abonnements en cours jusqu'en novembre 2024. Parallèlement, un travail sera mené pour déterminer une nouvelle méthode d'abonnement par la suite. L'hypothèse actuelle serait de proposer des abonnements pour la saison (de décembre à novembre) et non plus de date à date soit :

- A partir de décembre 2023, pour tout nouvel abonné, les abonnements seront à la saison. Première saison de décembre 2023 à décembre 2024 (sauf abonnements valides au 6 mars 2023 prolongés jusqu'en novembre 2024).
- A partir de décembre 2024, tous les clients (abonnés actuels et nouveaux abonnés) se verront donc proposer les abonnements saisons (de décembre N à novembre N+1).

M. Robert BONNEFOY demande combien d'abonnements sont concernés.

M. le Président répond qu'il y a entre 70 et 80 abonnements.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- de PROLONGER les abonnements en cours de validité au 6 mars 2023 jusqu'au mois de novembre 2024 ;
- de DIRE que les abonnements ne seront pas proposés au public durant l'ouverture estivale 2023 (ouverture du musée du 17 juin au 17 septembre).

Délibération n°2023/48 : Convention entre la CCSR et la commune des Rousses pour le projet de Ludi-Bike autour du fort

M. Medhi VANDEL informe que dans le cadre de la création du Ludi-bike autour du Fort des Rousses, il est proposé une convention avec la commune des Rousses pour la mise à disposition des parcelles communales support de l'activité.

M. Medhi VANDEL explique que le tracé projeté passe sur des projets communaux à venir, qui sont pris en compte, les tracés seront ajustés le moment venu.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité la convention et **AUTORISE** M. le Président à la signer.

Délibération n°2023/49 : Annule et remplace - Procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements de la commune des Rousses au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses

M. le Président informe que le précédent procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses date de 2011. Dans le cadre du renouvellement de la concession des activités nordiques et d'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, il est proposé de revoir ce document. Il est proposé un procès-verbal de mise à disposition de 2023 et ses annexes.

Mme Christiane GROS indique avoir vu sur le procès-verbal de 2011 le Pré Chavin.

M. le Président précise qu'il s'agissait des mentions de l'intérêt communautaire qui a évolué depuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité :

- D'ANNULER le procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements de la commune des Rousses au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses datant de 2011.
- D'APPROUVER le procès-verbal de mise à disposition de biens et équipements de la commune des Rousses au profit de la Communauté de communes de la Station des Rousses en date de 2023.
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°2023/50 : Demande de Subvention – Challenge National Vincent VITTOZ

M. Christophe MATHEZ informe que la collectivité a reçu une demande de subvention des trois clubs de ski de la station, pour l'organisation de l'événement : le Challenge National Vincent VITTOZ qui est une course catégorie U15 à Master en ski-roue et trail. Le montant demandé est de 2 000 €.

Les membres de la Commission finances du 27 Mars 2023 proposent de verser la somme de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le versement d'une subvention de 2 000 € pour l'organisation du Challenge National Vincent VITTOZ.

Délibération n°2023/51 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 4 juin 2020 et du 17 juin 2020 donnant délégation d'attributions au Président,

M. le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du conseil communautaire.

- Contrat : Ajout de deux postes téléphoniques - Fort
Cocontractant : SYBORD-ETG prix TTC : 1 040.40 €

- Contrat : Pose de totems de portes d'entrée nordique
Cocontractant : SAEM SOGESTAR prix TTC : 6 849.60 €

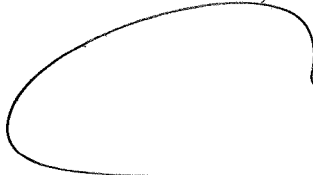
Questions diverses

- Lancement de la consultation pour la délégation de service public la semaine prochaine (11 avril). Le conseil communautaire du mois de septembre sera avancé au 13 septembre 2023.
- La commission d'appel d'offres pour l'Omnibus s'est déroulée et a retenu l'attributaire.
- Un groupe de travail est actuellement en place pour le projet voie verte.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h26.

Fait aux Rousses, le 14 avril 2023

Le Président,


Nolwenn MARCHAND



Le Secrétaire,


Antoine DELACROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

**Délibération n°2023/053
Désignation des membres de la commission de délégation
de service public (CDSP)**

M. le Président rappelle que la CCSR a lancé une consultation pour recruter un concessionnaire pour l'exploitation du service relatif aux activités nordiques et à l'animation sportive de la Station des Rousses.

D'après l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de service public, une commission analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre.

Elle est composée, pour un établissement public, par M. le Président ainsi que par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Cinq membres suppléants doivent également être désignés selon les mêmes modalités.

L'élection des membres de la commission de délégation de service public se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » (article L.2121-21 du CGCT). Si une seule liste se présente, les nominations prennent effet immédiatement (L.2121-21 CGCT). Un suppléant n'est pas le suppléant attitré d'un titulaire mais de la liste, il ne peut y avoir de fléchage. Un suppléant ne pourra siéger qu'en cas d'absence d'un titulaire.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultatives, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. Peuvent participer à la commission, avec voix consultatives, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

La CDSP se tiendra le jeudi 15 juin à 14h30 au siège de la Communauté de communes.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07 JUIN 2023

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_053-DE



Il convient donc d'élire, pour la commission de délégation de service public (CDSP) cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants.

Après appel à candidatures, le Conseil Communautaire **APPROUVE** à l'unanimité la composition de la commission de délégation de service public (CDSP) comme suit :

- Président : M. Nolwenn MARCHAND
- Titulaires : M. Benoit AUBRY, Mme Annie BERTHET, Mme Claire CRETIN, Mme Delphine GALLOIS M. Christophe MATHEZ.
- Suppléants : M. Sébastien BENOIT-GUYOD, M. Antoine DELACROIX, Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER, M. Jean-Michel VANINI, Mme Amélie VION.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/054

**Délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses
– compte-rendu annuel 2021-2022**

Dans le cadre de la convention de régie intéressée qui a été conclue le 30 janvier 2014 et qui lie la Communauté de communes et la SOGESTAR, cette dernière fournit un compte-rendu annuel de ses activités déléguées (article 18.3).

M. Sébastien BENOIT-GUYOD explique que l'année 2021-2022 a été la deuxième meilleure année des 20 dernières. À noter que les secours sont assurés par l'exploitant. La production de neige de culture à Bois d'Amont est maîtrisée pour répondre aux engagements. 87% du chiffre d'affaires sont réalisés par du ski de fond et 11,9% du chiffre d'affaires sont issus par la pratique de la raquette, celle-ci étant en constante augmentation. Le nombre de forfaits saison enfants locaux et de gratuités dans le cadre scolaire repart à la hausse après plusieurs années de baisse. Le chiffre d'affaires s'élève à 675 154 €, ce qui correspond au 2^{ème} résultat jamais réalisé. Le nordique a fait une très bonne saison sur 21-22 malgré les craintes suivant l'année COVID qui avait été exceptionnelle. Les ressources humaines dédiées au nordique représentent 18 salariés.

M. Medhi VANDEL rappelle l'historique des étés de 2014 à 2022. L'été 2022 est la meilleure saison jamais réalisée avec un volume d'affaires de 316 154 €. Les activités concernées par la saison estivale du 1^{er} mai au 30 septembre sont le jardin de Rouxy, les activités nautiques, la vente d'activités et prestations. Le secteur découverte est boosté par les ventes de sorties vers Yvoire. La commission quatre saisons avait souhaité dynamiser la vente de snacking, le chiffre d'affaires de 2022 s'élève à 13 000€ pour une moyenne de 8 000 € les années précédentes.

M. Medhi VANDEL présente le chiffre d'affaires annuel des activités hors neige. Pour 2022, il s'élève à 347 396 € sur l'ensemble de l'année, dont 316 154 € sur la période 1^{er} mai au 30 septembre. Ceci s'explique notamment par les excursions à Yvoire qui sont proposées toute l'année. Il est noté une légère augmentation des charges de personnel, car il avait été décidé de recruter moins de personnel en 2021 compte-tenu de l'incertitude COVID, l'année 2022 est revenue à la normale. Le résultat de fonctionnement sur les activités hors neige est déficitaire de 100 556 €. Il s'agit du plus petit déficit sur les 8 dernières années.

Mme Claire CRETIN demande si le déficit est calculé sur la période du 1^{er} mai au 30 septembre ou sur l'année complète.

M. Medhi VANDEL répond qu'il est calculé sur le bilan annuel et que c'est ce montant qui vient impacter le budget de la CCSR.

M. Christophe MATHEZ demande qu'elle est la marge sur le produit Yvoire.

M. Medhi VANDEL indique qu'elle est de 10%. Il pense qu'il est intéressant de développer ce type d'activités afin d'améliorer le résultat et de potentiellement gommer le déficit.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite présenter l'ensemble des contrats réalisés par la SAEM Sogestar. La société de gestion gère des volumes de près de 10 000 000 € sur l'année, cela permet de réaliser une mutualisation des charges.

M. Medhi VANDEL ajoute que la partie hors-neige représente 4.9 ETP. L'augmentation de chiffre d'affaires notamment par le snacking ne génère que très peu de charges supplémentaires (achats) tout en restant à personnel constant. D'autres points restent à améliorer afin d'augmenter la marge dégagée et le chiffre d'affaires.

M. Medhi VANDEL dit que la notion à apprécier est l'évolution du bénéfice et déficit sur les dernières années.

Mme Delphine GALLOIS présente le volet communication. La saison a été marquée par l'accueil des championnats de France et ski nordique. La société a créé des flyers et affiches notamment grâce à une personne dédiée au sein du service. Globalement, il est à noter l'achat d'encarts dans les magazines et de la communication via panneaux routiers, radio, réseaux sociaux, web. Des relations presse ont été menées ainsi que des accueils blogueurs.

Après en avoir discuté le Conseil communautaire **PREND ACTE** à l'unanimité du compte-rendu annuel 2021-2022 de la délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive de la Station des Rousses, annexé à la délibération.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

Rapport d'activité Régie intéressée

Exercice du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022



Pour le compte de la Communauté de Communes
de la Station des Rousses

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le



ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

I / EXPLOITATION HIVERNALE	6
Eléments climatiques	7
Synthèse	8
1. EXPLOITATION DE L'ACTIVITE NORDIQUE	9
1.1. Dates d'ouverture et calendrier de l'offre	9
1.2. Nombre de jours d'exploitation et journées skieurs	10
1.3. Bilan des secours.....	11
1.4. Faits marquants.....	11
1.5. Exploitation technique	13
1.5.1. Préparation et entretien du domaine	13
1.5.2. Neige de culture aux Marmousets	14
1.6. Eléments de communication	15
2. RESULTATS ENREGISTRES SUR LE PERIMETRE DE LA DELEGATION PAR ACTIVITE	18
2.1. Les tarifs et leur évolution	18
2.2. Analyse des ventes.....	19
2.2.1. Répartition des activités.....	19
2.2.2. Répartition par durée	20
2.2.3. Répartition par type de clientèle	20
2.2.4. Répartition par période de vente	21
2.2.5. Les titres gratuits.....	21
2.3. Chiffre d'affaires et évolution	22
2.4. Analyse des ratios économiques.....	23
3. MOYENS MIS EN ŒUVRE SUR LE SITE	25
3.1. Evolution générale des ouvrages et matériels.....	25
3.1.1. Le parc d'engins de damage.....	25
3.1.2. Le parc de véhicules roulants	25
3.1.3. La neige de culture	26
4. LES RESSOURCES HUMAINES	26

II / EXPLOITATION ESTIVALE	27
Eléments climatiques	28
Faits marquants	30
Synthèse	31
1. EXPLOITATION DE L'ACTIVITE ESTIVALE	32
1.1. L'offre estivale	32
1.2. Les moyens	34
2. LES VENTES	36
2.1. DAS Nautique.....	38
2.2. DAS Enfants	40
2.3. DAS Découverte	42
2.4. DAS Aventure/Sensations.....	44
2.5. DAS Prestations	45
2.6. DAS Supports de randonnées.....	46
2.7. Gratuités	46
3. LES RESSOURCES HUMAINES	47
III / BILAN JURIDIQUE ET FINANCIER.....	48
1. SUIVI DE LA DSP	49
2. BILAN FINANCIER	50
2.1 Méthode de détermination du résultat de la délégation	50
2.2 Résultats financiers de l'exercice	51
ANNEXES	53

ANNEXES

1. Avenants à la DSP
2. Données hivernales
 - Journées d'exploitation
 - Détail des gratuits
 - Résultats régionaux
3. Données estivales
 - Journées d'exploitation
 - Données d'exploitation
 - Détail des gratuits
4. Décisions de la CCSR hors cadre de la Délégation de Service Public
5. Données financières

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le



ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

I / EXPLOITATION HIVERNALE

Hiver 2021/2022

ELEMENTS CLIMATIQUES (Source Météo France)



Tendance décembre 2021 :

La première décade du mois de **décembre** est très perturbée et neigeuse en montagne où l'on constate plus d'un mètre sur les massifs d'altitude. S'en suit un temps plutôt sec et froid avec un soleil généreux en montagne.

A l'approche de Noël, le changement de temps est radical avec une extrême douceur, des températures et des épisodes pluvieux et venteux à toutes altitudes qui altèrent le manteau neigeux.

Tendance janvier 2022 :

La douceur de fin d'année perdure en début de mois de **janvier**. Après un épisode perturbé et neigeux qui reconstitue le manteau neigeux entre le 5 et le 9, un temps anticyclonique s'installe durablement jusqu'à la fin du mois, marquée par une nouvelle chute de neige. Les températures restent froides sans excès et l'ensoleillement est excédentaire en altitude alors que des brouillards tenaces persistent en plaine.

Tendance février 2022 :

Le mois de **février** débute avec un temps perturbé les 1 et 2. Les conditions s'améliorent ensuite progressivement pour donner place à un temps anticyclonique du 7 jusqu'au 13, souvent sec et ensoleillé, avec des gelées matinales et des températures assez douces en journée, malgré un léger front neigeux le 10.

A partir du 14 et jusqu'au 24, le temps est perturbé, avec quelques épisodes neigeux laissant place au retour de l'anticyclone à partir du 25.

Tendance mars 2022 :

Le temps du mois de **mars** est resté peu perturbé voire anticyclonique et seuls deux épisodes de faible intensité se sont intercalés en milieu de mois. Le mois de mars reste globalement sec et doux avec un flux de sud marqué les 14 et 15 ramenant un nuage de sable du Sahara.

La fin de mois est marquée par une nouvelle offensive de l'hiver, amenant un front actif, d'abord pluvieux puis ensuite neigeux à la jonction avec le mois d'**avril**.

SYNTHESE

La saison hiver 2021/2022 en quelques chiffres :

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Nombre de jours d'exploitation (DNO + ONR)	133	128	120	125	146	148	142	113	142	135	135	127
Nombre de titres vendus (avec Marmousets et raquettes)	45 470	58 287	37 879	40 330	38 521	30 565	31 534	37 210	41 061	38 656	38 086	33 391
Nombre de journées skieurs (avec Marmousets)	-	138941	96 551	104 747	106 010	90 985	94 003	106 328	110 891	106 798	97 233	85 313
badge saison = 25 JS	155808	164241										
Chiffre d'affaires (hors ajustements commerciaux)	675 154 €	766 356 €	503 132 €	535 460 €	526 974 €	446 070 €	456 603 €	495 858 €	537 821 €	522 990 €	479 623 €	382 716 €
Recette moyenne par journée skieur (avec Marmousets)	-	5,5 €	5,20 €	5,10 €	5,00 €	4,90 €	4,90 €	4,70 €	4,85 €	4,90 €	4,90 €	4,50 €
badge saison = 25 JS	4,3 €	4,7 €										
Rendement tarifaire (avec Marmousets)	-	62%	59%	59%	58%	58%	58%	56%	59%	61%	54%	51%
(avec Marmousets)	49%	52%										
Recette moyenne par jour d'ouverture	6 028 €	7 162 €	4 219 €	5 149 €	4 216 €	3 512 €	3 774 €	5 390 €	4 445 €	4 588 €	4 207 €	3 716 €
Durée moyenne des titres	-	2,4 jours	2,5 jours	2,6 jours	2,8 jours	3 jours	3 jours	2,9 jours	2,7 jours	2,8 jours	2,9 jours	2,8 jours
badge saison = 25 JS	3,4 jours	2,8 jours										
ETP (Equivalent temps plein)	8,3	8,2	7,9	8,1	7,8	7,1	7,6	8,1	8,6	8,6	9,1	7,8

Remarque : Il est à noter que les journées skieurs des badges saison ont été revalorisées passant de 15 à 25 JS. Cette revalorisation a été effectuée à partir de l'hiver 2020/2021 au niveau de l'ENJ et seulement à partir de cette saison dans notre cas. Ainsi, le rapport de la saison dernière fait bien référence à des badges saison à 15 JS qui ont été passés à 25 JS sur ce rapport, dans un souci d'harmonisation.

1. EXPLOITATION DE L'ACTIVITE NORDIQUE

Ce rapport technique établit un diagnostic des activités comprises dans le cadre de la convention de Délégation de Service Public de Ski Nordique de la Station des Rousses qui lie la Communauté de Communes de la Station des Rousses-Haut Jura et la SAEM SOGESTAR.

Ce rapport concerne la saison d'hiver 2021/2022 et s'étend sur la période du 01/10/2021 au 01/05/2022.

Le produit de la redevance pour l'accès aux pistes de ski nordique est non assujetti à la TVA. Les achats liés à l'exploitation sont comptabilisés en TTC (TVA non déductible sur les achats). Les recettes de billetterie neige s'entendent hors assurance.

1.1 Dates d'ouverture et calendrier de l'offre

	Total jours DNO	Total jours ONR	Total jours DNO + ONR
Risoux	112	21	133
Massacre	112	21	133
Sambine	105	Non prévue	105
Secteurs d'altitude	112	21	133
L'Orbe (hors Marmousets)	100	Non prévue	100
Lamoura / Serra	100	Non prévue	100
Secteurs de vallée	100	0	100
Espaces Liberté	91	Non prévue	91
Offre raquettes	112	21	133
Espace nordique	112	21	133

DNO : Domaine Nordique Ouvert (Préparation des pistes et entretien régulier, accès payant, secours assurés par l'exploitant) ; dès la 1ère neige au dimanche 20 mars 2022.

ONR : Offre Nordique Restreinte (Préparation des pistes et entretien en fonction des conditions d'enneigement, accès libre, secours assurés par les services publics) ; prévue du 21 mars au 10 avril 2022.

Le nombre de jours d'ouverture en DNO sur l'espace nordique est de 112 jours (le début de saison ayant été acté au 29 novembre dès les premières chutes de neige), et en DNO+ONR de 133 jours, le calendrier ayant pu être mené à son terme.

L'offre a démarré le 29 novembre sur les massifs forestiers d'altitude, s'est confortée au 3 décembre avant de donner sa pleine mesure à partir du 18 décembre, date de début des vacances scolaires de Noël.

L'offre sur le secteur de l'Orbe n'aura pas été satisfaite à 100 % des ouvertures possibles, notamment les 15 premiers jours de janvier et au mois de mars du fait d'un enneigement limité sur un secteur qui se précarise au fil des saisons.

83 % de l'offre nordique totale a pu être satisfaite (76 % pour les seules pistes de ski de fond) contre 74 % N-1 (65 % pour les seules pistes de ski), 55 % N-2 (41 % pour les seules pistes de ski de fond), 77 % N-3 (73 % pour les seules pistes de ski de fond) et 82 % N-4 (77 % pour les seules pistes de ski de fond).

Nous ne parvenons pas, malgré une année favorable, à satisfaire pleinement le calendrier de l'offre qui apparaît quelque peu ambitieux au regard de l'enneigement constaté.

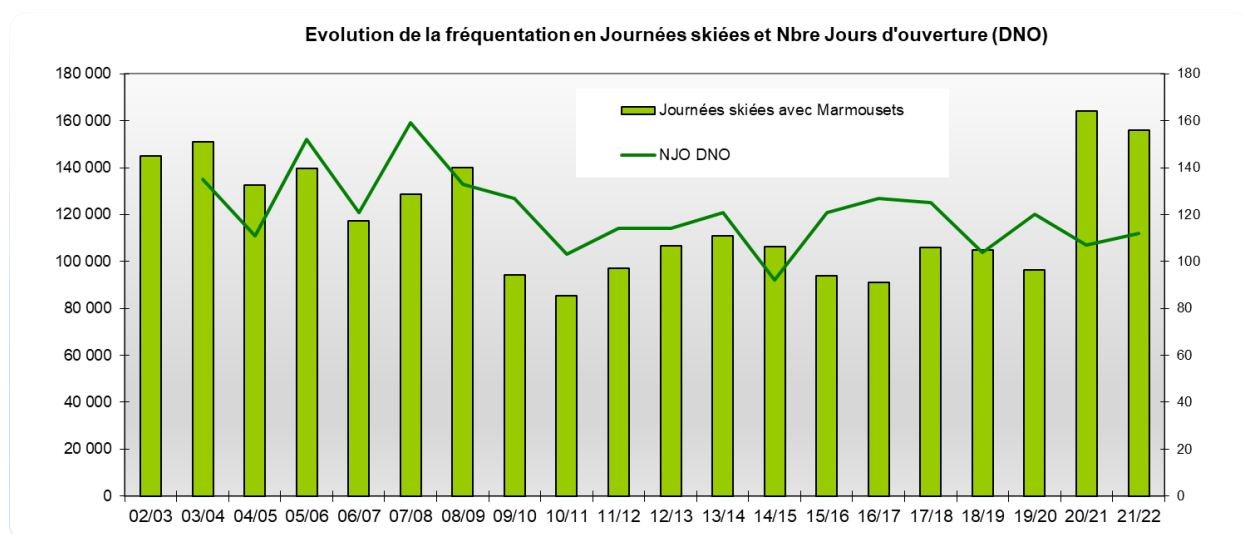
1.2 Nombre de jours d'exploitation et journées skieurs

On enregistre 155 808 Journées Skieurs (JS) pour cette saison. La fréquentation diminue par rapport à l'an dernier (-5 %).

A noter : Le mode de calcul des JS a été réajusté à deux moments :

- depuis 2011/2012 en incluant les séances raquettes et en revalorisant les badges saisons à 15 JS,
- depuis 2020/2021 en revalorisant les badges saisons à 25 JS.

Cette deuxième revalorisation amplifie l'augmentation des JS entre 19/20 et 20/21 (+70 % avec la revalorisation à 25 JS ; + 44 % sans cette revalorisation).



On comptabilise 1 391 Journées Skieurs par Jours d'Ouverture (112 DNO). Ce ratio diminue de 9% par rapport à la saison précédente.

1.3 Bilan des secours

27 opérations de secours sur le domaine nordique ont été réalisées, 23 pour des skieurs de fond et 4 pour des raquettes.

Une opération (non comptabilisée ci-dessus) s'est effectuée au sommet du Massacre sur le domaine des Hautes Combes, nos services ayant été appelés pour une personne en arrêt cardio respiratoire, malheureusement décédée, le domaine des Hautes Combes ne bénéficiant pas d'un service de secours dédié.

On ne note pas de pathologies sévères malgré une forte concentration de clientèles sur les portes d'entrée.

Une signalétique renforcée et l'appel à la vigilance par le personnel aux portes d'entrée auront sans aucun doute participé à la prévention.

Le chiffre d'affaires réalisé par les secours est en hausse et s'élève à 6 424 € (6 155 € N-1, 4 990 € N-2, 4 511 € N-3, 5 595 € N-4, 2 164 € N-5, 2 963 € N-6, 4 345 € N-7).

Il ne couvre pas les frais réels engagés sur un domaine très vaste à sécuriser.

1.4 Faits marquants

La saison fut marquée par une forte activité Nordique, en parallèle d'une forte activité Alpin, faisant suite à une année de lutte contre la pandémie de Covid-19 et ses restrictions associées, et confirmant ainsi la forte appétence des clients pour la destination et la consommation d'activités.

Le CA est de 12 % inférieur à la saison dernière et consolide la seconde meilleure saison jamais réalisée après la saison dernière.

L'agence « Les Rousses Réservation » a augmenté son volume d'affaire de près de 20 %, notamment sur le mois de janvier, ce qui a plus bénéficié au Nordique qu'à l'Alpin au vu des clientèles drainées sur cette période.

Les conditions météorologiques et nivologiques ont été favorables avec de longues périodes anticycloniques et de l'enneigement pour les vacances de Noël.

Les mesures sanitaires encore en place cette saison, n'ont pas affecté la clientèle nordique.

La Sogestar, à l'instar de tous les acteurs de la Montagne, a souffert de difficultés de recrutement, sans que cela n'altère pour autant l'offre et le produit client.

L'activité raquettes continue sa progression (12 % du CA), sachant qu'il reste un grand nombre de pratiquants à canaliser vers les portes d'entrée et à sensibiliser aux codes propres au Nordique, notamment l'achat de la redevance.

L'offre à destination de ces clientèles plus contemplatives doit s'étoffer, tant au niveau de l'éventail des circuits proposés qu'au niveau du nombre et de la qualité des services aux portes d'entrée.

Le manque de restauration sur la porte d'entrée de la Darbella reste un point faible qu'il faut combler pour conforter cet espace stratégique.

La demande d'espaces ludiques et de pistes de luges aménagées n'est pas satisfaite au niveau des attentes des clientèles familiales.

La forte concentration sur la Darbella à certaines périodes a pu générer de l'insatisfaction, notamment du fait des difficultés de stationnement.

La part des préventes (Pass saison) a augmenté d'environ 9 points (27.5 % du CA total), ce qui représente un bon marqueur du niveau de fidélisation et de confiance dans nos produits.

La nouvelle organisation du plan de damage avec la révision du périmètre de sous-traitance du CNSNMM participe à la maîtrise des coûts mais met en tension le service lors des chutes de neige.

La redevance imposée aux clients de l'activité traîneaux à chiens ne fonctionne pas (396.6 € de recettes sur la saison), et on peut douter de l'information véhiculée par les mushers auprès de la clientèle.

1.5 Exploitation technique

1.5.1 Préparation et entretien du domaine (en heures du 01/10 au 31/03)

	Au 31.03.22	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	N-6	N-7	N-8
Balilage	139	268	199	184	226	191	255	206	207
Mise en place des sites d'activités	174	104	159	232	142	163	257	432	369
Entretien site	45	44	17	5	12	54	15	12	46
Démontage site	18	57	74	10	28	15	54	48	154
Débalilage	84	17	36	56	70	7	12	0	54
Clôtures	14	0	5	4	1	2	1	10	35
Fauchage	116	121	69	60	78	53	65	100	0
Enneigement	1	15	44	4	37	38	242	114	173
Déneigement	48	75	47	68	53	40	86	53	73
Terrassement	2	3	0	10	3	50	10	144	0
En heures de main d'œuvre	641	704	650	633	650	613	997	1 119	1 111

L'exploitation du nordique en saison 2021/2022 (au 31.03.2022) représente :

	2021- 22	2020- 21	2019- 20	2018- 19	2017- 18	2016- 17	2015- 16	2014- 15	2013- 14
Heures Damage Sogestar	1316	1 277	869	1 368	1 312	982	942	1 493	1 604
Heures Damage CNSNMM	339	359	343	371	362	285	347	252	245
Total Heures Damage	1655	1 616	1 212	1 739	1 674	1 267	1 289	1 745	1 849
Heures Vente	3187	3 454	2 589	3 351	2 904	2 372	2 583	3 484	4 129
Heures Sécurité	2052	2 044	1 930	1 487	1 919	1 580	1 482	1 899	1 829

Les charges d'exploitation, relatives aux heures du personnel affecté à la Régie Intéressée Nordique, ont été maîtrisées au fil des années, pour atteindre un plancher difficilement compressible sans affecter la qualité de service.

On note cette année un nombre d'heures de damage conforme aux années de bon enneigement et d'amplitude complète de saison.
 Les heures liées à la vente et à la sécurité des espaces restent quasi stables.

132 h de damage ont été consacrées par la Sogestar à la Transjurassienne (72.5h N-1, 26h N-2, 95.25h N-3), 35 h par le CNSNMM (26h N-1, 21h N-2, 63 h N-3), soit un total de 167 h (98.5 h N-1, 47h N-2, 158.25h N-3), pour préparer les pistes en prévision de la compétition, ce qui bénéficie également à l'offre commerciale.

Aucune heure n'a été consacrée à la Transjeune (qui n'a finalement pas eu lieu, après avoir été reportée) et 14h l'ont été pour la Traversée du Massacre.

Une somme de 21 891 € HT (9 281 € N-1, 4 531 € N-2, 10 799.75 € N-3) a été facturée par la Sogestar à Trans'organisation pour les prestations effectuées pour la Transjurassienne dans le cadre de la convention CCSR/Trans'organisation.

1.5.2 Neige de culture aux Marmousets

	2021-22	2020-21	2019-20	2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	2014-15	2013-14
Volume neige produit (m3)	8540	6 960	9 656	7 748	7 830	3 806	8 890	12 080	16 040
Heures de production	117	113	198	202	139	103	173	306	278
Production par heure (m3)	73	62	49	38	56	37	51	39	58

Nous avons légèrement dépassé cette saison la barre des 8 000 m³ décidés dans le cadre des économies liées à la Régie Intéressée.

Nous produisons au-delà des besoins du site pour sécuriser un éventuel départ de la Transjurassienne sur le site de repli des Marmousets.

Le coût de production s'élève cette saison à 2.25 € / m³ de neige produit contre 2.83 € N-1, 2.55 € N-2, 3.29 € N-3 et 2.82 € N-4.

1.6 Eléments de communication

Les opérations de communication et de promotion réalisées spécifiquement pour la valorisation des activités nordiques, l'épreuve de Coupe du Monde de ski de fond (prévue en janvier 2022 puis annulée cause Covid-19) et les Championnats de France de ski nordique (avril 2022) sont détaillées ci-après :

Editions

- Conception impression distribution d'un flyer de 3 volets, tarifs spécifiques aux activités nordiques édité à 8 000 exemplaires, document traduit en anglais à l'aide d'un QR code
- Conception impression distribution d'un nouveau plan de pistes fusionné raquettes et ski nordique sur une base du fond de plan ENJ édité à 20 000 exemplaires
- Conception impression distribution d'un flyer « Bus à la neige » à 21 000 exemplaires, d'affiches à 60 exemplaires et sets de table à 90 000 exemplaires
- Présence sur le magazine pratique annuel de la Station 14 000 exemplaires
- Conception impression distribution d'un flyer « Coupe du Monde » édité à 12 000 exemplaires ainsi que 200 autocollants pour équiper les vitrines des commerçants

Communication presse écrite

- 1 page dans Biathlon magazine (parution annuelle, octobre 2021, diffusion nationale)
- 1 page dans Nordic Mag (décembre 2021)
- 1 page dans le magazine des longues distances du nordic (4^e de couverture, parution annuelle)

Communication affichage panneaux routiers Girod Média

- Visuel « Coupe du Monde » sur panneaux sucettes routiers sur le Haut-Jura, de mi-décembre à mi-janvier

Communication Radio

- Campagnes « Plus tôt moins cher », « Coupe du Monde », « Championnats de France de ski nordique » sur Fréquence Plus, zones Haut-Jura, Saint-Claude, Champagnole, Lons, Dole et Dijon
- France Bleu Besançon : Météo des Neiges (3 mois)
- Virgin Radio Dijon : Météo des Neiges (2 mois)
- K6 FM Dijon : Météo des neiges (3 mois)

Communication Réseaux sociaux

- Facebook (21 439 abonnés)
- Instagram (6 166 abonnés)
- Plus de 100 publications sur la période

Communication web

- Campagnes « Plus tôt, moins cher », « Bus à la Neige », « Championnats de France de ski nordique » sur Facebook
- Campagne « Séjours à la montagne en hiver » sur Google

- Bannière principale « Coupe du Monde de ski de fond » sur le site Nordic Mag durant 15 jours
- Gestion des informations « activités nordiques » sur le site lesrousses.com
- Gestion des webcams nordiques (Darbella et Serra)
- Saisie journalière des « infos pistes » : 10 sites internet alimentés en complément de www.lesrousses.com
- Envoi hebdomadaire à 1200 contacts en saison, des ouvertures de pistes et informations sur les activités

Relations presse

- 18 communiqués de presse envoyés à environ 230 contacts
- 11 accueils presse et blogueurs réalisés sur la période
- 25 réponses à des sollicitations de la presse par email et téléphone (demande de textes, photos, etc.)

Résultats obtenus :

- **7 reportages télévisés dont 3 sur des chaînes nationales (TV5 Monde, Ushuaia TV, BFM TV)**
- **13 interviews à la radio**
- **9 articles publiés dans la presse nationale écrite et internet**
- **107 articles publiés dans la presse locale**

Photothèque vidéothèque

- Gestion d'une photothèque et vidéothèque

Promotion

- Distribution sur un rayon de 100 km autour de la Station de documents promotionnels (environ 100 points de diffusion)
- Maintien de quelques opérations de promotion (cause Covid-19, les opérations prévues à l'automne dans les Décathlon de proximité ont été annulées) : salon de la montagne à Genève, salon Destinations nature à Paris, salon du randonneur à Lyon, Vital sports au Décathlon de Claye-Souilly

Autres actions de communication

- Présence d'informations sur les écrans d'images dynamiques des offices du tourisme des Rousses, Lamoura, Bois d'Amont et de l'Espace des Mondes Polaires



Campagne spécifique « Promo Forfait Saison »

- Conception impression distribution d'un flyer tarifs promo spécifiques nordique de 2 volets édité à 5 000 exemplaires
- Envoi du bon de commande sur fichier qualifié de 3500 adresses environ
- Campagne sponsorisée sur Facebook & Publications sur réseaux sociaux
- Campagne radio sur Fréquence Plus
- Mise en avant sur lesrousses.com (actualités + page dédiée + vente en ligne)

Résultats obtenus :

3 291 forfaits saison vendus en promotion (2 667 en 20/21, 2 782 en 19/20, 2 186 en 18/19) : 1 932 en nordique, 1 359 en alpin.

2. RESULTATS ENREGISTRES SUR LE PERIMETRE DE LA DELEGATION PAR ACTIVITE

2.1 Les tarifs et leur évolution

La grille tarifaire Station n'a pas subi d'indexation tandis que certains produits Montagnes du Jura et Nordic national ont été augmentés selon les principes édictés par l'ENJ et Nordic France. Pour mémoire, la grille tarifaire 2021/2022 :

STATION DES ROUSSES			GRILLE TARIFAIRE ACTIVITES NORDIQUES STATION SAISON 2021-2022	
		ENFANT 6 - 15 ans	ADULTE 16 - 75 ans	60%
Séances	"Pass nordique Station"	6,20 €	8,90 €	
	"Accès" au domaine nordique mercredi mini prix (*)		5,49 €	
	Pass "tribu" 4 p (**)	25,80 € (4x6,45€)		
	Pass famille 4p (3t + v) (**)	34 € (2x5,50€ + 6,20€ + 0€)		
	cas ① : 2 adultes + 2 enfants et +			
	Pass famille 4p (3t + v) (**)	21,30 € (8,90 € + 2x5,20€ + 0€)		
	cas ② : 1 adulte + 3 enfants et +			
	Pass famille 4p (3t + v) (**)	28,70 € (3x8,90 € + 0€)		
	cas ③ : 3 adultes + 1 enfant et +			
	cas ④ : 2 adultes + 1 enfant et +			
Multi-journalier	2 jours	11,50 €	16,50 €	
	3 jours	17,10 €	24,50 €	
	4 jours	22,10 €	31,60 €	
	5 jours	26,10 €	37,40 €	
	6 jours	30,00 €	43,00 €	
	7 jours	33,90 €	48,50 €	
	Pass station (à partir du 18/12/2021)	40,00 €	102,00 €	
Promo 2 (16/11/2021 - 17/12/2021)	34,00 €	89,00 €		
Promo 1 (12/06/2021 - 10/11/2021)	32,00 €	81,00 €		
SCOLAIRE séance				
Primaires & collège		2,90 €	4,80 €	
Lycée			4,80 €	
* Accès, 1 accompagnateur gratuit pour 10 enfants. ** Accès Marmousets inclus. Accompagnateur supplémentaire : 8,19€				
Enfant station		Saison	Gratuit	
Enfant (< 10 ans) résident sur la station sur présentation chèque-carte valide ** Accès Marmousets et Bénédicts inclus				
Bâtonnet tarif sur piste		Séance (à 11 ans)	12,90 €	
CONDITION DES "BONS PLANS"				
(*) Mercredi mini prix		MERCREDI hors vac scolaires toutes zones		
(**) Pass tribu		pour 4 personnes et plus, du lundi au vendredi, hors vac scolaires toutes zones. 1 seul paiement après... gratuite pour les enfants à partir de la 4ème personne. Minimum 2 payants. L'entrée à 3 gratuits. 1 seul paiement		
(**) Pass famille		autres conditions commerciales "Station" (age, opérations spéciales, 30% sur multi-journaliers y compris pour le Pass' Balade hors vacances)		
AUTRES ACTIVITES				
Batafaski		ENFANT	ADULTE	
Séance		7,50 €	9,90 €	
Extension séance		2,30 €	3,50 €	
Option saison		8,30 €	10,50 €	
L'extension s'applique pour tout détenteur d'un forfait acheté sur la Station ou d'un forfait Pass'Heules Combes, quelle que soit la durée du forfait acheté sur la Station ou d'un forfait Pass'Heules Combes				
Option saison pour tout détenteur d'un forfait saison acheté sur la Station ou Heules Combes				
Gratuit pour tout détenteur d'un forfait Alpin saison acheté sur la Station ET d'un forfait Nordique saison acheté sur la Station ou Heules Combes				
Espace ludique "Les Marmousets"		* Inclus dans le forfait nordique ou alpin, en cours de validité et quelle que soit la durée du forfait. ** Accompagnateur non équipé gratuit.		
Salle MURIS SAC		ENFANT	ADULTE	
(Orbe, Darbolla, Boie d'Amont, Lameaux, Combettes, Combes du sport)				
individuel		1,40 €	2,30 €	
groupe (+15 pers)		1,30 €	2,10 €	
Orbe (loc. 24h hors exploitation)			se réserve	
Darbolla (loc. 24h hors exploitation)			se réserve	
* Hors salle hors vac de 70 jours des Mondes Pârares				
LOCATION				
Location de raquettes		ENFANT (à partir de 10 ans)	ADULTE (à partir de 16 ans)	
Séance		3,80 €	4,80 €	
Location de patins à glace		TOUS		
Séance		6,30 €		
INFORMATIONS COMMERCIALES				
Catégories de Clients Nordiques :				
Bambin (=Gratuit)		- de 5 ans		
Enfant		6 à 15 ans		
Adulte		16 ans à 75 ans		
Vermail (=Gratuit)		76 ans & +		
* sur présentation d'un justificatif de date de naissance				
Catégorie de Produit :		Pass Station		
		Espaces Nordiques Station des Roussets		

2.2 Analyse des ventes

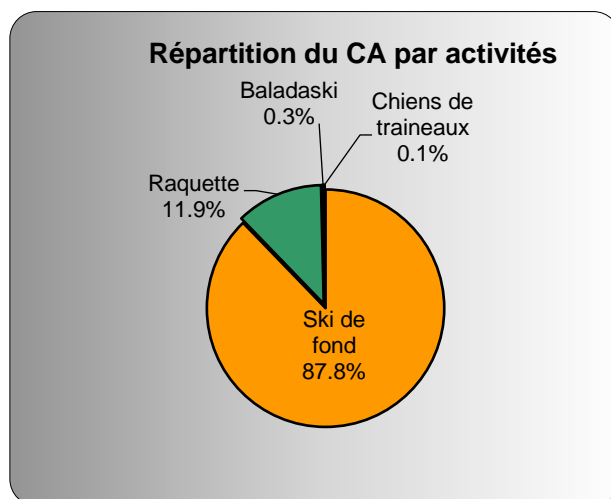
2.2.1 Répartition des activités

Activités	Etat des ventes par activité				Répartition par activité			Etat des ventes par activité N-1		
	Qté*	CA**	JS***	Evo CA / N-1	Qté	CA	JS	Qté*	CA**	JS***
Ski	32 720	592 733 €	133 481	-14%	72%	88%	86%	45 178	687 989 €	143 324
Raquettes	12 001	80 100 €	22 237	4%	26%	12%	14%	12 785	76 978 €	20 614
Espace ludique Les Marmousets										
Baladaski	573	1 832 €		-	1%	0%		8	57 €	
Chiens de traîneaux	90	397 €	90	-69%	0%	0%	0%	303	1 268 €	303
Location Salles Hors Sac	53	103 €		-	0%	0%		0	- €	
Location de raquettes	33	153 €		147%	0%	0%		13	62 €	
Total Nordique	45 470	675 318 €	155 808	-12%	100%	100%	100%	58 287	766 354 €	164 241

*Qté = Nombre de titres vendus (avec bambins et vermeils)

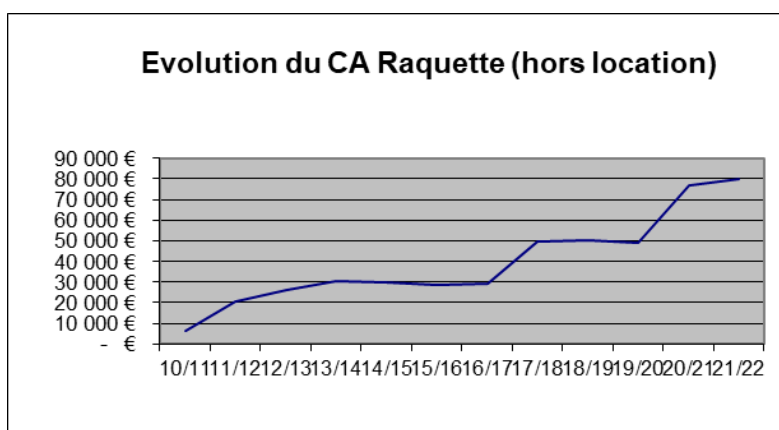
**CA = Chiffre d’Affaires réalisé

***JS = Journées Skieurs

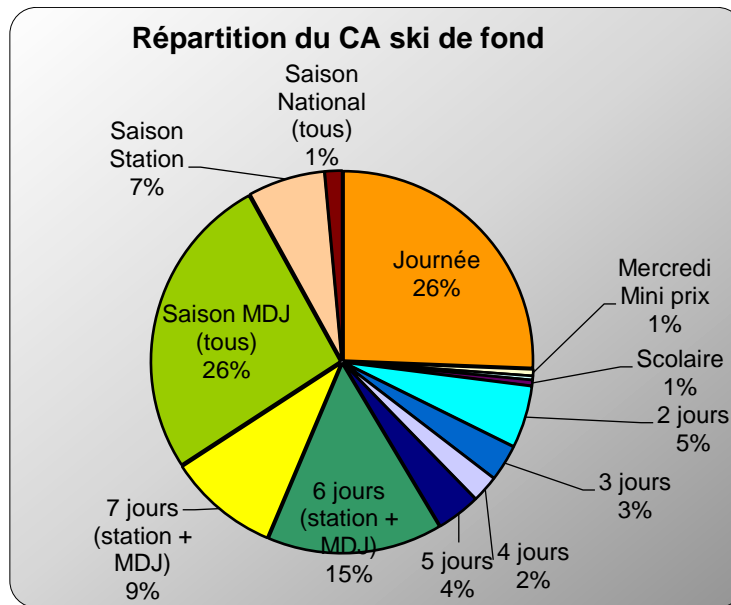


Les parts des ventes des différentes activités restent stables.

Il est à noter que le CA lié à l’activité raquettes est en constante augmentation depuis 2011/2012, +4 % par rapport à la saison dernière qui était déjà une saison exceptionnelle (contexte COVID).

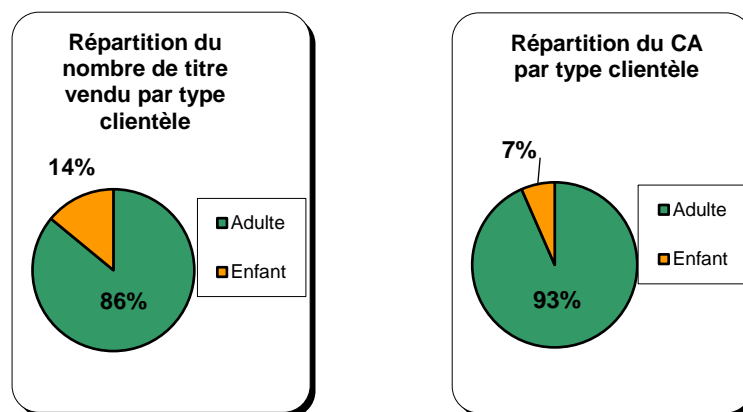


2.2.2 Répartition par durée



La répartition des forfaits par durée (hors Raquettes et Baladaski) est marquée par une hausse des badges saison, qui va à l'encontre du phénomène observé les saisons précédentes (engagement des clients sur de plus courtes durées). Cette répartition peut s'expliquer par le contexte particulier de la saison dernière qui a favorisé l'achat de Pass saison sur les différentes périodes de promotions.

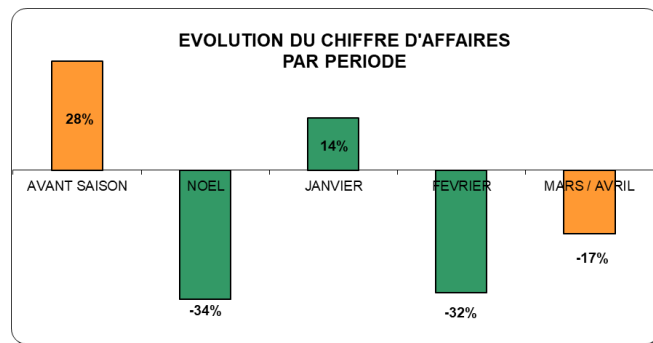
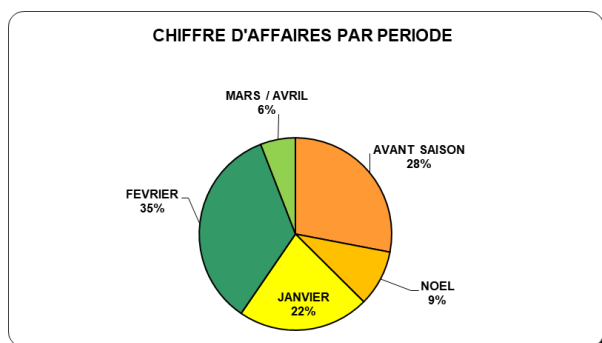
2.2.3 Répartition par type de clientèle



Périmètre : ensemble des activités y compris Baladaski,
 Location de salles hors sac et raquettes

La répartition de la clientèle retrouve ses proportions des saisons antérieures à 2020/2021, qui avait vu une augmentation de la proportion de la clientèle enfant liée au contexte sanitaire particulier avec le basculement de la pratique de glisse vers le ski de fond pour les enfants.

2.2.4 Répartition par période de vente

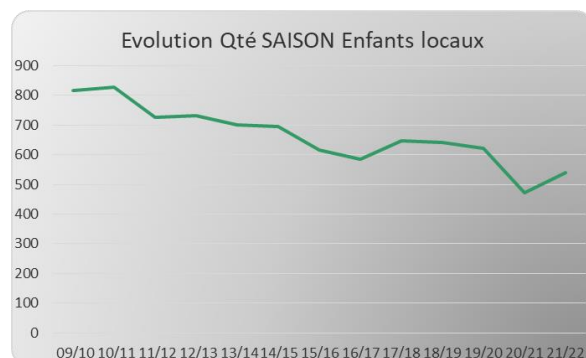


Le contexte particulier de la saison passée est sûrement à l'origine de la forte hausse de l'évolution du CA sur l'avant-saison et explique la forte diminution du CA sur les périodes de Noël et février.

La part du CA sur la période de janvier continue à augmenter mettant en évidence l'importance de cette période alors qu'un décrochement de la pratique des activités nordiques est observé sur la dernière période de la saison.

2.2.5 Les titres gratuits

Gratuits	Qté	Evolution en Qté	JS	Evolution en JS
Bambin (sans Marmousets)	689	5%	2739	0%
Vermeil (sans Marmousets)	443	91%	5324	42%
Autre (sans Marmousets)	3 246	-45%	9202	-26%
Saison Enfants locaux Marmousets	540	14%	13500	14%
Total	4 918	-33%	30765	0%



La quantité de titres gratuits délivrés est de 4 918 pour 30 765 journées skieurs.

Elle diminue de 33 % par rapport à la saison dernière pour retrouver des quantités semblables aux saisons antérieures.

Les JS ne diminuent pas. Ce constat s'explique par la revalorisation des badges saison.

Il est à noter que 653 forfaits ont été délivrés dans le cadre de l'opération 6^{ème} à la neige.

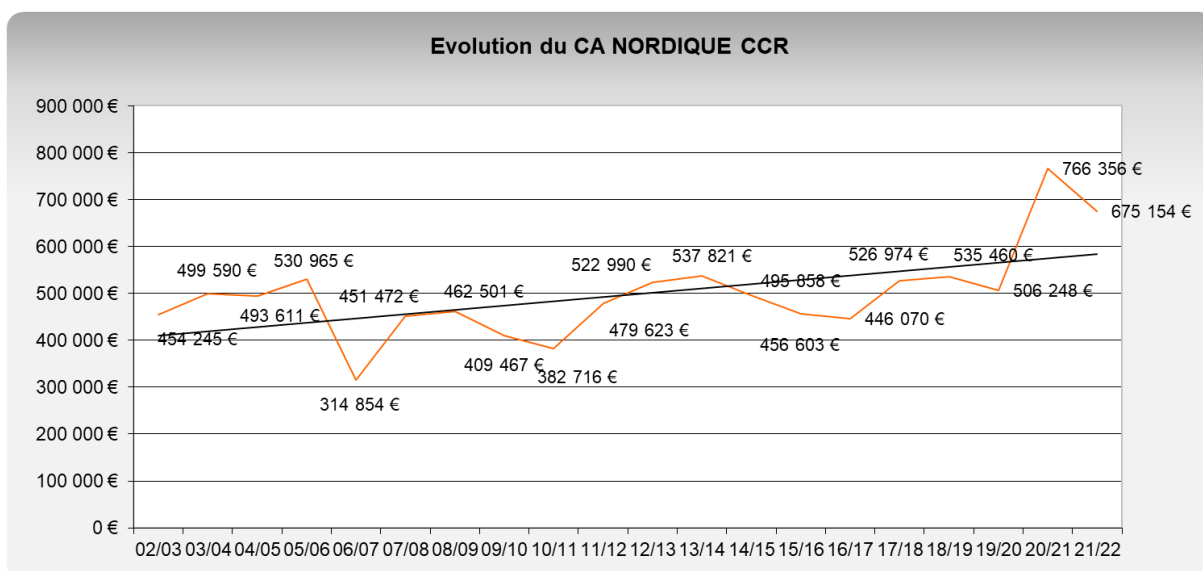
La quantité de forfaits saison « Enfants locaux » délivrée repart à la hausse (+14 %).

La répartition des titres gratuits est reprise en annexe 2.



2.3 Chiffre d'affaires et évolution

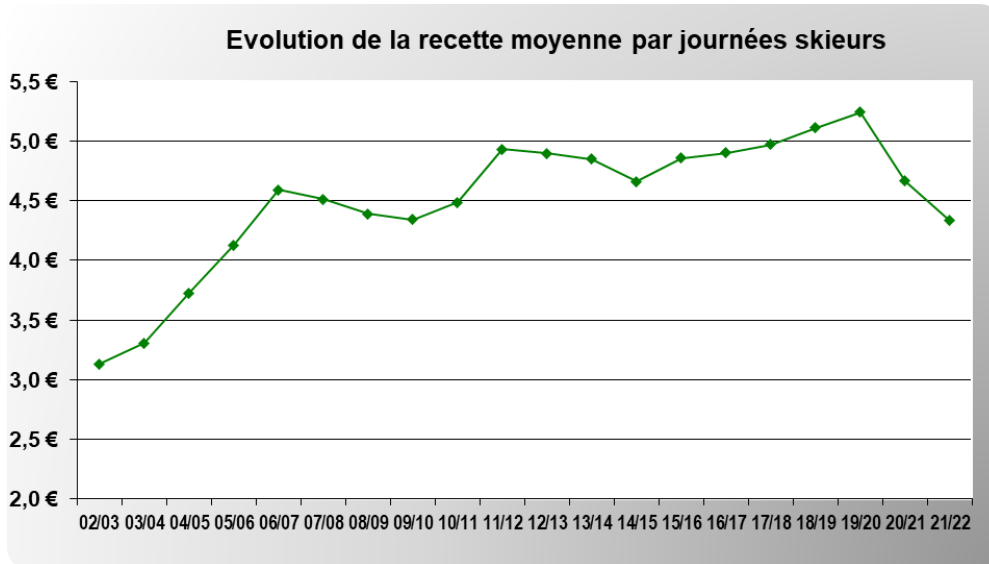
Le Chiffre d’Affaires réalisé par les activités nordiques (ski de fond, raquettes, baladaski, chiens de traîneaux, location de raquettes et salle hors sac) pour la saison 2021-22 est de 675 154 €. Il diminue par rapport à la saison dernière (-12 %) mais il reste très largement supérieur à la moyenne des 10 dernières années (+28 %).



2.4 Analyse des ratios économiques

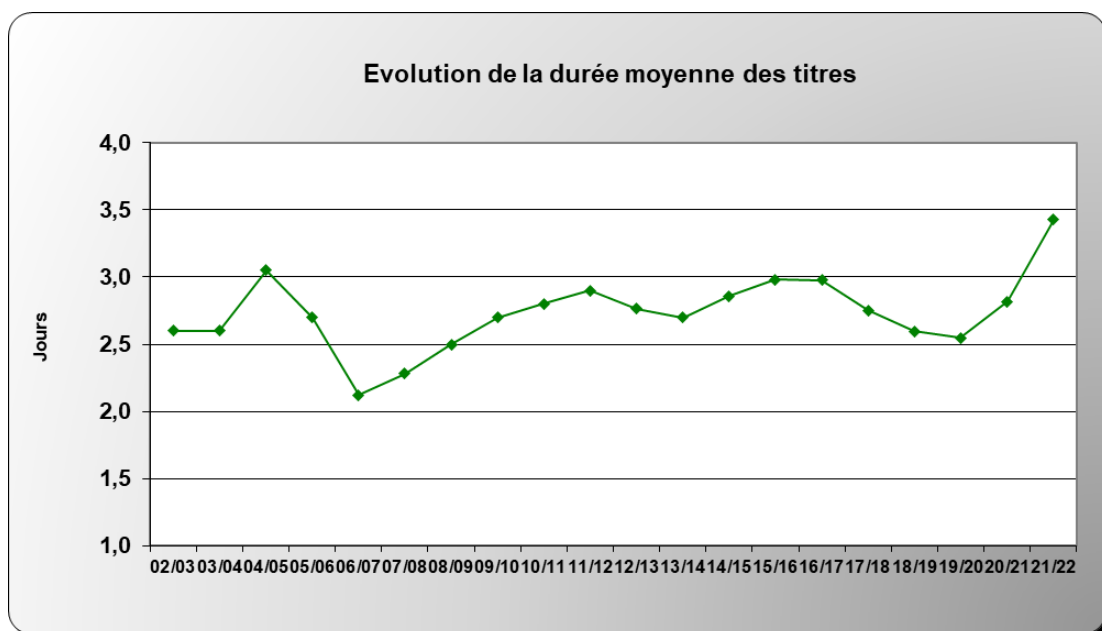
La recette moyenne

La recette moyenne par Journée Skieur est en diminution depuis 19/20. Cette diminution est liée à la revalorisation des journées skieurs des badges saison passant de 15 à 25 JS.



La durée moyenne des titres

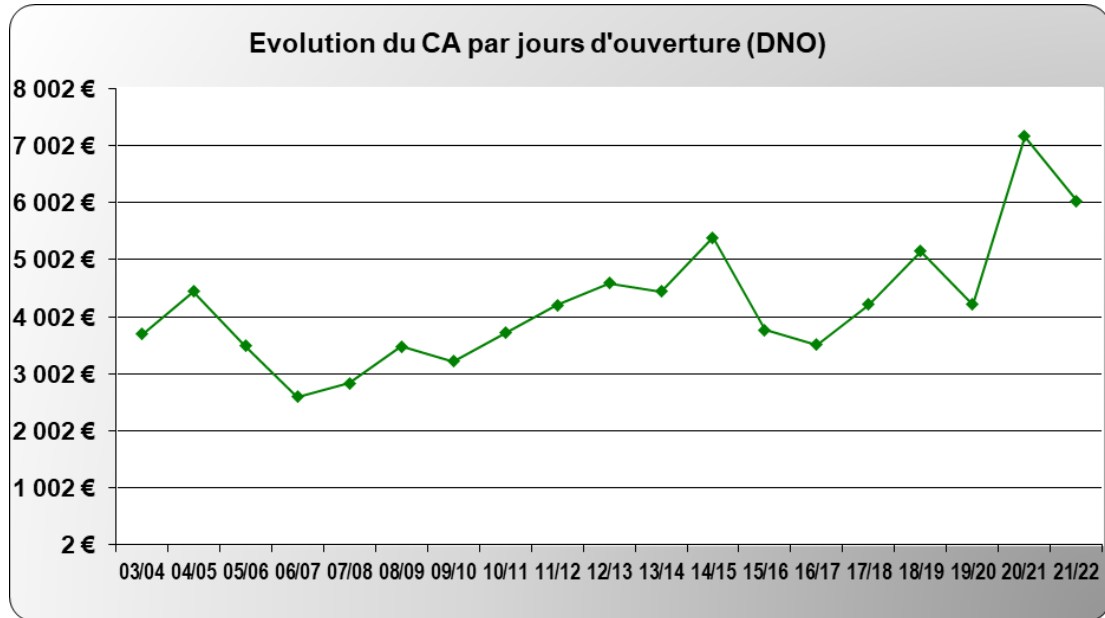
La durée moyenne des titres est de 3.4 jours, elle n’a jamais été aussi élevée. Elle est la conséquence de deux paramètres qui sont l’augmentation des Pass saison pour le ski de fond et des Pass à partir de 4 jours pour l’activité raquette au détriment des Pass séance sur cette saison et également la revalorisation des badges saison à 25 JS depuis la saison 20/21 (15 JS les années précédentes).





Le CA par nombre de jours d'ouverture DNO

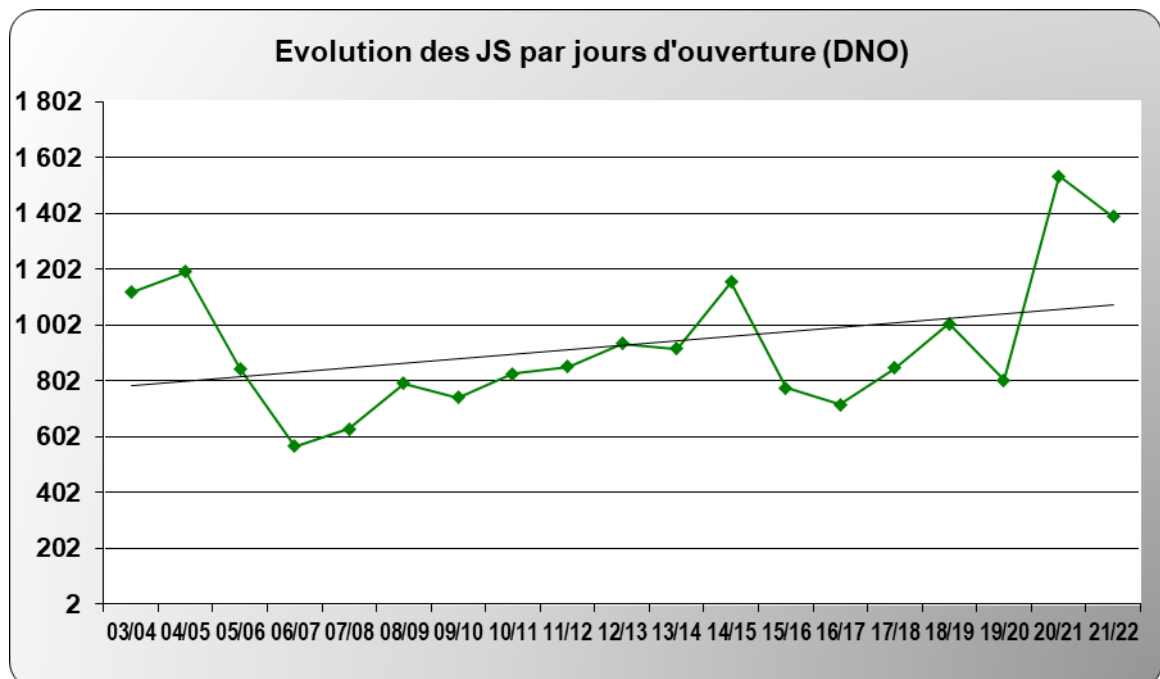
Le CA par nombre de jours d'ouverture est de 6 028 €. Il diminue par rapport à la saison dernière, marquée par un CA important (contexte COVID) (-16 %). Il reste toujours supérieur à la moyenne des 10 dernières saisons (+29 %).



Le Nombre de JS par nombre de jours d'ouverture DNO

On comptabilise 1 391 Journées skieurs par jour d'ouverture (-9 % par rapport à la saison dernière). Il reste toujours largement supérieur à la moyenne des 10 dernières saisons (+46 %).

Remarque : depuis la saison 20/21 les journées skieurs associées aux badges saison ont été augmentées (passage de 15 à 25 JS).



3. MOYENS MIS EN ŒUVRE SUR LE SITE

3.1 Evolution générale des ouvrages et matériels

3.1.1 Le parc d'engins de damage

Le parc d'engins de damage CCSR est composé de 3 machines. La machine New Husky a réalisé sa 6^{ème} saison, la Husky sa 14^{ème} saison et la Bison X sa 3^{ème} saison.

Machine	Heures réalisées hiver 21/22	Total heures machine
Bison X	520 (408 N-1, 120 N-2, 191 N-3, 321 N-4, 233 N-5)	1 128
Husky	154 (535 N-1, 396 N-2, 443 N-3, 547 N-4, 324 N-5)	5450
New Husky	609 (325 N-1, 310 N-2, 590 N-3, 412 N-4, 525 N-5)	2 771
TOTAL	1 283 (1 268 N-1, 826 N-2, 1 224 N-3, 1 280 N-4, 1 082 N-5)	9 349
Moyenne / machine	427 / saison (422 N-1, 275 N-2, 408 N-3, 426 N-4, 360 N-5)	-
Moyenne parc	-	3 116 (2 688 N-1, 2 266 N-2, 2 845 N-3, 2 437 N-4, 2 010 N-5)

La Husky aura consommé 20.31 l/h, la New Husky 12.12 l/h et la Bison X, de gabarit et de puissance supérieurs 23.88 l/h.

3.1.2 Le parc de véhicules roulants

Véhicule	Km réalisés Début hiver au 12 avril	Km total au 12 avril 22
Toyota Hilux	5 627 km	49 865 km
Kangoo compact	2 439 km	71 861 km
Motoneige Yamaha	1 457 km	28 255 km
Motoneige Bombardier	1 514 km	8 890 km

3.1.3 La neige de culture

L'installation neige de culture sur le site dit « Les Marmousets », secteur Bois d'Amont Village comprend :

- Une unité de production avec 8 perches (avec compresseurs embarqués)
- Un chalet salle des machines/usine à neige avec 2 pompes
- Un réseau avec 8 regards

L'eau est prélevée dans l'Orbe en fonction du niveau de celle-ci. Le prélèvement est fortement règlementé et nous nous engageons bien sûr à suivre les préconisations.

Dans le cadre du plan d'économies des comptes de la Régie Intéressée souhaité par les élus, la limite de prélèvement a été fixée à 4 000 m3 d'eau.

Cette saison 2021-2022, 4 270 m3 d'eau auront été prélevés (3 480 N-1, 4 828 N-2, 3 874 N-3, 3 915 N-4).

Il est à noter que le logiciel de supervision de l'installation a été remplacé par une nouvelle version (l'ancienne étant devenue obsolète) pour un montant de 22 367 €TTC.

4. LES RESSOURCES HUMAINES

La Régie Intéressée CCSR (activités nordiques) représente sur la saison d'hiver 21/22 :

CCSR Nordique	N	N-1	N-2
Permanents	4.1	4.0	4.4
Saisonniers	4.2	4.2	3.5
TOTAL	8.3	8.2	7.9

L'effectif dédié à 100 % aux activités nordiques CCSR est de 18 salariés.

- Conducteur RM (Marmousets) : 1 (217 h)
- Conducteurs engins de damage : 3 (1351 h)
- Hôtes de vente : 8 (3371 h)
- Pisteurs secouristes : 6 (2691 h)

A ces effectifs dédiés à temps plein aux activités de la Régie Intéressée, s'ajoute le personnel affecté aux tâches transversales et fonctions support (management, billetterie, ressources humaines, comptabilité, administratif, qualité-sécurité-environnement).

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le



ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

II / EXPLOITATION ESTIVALE

Eté 2022

ELEMENTS CLIMATIQUES (Source Météo France)



Tendance mai 2022 :

Mai 2022 est à l'inverse du mois de mai 2021, avec des températures moyennes très élevées et des précipitations très faibles. L'ensoleillement est proche des valeurs records avec pour conséquence un assèchement des sols atteignant des niveaux localement alarmant.

Tendance juin 2022 :

Le mois de juin est marqué par de nombreux orages qui ont laissé des cumuls de pluie importants, nettement supérieurs aux normales. On note également un pic de chaleur en fin de deuxième décennie avec un épisode de canicule qui a affecté l'ensemble de la région générant des températures maximales dépassant les 35 degrés.

Tendance juillet 2022 :

Les conditions météorologiques ont été bien plus calmes en juillet. Les manifestations orageuses ainsi que les précipitations se sont montrées plutôt rares, aggravant la sécheresse des sols. L'ensoleillement est exceptionnel avec des températures élevées proche de juillet 2019 mais assez loin du record de juillet 2006.

Un épisode de grêle touche la région le 20 juillet avec des dégâts marqués notamment sur le Haut Doubs.

Pour autant, le niveau extrêmement bas des rivières impressionne et il faut remonter à la fin d'été 2018 et à 1976 pour retrouver une situation identique.

Tendance août 2022 :







Ce mois d'août est remarquablement chaud, ponctué de plusieurs épisodes de chaleur au cours desquels les températures dépassent les 30 degrés et flirtent avec les 40 degrés. Les précipitations sont peu abondantes, excepté localement sous les orages.

Tendance septembre 2022 :

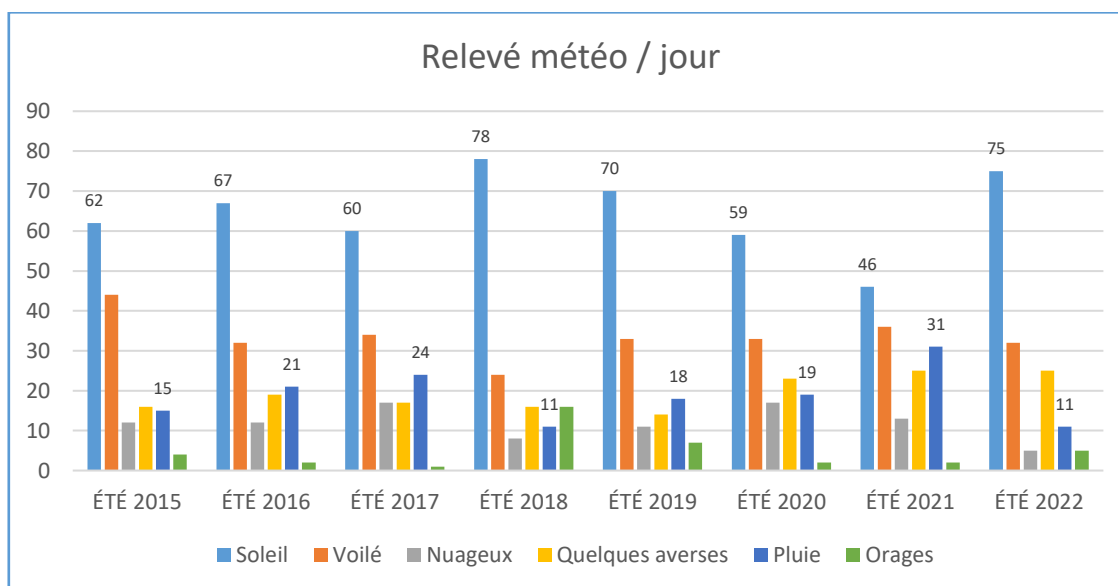
Ce mois de septembre est marqué par une transition rapide entre chaleur orageuse et fraîcheur pluvieuse.

La première quinzaine garde des températures estivales mais est ponctuée de nombreux orages, la seconde présente un caractère automnal avec des températures sous les normales et un temps perturbé.

Les cumuls de pluies sont majoritairement excédentaires. Les températures et l'ensoleillement à l'échelle mensuelle sont voisins des normales ou légèrement en-dessous.

						
	Soleil	Voilé	Nuageux	Quelques averses	Pluie	Orages
ÉTÉ 2015	62	44	12	16	15	4
ÉTÉ 2016	67	32	12	19	21	2
ÉTÉ 2017	60	34	17	17	24	1
ÉTÉ 2018	78	24	8	16	11	16
ÉTÉ 2019	70	33	11	14	18	7
ÉTÉ 2020	59	33	17	23	19	2
ÉTÉ 2021	46	36	13	25	31	2
ÉTÉ 2022	75	32	5	25	11	5

(Source SAEM Sogestar)



FAITS MARQUANTS

Un taux de réservation de l'agence Les Rousses Réservation en légère baisse après un été 2021 au plus haut (de mai à septembre 2022 : 46% (57% N-1), de juillet à août 2022 : 62% (76% N-1)).

Un été favorable au niveau météorologique, même si les périodes caniculaires ont engendré des difficultés et modifié le comportement des clientèles.

Les périodes chaudes ont favorisé les activités nautiques et le produit La Cure - Yvoire (4968 billets packagés vendus pour les individuels) mais ont plutôt restreint les activités exposées au soleil comme les Commando Games ou le Jardin de Rouxy.

Un chiffre d'affaires de +47% / N-1 pour les activités CCSR et de +25% / N-1 pour les activités du Commando Games.

Un arrêté de sécheresse préfectoral pris pour préserver l'environnement et limiter les risques, notamment d'incendie.

Le niveau du lac des Rousses particulièrement bas, a généré une vigilance accrue des autorités sanitaires et du Syndicat des eaux et a perturbé l'activité location de pédalos, le ponton quasiment à sec rendant délicat, l'embarquement des clients.

Les aménagements routiers du lac de Lamoura donnent satisfaction.
Concernant le lac des Rousses, le dispositif est difficile à maintenir à un niveau opérationnel, des actions volontaires de modification voire de vandalisme étant à déplorer.

Les aménagements des zones baignade des lacs doivent être confortés pour améliorer la qualité perçue par les usagers. Une réflexion est en cours par la collectivité.

Les activités canyoning ont été interdites par arrêté préfectoral à la mi-août du fait d'un étiage impactant le milieu et l'éco système.

Une saison qui a mis en exergue la fragilité des milieux et qui interroge sur la compatibilité avec certaines activités touristiques. Ce débat sensible positionne l'un des enjeux des politiques de développement touristique des territoires.

Les difficultés de recrutement du personnel de surveillance baignade se sont de nouveau avérées cette saison. Même si l'offre a pu être satisfaite à quasiment 100%, cette problématique met en difficulté la Sogestar dans l'exercice de ses missions déléguées et exposent les Maires dans leur responsabilité de sécurité.

Le travail de développement des compétences internes pour augmenter la polyvalence des collaborateurs a facilité les glissements opérationnels au sein des services d'activités et entre les services d'activités et les services techniques, ce qui augmente la productivité et satisfait le client.

Notes Google :

- Commando Games 4.4 / 5 (235 avis)
- Jardin de Rouxy 4.2 / 5 (46 avis)
- Base nautique du lac des Rousses 4.3 / 5 (51 avis)
- Lac des Rousses 4.5 / 5 (258 avis)
- Lac de Lamoura 4.5 / 5 (224 avis)

SYNTHESE

La saison été 2022 en quelques chiffres :

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Nombre de titres d'activités vendus	21834	14500	17367	15992	15819	17847	13761	18525	16 467
Volume d'affaires TTC activités	294 065 €	197 418 €	238 740 €	229 466 €	193 566 €	206 247 €	199 211 €	207 075 €	161 745 €
Volume d'affaires HT boisson	13 054 €	8 755 €	10 052 €	9 116 €	9 091 €	9 462 €	5 575 €	8 756 €	4 932 €
Volume d'affaires TTC fiches rando, cyclo	9 035 €	9 142 €	10 302 €	8 318 €	10 050 €	11 349 €	10 011 €	11 262 €	11 503 €
Total volume d'affaires	316 154 €	215 315 €	259 094 €	246 900 €	212 707 €	227 058 €	214 796 €	227 093 €	178 180 €
ETP (Equivalent Temps Plein)	4,9	4,9	4,9	5,1	4,7	4,9	4,7	4,8	5

1. EXPLOITATION DE L'ACTIVITE ESTIVALE

Ce rapport de gestion établit un diagnostic des activités comprises dans le cadre de la Convention de Délégation de Service Public de Ski Nordique et d'Animation Sportive et de Loisirs de la Station des Rousses qui lie la Communauté de Communes de la Station des Rousses - Haut Jura et la SAEM SOGESTAR.

Ce rapport de gestion s'étend sur la période du 01/05/2022 au 30/09/2022 et concerne ainsi la saison été 2022.

Le produit des ventes de produits d'animation sportive et de loisirs est non assujéti à la TVA. Les achats liés à l'exploitation sont comptabilisés en TTC (TVA non déductible sur les achats).

1.1. L'Offre Estivale (cf. Tableau en annexe)

DOMAINE ACTIVITE STRATEGIQUE (DAS)	ACTIVITES	% Offre réalisée / Offre prévue (clientèle individuelle)			
DAS DECOUVERTE	Randonnées - Visites - BaliséOr	279 sur 446 : 63%			
		N-1 54 %	N-2 68 %	N-3 68 %	N-4 70 %
DAS NAUTIQUE	Location et surveillance baignades	189 sur 200 : 95%			
		N-1 95 %	N-2 99 %	N-3 80 %	N-4 68 %
DAS ENFANTS	Jardin de Rouxy - Club Rouxy - Activités encadrées	213 sur 298 : 71%			
		N-1 55 %	N-2 62 %	N-3 57 %	N-4 62 %
DAS SENSATIONS	Canyoning - Rando aquatique - Via ferrata	20 sur 54 : 37%			
		N-1 30 %	N-2 41 %	N-3 24 %	N-4 58 %

L'offre prévue prend en compte les séances programmées à destination de la clientèle d'individuels.

L'offre réalisée comptabilise les séances réellement effectuées, soustraction faite des séances sans aucun inscrit et des séances annulées pour cause de météo ou autres raisons.

En Découverte, l'offre s'est concentrée sur les produits touristiques liés au train suisse et aux excursions à Yvoire depuis l'arrêt des randonnées à thème.

En Nautique, les conditions météorologiques favorables ont permis l'ouverture de la base nautique tous les jours de la saison et ont facilité le remplissage des activités.

La surveillance des zones baignade n'a pas pu être assurée pendant quatre journées pour des raisons liées à une carence de personnel.

En Enfants, le Jardin de Rouxy a ouvert à 99% de l'offre envisagée, l'espace n'ayant connu aucun jour de fermeture pour raison météorologique.

En Sensations, la demande est faible car ce domaine d'activité est très concurrentiel localement. Pour autant, l'activité étant sous-traitée à un prestataire et commissionnée, l'impact pour la collectivité est marginal.

1.2 Les Moyens

Sur l'exercice comptable du 01/10/2021 au 30/09/2022

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Encadrement d'activités (surveillance baignade compris)	1 771 h	1 589 h	1 718 h	1 675 h	1 321 h	1 993 h	1 681 h	2 265 h	2 220 h
Mise en place Entretien Démontage des sites d'activités	799 h	885 h	851 h	930 h	872 h	1 080 h	940 h	860 h	799 h
Vente	1 425 h	1 339 h	1 414 h	1 368	1 314	1 276	1 091	1 017	857
Entretien sentiers	274 h	428 h	130 h	262 h	288 h	256 h	282 h	398 h	300 h

NAUTIQUE	ENCA + SEC	MPS + ES + DS	MPS / ENCA
2014	988	261	26.4 %
2015	971	303	31.2 %
2016	629	260	41.3 %
2017	890	251	28.2 %
2018	383	280	73.1 %
2019	567	261	46 %
2020	767	337	43.9 %
2021	779	383	49.2 %
2022	803	299	37.2 %

La part de préparation (MPS), d'entretien (ES) et de démontage (DS) des lacs et base nautique représente 37.2 % du temps d'encadrement des activités (ENCA) et de surveillance baignade (SEC).

La crue du mois de juillet 2021 avait généré des heures de remise en place des pontons au lac des Rousses.

ENFANTS	ENCA	MPS + ES + DS	MPS / ENCA
2014	1151	504	43.8 %
2015	1213	457	37.7 %
2016	935	562	60.1 %
2017	1044	669	63.9 %
2018	908	544	59.8 %
2019	1002	540	53.9 %
2020	925	494	53.4 %
2021	805	488	60.6 %
2022	895	469	52.4 %

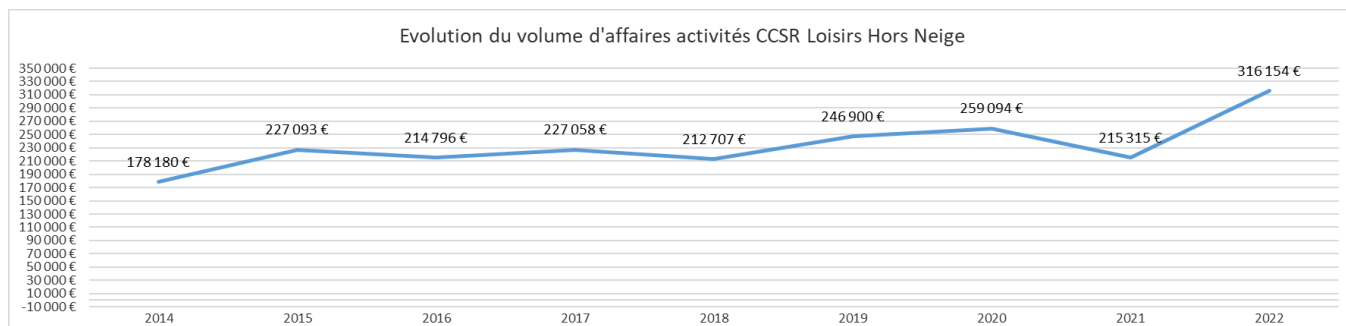
La part de préparation (MPS), d'entretien (ES) et de démontage (DS) du Jardin de Rouxy représente 52.4 % du temps d'encadrement (ENCA) des activités.

On peut noter la maîtrise des heures de montage et démontage complet du site pour libérer l'espace de toute entrave hors période d'exploitation.

Malgré tout, ces opérations logistiques contraignantes pèsent lourdement sur la rentabilité du site.

2. LES VENTES

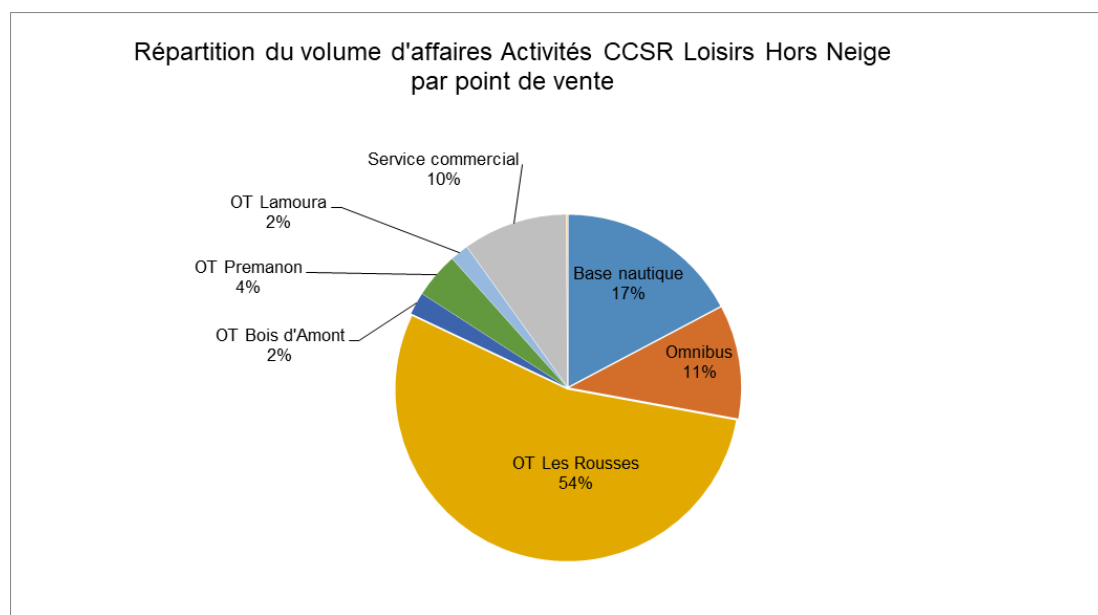
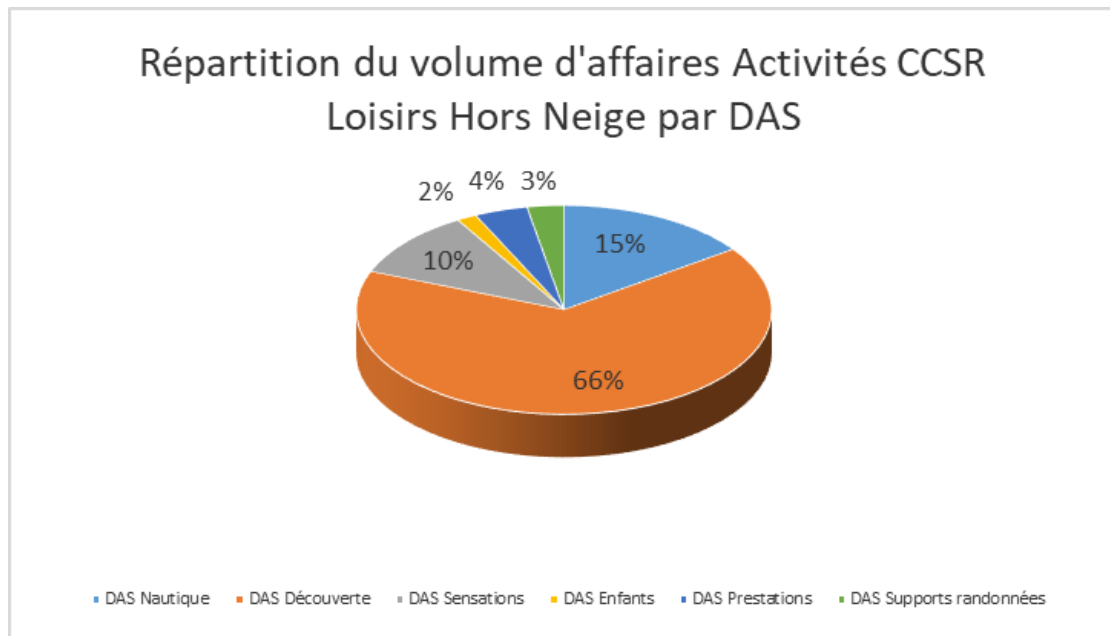
Le volume d'affaires généré par les activités de loisirs hors neige CCSR sur l'exercice 2021/2022 s'élève à 316 154 €, soit une augmentation de 47 % par rapport à N-1.



Les activités de loisirs estivales sont décomposées en six Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) :

- DAS NAUTIQUE
- DAS ENFANTS
- DAS DECOUVERTE
- DAS SENSATIONS
- DAS PRESTATIONS (Vente de boissons et glaces dénommée Repaire de Rouxy)
- DAS SUPPORTS RANDONNEES

Les données chiffrées, ci-dessous, sont les volumes d'affaires réalisés par DAS.



La répartition du CA reste quasi identique d'une saison à l'autre. L'office de tourisme des Rousses réalise plus de la moitié des ventes. La part des ventes réalisées par le service commercial a augmenté (+5 % été 21, +10 % été 22). Les ventes WEB représentent moins de 1 % des ventes des DAS.

2.1. DAS Nautique : 47.9 K€

(Parc locatif, séances encadrées)

➤ +50 % / CA N-1 (32 K€)

Le chiffre d'affaires de la base nautique augmente fortement (+50 %) par rapport à l'été dernier et représente le 2^{ème} meilleur CA enregistré depuis 2014.

Cette augmentation s'explique par :

- le retour des groupes,
- une forte affluence des individuels liée à la météo.

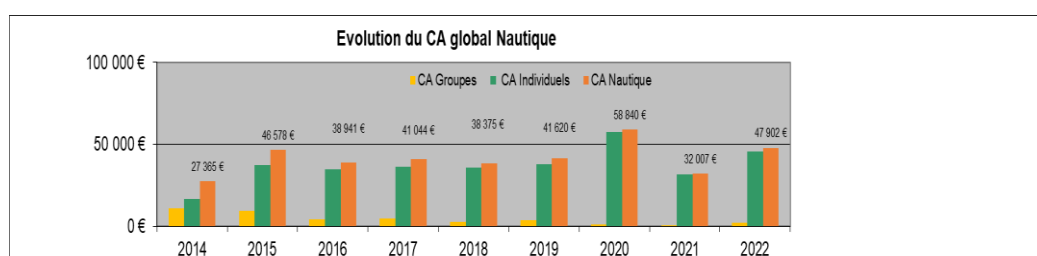
Pour rappel, l'été 2020 avait été exceptionnel tant par la météo que par la fréquentation enregistrée pour les individuels (quasi-absence des groupes) liée au contexte sanitaire particulier (COVID-19).

A contrario, la météo de l'été 2021 n'a pas été favorable à la consommation d'activités.

A parc locatif identique, on peut penser que le plafond envisageable de recettes se situe autour des 60 000 €.

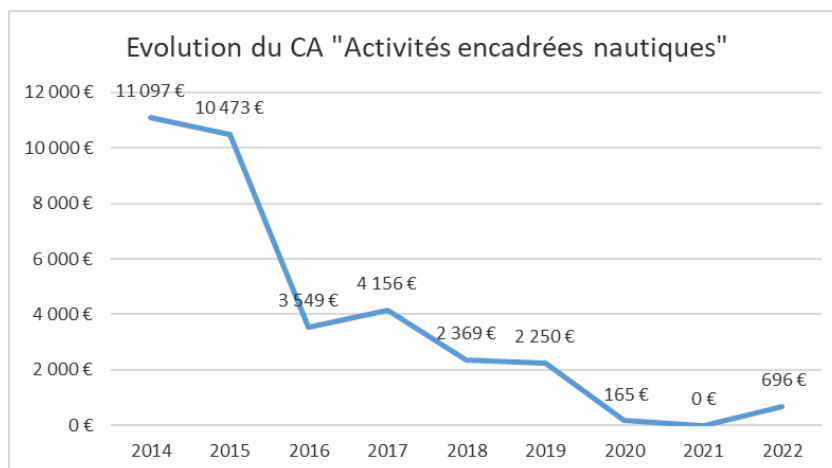
- Evolution du DAS Nautique

CA Nautique	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution / N-1
Total Vacanciers	16 523 €	37 152 €	34 924 €	36 110 €	35 589 €	37 714 €	57 722 €	31 499 €	45 765 €	45%
Total Groupes	10 842 €	9 426 €	4 017 €	4 934 €	2 786 €	3 906 €	1 118 €	508 €	2 137 €	321%
Total CA Nautique	27 365 €	46 578 €	38 941 €	41 044 €	38 375 €	41 620 €	58 840 €	32 007 €	47 902 €	50%



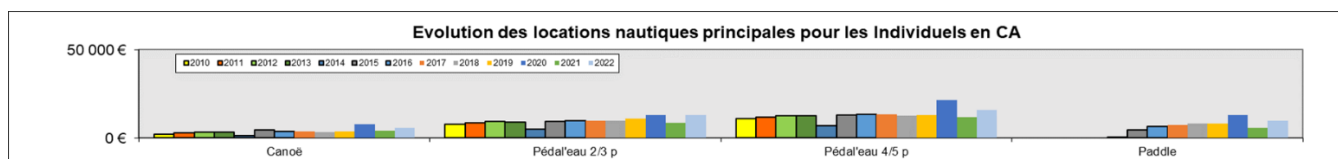
- Les activités encadrées

Le retour des groupes a permis la reprise des activités encadrées même si le CA enregistré reste faible.



- Les locations

Locations	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution / N-1
Total Vacanciers	15 511 €	34 877 €	34 924 €	35 812 €	35 574 €	37 714 €	57 722 €	31 499 €	45 735 €	45%
Total Groupes	757 €	1 228 €	468 €	1 076 €	417 €	1 656 €	953 €	508 €	1 471 €	190%
Total locations	16 268 €	36 105 €	35 392 €	36 888 €	35 991 €	39 370 €	58 675 €	32 007 €	47 206 €	47%



2.2. DAS Enfants : 33.1 K€

(Jardin de Rouxy, mini-golf, tir à l'arc et sarbacane, tir à la carabine laser, activités encadrées, club Rouxy)

➤ +8 % / CA N-1 (30.7 K€)

Le chiffre d'affaires des activités enfants augmente de 8 % porté par les groupes (+262 %), le CA des individuels ne progressant plus depuis la saison dernière.

Même si des investissements de renouvellement d'équipements ont été consentis cette saison par la collectivité et qu'une tente étoile de protection a été achetée par la Sogestar, le site souffre d'une perte d'attractivité, notamment auprès des clientèles locales et des séjournants fidèles.

- Evolution du DAS Enfants

CA Enfant	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution / N-1
Total Vacanciers	27 623 €	31 313 €	18 011 €	27 410 €	24 876 €	25 933 €	31 316 €	30 055 €	30 881 €	3%
Total Groupes	6 539 €	6 282 €	4 924 €	1 776 €	1 132 €	3 074 €	705 €	620 €	2 242 €	262%
Total Villages Clubs du Soleil		3 032 €	2 666 €	2 637 €	2 918 €					
Total CA Enfant	34 162 €	40 627 €	25 601 €	31 823 €	28 926 €	29 007 €	32 021 €	30 675 €	33 123 €	8%

- Le Jardin de Rouxy

Jardin de Rouxy	Enfant		Adulte		Bambin		Total	
JDR matin								
JDR après-midi	1939	10 975 €	2162	3 672 €	409	0 €	4510	14 647 €
JDR fin de séance	494	1 776 €	583	991 €	124	0 €	1201	2 767 €
JDR 10 séances	27	1 076 €	17	288 €	3	0 €	47	1 365 €
Kermesse	299	2 856 €	333	566 €	59	0 €	691	3 422 €
Total	2759	16 683 €	3095	5 517 €	595	0 €	6449	22 200 €
		-8%	-4%	27%	36%	35%		
Groupes	350	1 540 €	149%					

Jardin de Rouxy	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution / N-1
Total Vacanciers	19 403 €	21 579 €	10 493 €	20 299 €	18 098 €	19 018 €	21 511 €	21 465 €	22 200 €	3%
Total Groupes	1 788 €	1 942 €	1 003 €	445 €	801 €	1 457 €	705 €	620 €	1 540 €	149%
Total Jardin de Rouxy	21 191 €	23 521 €	11 496 €	20 744 €	18 899 €	20 475 €	22 216 €	22 085 €	23 740 €	7%

- Les activités vacanciers (mini-golf / tir à l'arc / tir à la sarbacane / tir à la carabine laser)

Activités vacanciers	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution / N-1
Total Vacanciers	4 735 €	5 597 €	4 159 €	5 211 €	4 923 €	4 083 €	6 031 €	6 208 €	6 287 €	1%
Total Groupes	3 951 €	2 064 €	1 986 €	1 332 €	331 €	1 617 €	0 €	0 €	702 €	-
Total activités vacanciers	8 686 €	7 661 €	6 145 €	6 543 €	5 254 €	5 700 €	6 031 €	6 208 €	6 989 €	13%

- Les activités encadrées (jeux à thème)

Activités encadrées	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution / N-1
Total Vacanciers	3 485 €	4 137 €	3 359 €	1 900 €	1 855 €	2 832 €	3 775 €	2 382 €	2 394 €	1%
Total Groupes	800 €	2 276 €	1 935 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	-
Total activités encadrées	4 285 €	6 413 €	5 294 €	1 900 €	1 855 €	2 832 €	3 775 €	2 382 €	2 394 €	1%

2.3. DAS Découverte : 208.1 K€

(Excursions, visites, baliséor)

➤ +61 % / CA N-1 (129.3 K€)

Le chiffre d'affaires des activités découvertes augmente de 61 % et représente le meilleur CA réalisé depuis 2014.

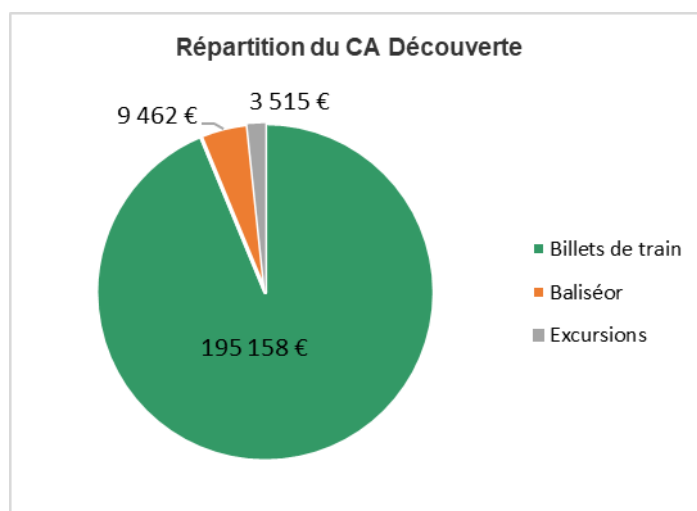
La vente des billets de train (La Cure – Yvoire) représente, encore sur cette saison, plus de 90 % des ventes des activités découverte. Ces ventes portent, à elles seules, le CA réalisé par ce DAS et augmentent de 73 % par rapport à la saison dernière.

Le CA de l'activité Baliséor continue à augmenter (+18 %), fleurissant avec le CA réalisé en 2018.

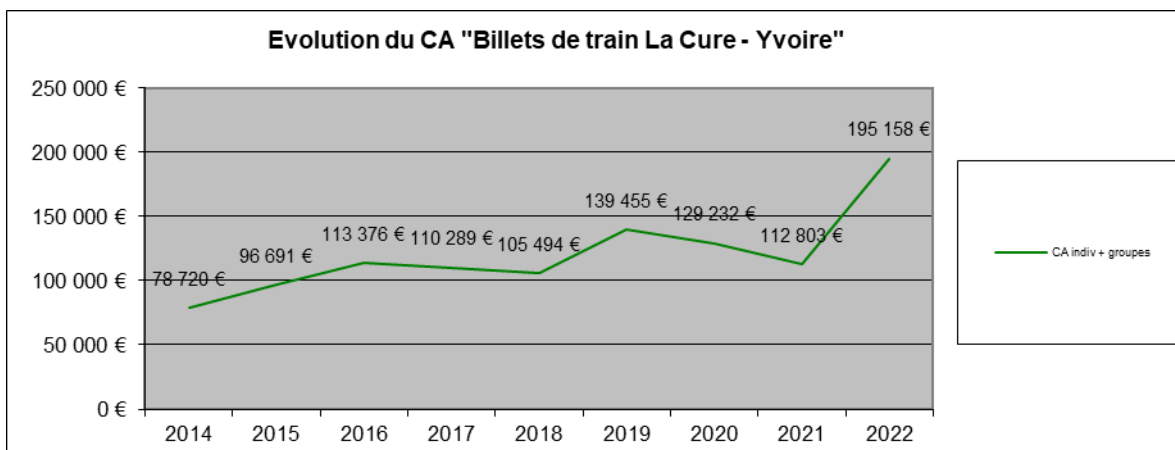
Les randonnées ne sont plus proposées à la vente depuis cette saison.

- Evolution du DAS Découverte

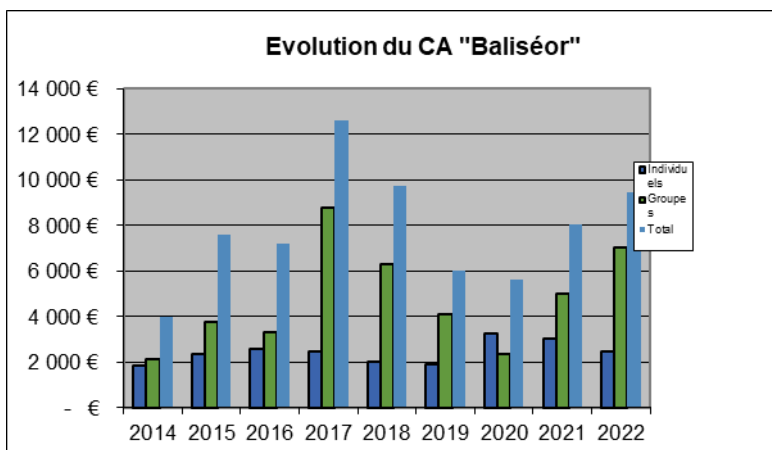
CA Découverte	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution / N-1
Billets de train	78 720 €	96 691 €	113 376 €	110 289 €	105 494 €	139 455 €	129 232 €	112 803 €	195 158 €	73%
Baliséor	3 970 €	7 592 €	7 199 €	12 581 €	9 725 €	6 000 €	5 629 €	8 027 €	9 462 €	18%
Excursions	2 725 €	2 423 €	800 €	1 582 €	2 592 €	5 250 €	3 080 €	2 668 €	3 515 €	32%
Découverte VTT	-	-	-	-	-	615 €	-	0 €	-	-
Grimpe	-	-	-	-	-	-	-	0 €	0 €	-
Randonnées	3 442 €	4 784 €	5 154 €	3 330 €	3 645 €	3 849 €	5 283 €	5 849 €	-	-
Total CA Découverte	88 857 €	111 491 €	126 529 €	127 782 €	121 456 €	155 169 €	143 224 €	129 347 €	208 135 €	61%



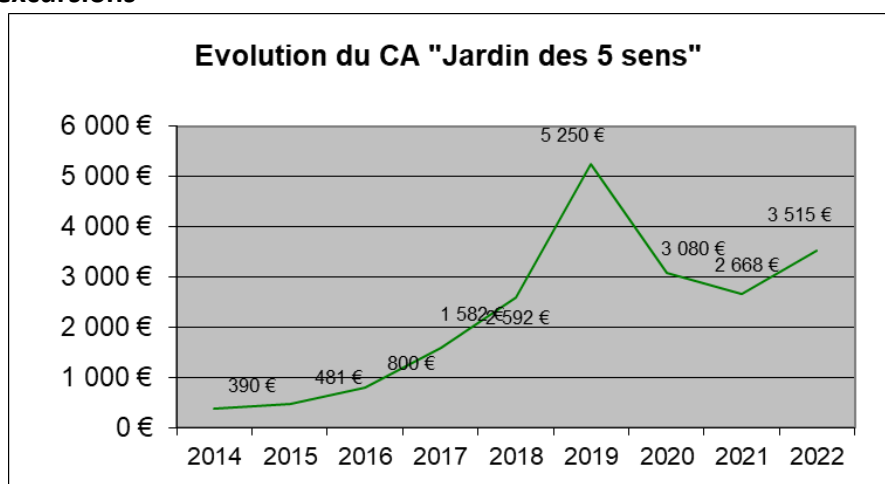
- Les billets de train



- Baliséor



- Les excursions





2.4. DAS Aventure / Sensations : 4.9 K€

(Canyoning, randonnée aquatique, via ferrata)

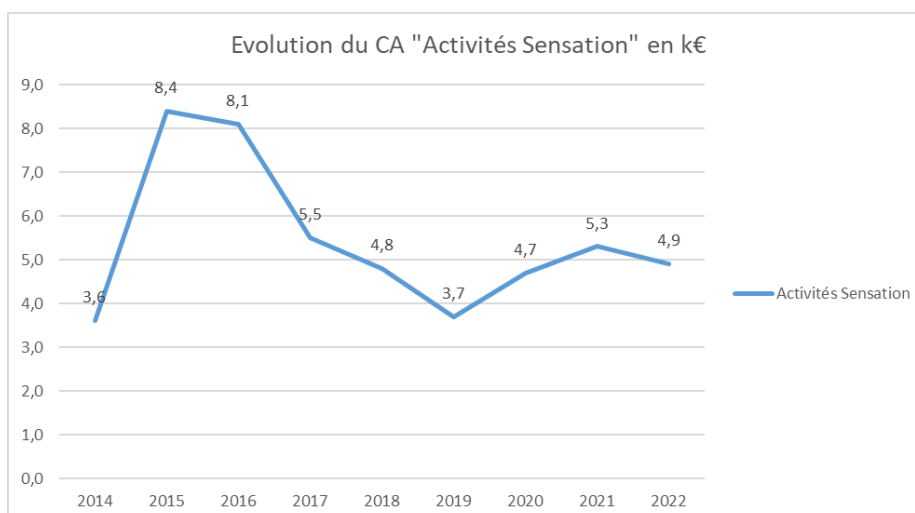
➤ -7 % / CA N-1 (5.3 K€)

Le chiffre d'affaires des activités Sensation diminue de 7 % sur cette saison, lié notamment aux arrêtés préfectoraux mi-août qui ont interdit les activités de canyoning et randonnée aquatique.

Les activités canyoning, escalade et randonnée aquatique sont sous-traitées. Leur vente fait l'objet d'un commissionnement et impacte donc peu le résultat de la convention.

- Evolution du DAS Aventure / Sensations

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Activités Sensation	3,6 k€	8,4 k€	8,1 k€	5,5 k€	4,8 k€	3,7 k€	4,7 k€	5,3 k€	4,9 k€



2.5. DAS Prestations : 13.1 K€

(Vente boissons glaces)

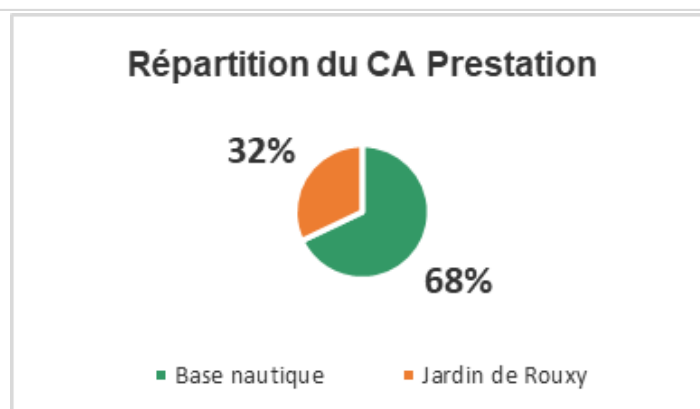
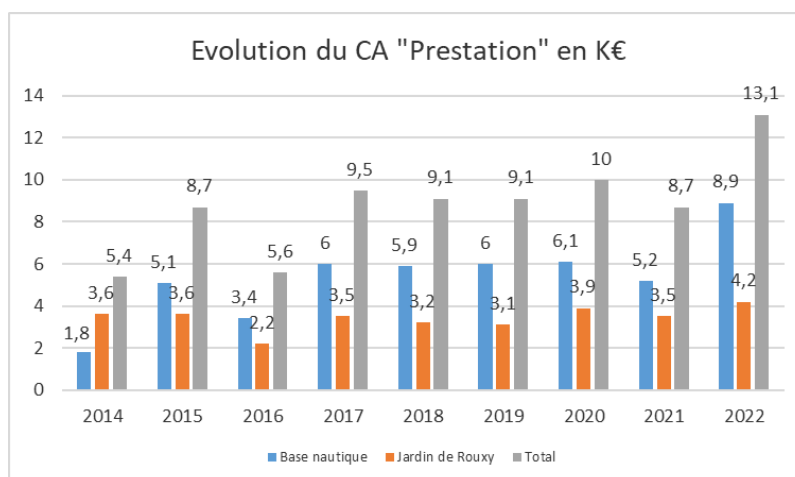
➤ +51 % / CA N-1 (8.7 K€)

Le chiffre d'affaires pour la vente des glaces et boissons enregistre son meilleur chiffre depuis 2014. Il augmente de 31 % par rapport à l'été 2020 qui était un été exceptionnel en termes de météo et de fréquentation.

Il est à noter que cette recette est réalisée sans générer de charges supplémentaires puisque c'est le personnel en place sur les sites qui effectue les ventes.

- Evolution du DAS Prestation (Repaires de Rouxy)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Base nautique	1,8 K€	5,1 K€	3,4 K€	6 K€	5,9 K€	6 K€	6,1 K€	5,2 K€	8,9 K€
Jardin de Rouxy	3,6 K€	3,6 K€	2,2 K€	3,5 K€	3,2 K€	3,1 K€	3,9 K€	3,5 K€	4,2 K€
Total	5,4 K€	8,7 K€	5,6 K€	9,5 K€	9,1 K€	9,1 K€	10 K€	8,7 K€	13,1 K€





2.6. DAS Supports randonnées : 9 K€

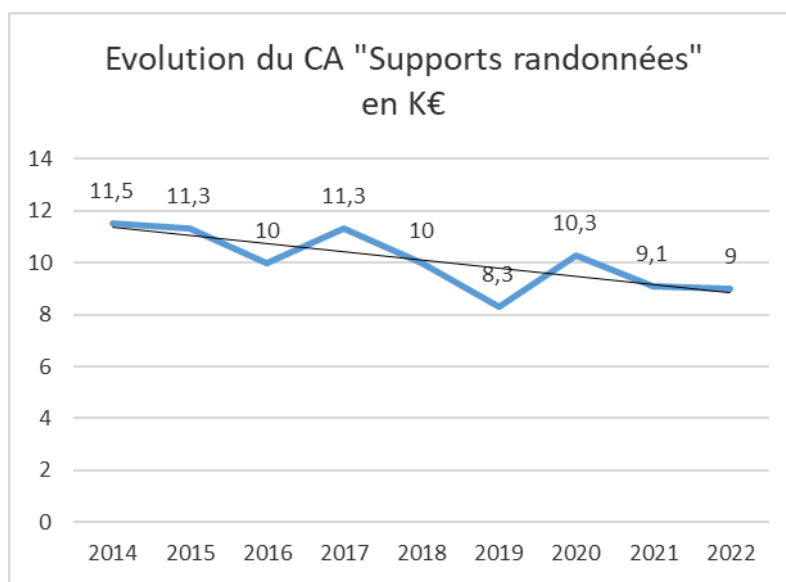
(Brochures, guides, fiches)

➤ -1 % / CA N-1 (9.1 K€)

Les ventes de supports de randonnées sont stables par rapport à la saison dernière. De nombreuses fiches étant en téléchargement, leur utilisation en mode dématérialisée a peut-être également augmenté.

- Evolution du DAS Supports randonnées

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Supports de randonnées	11,5 k€	11,3 k€	10 k€	11,3 k€	10 k€	8,3 k€	10,3 k€	9,1 k€	9 k€



2.7. Gratuités

36 gratuités ont été accordées sur cette saison et concernent le jardin de Rouxy et le mini-golf, Baliséor ainsi que les locations nautiques (Cf. annexe).

3. LES RESSOURCES HUMAINES

ETP (Equivalent Temps Plein annuel)

La Régie Intéressée CCSR (activités loisirs hors neige) représente sur la saison d'été 2022 : 4,9 ETP, répartis entre 3,0 permanents et 1,9 saisonniers.

2022	CCSR Loisirs hors neige	
Permanents	3,0	
	<i>N-1 : 3,0</i>	<i>N-2 : 3,1</i>
Saisonniers	1,9	
	<i>N-1 : 1,9</i>	<i>N-2 : 1,8</i>
Total	4,9	
	<i>N-1 : 4,9</i>	<i>N-2 : 4,9</i>

L'effectif dédié à 100 % aux activités loisirs hors neige CCSR est de 12 salariés.

- Surveillants de baignade : 3 (858 h)
- Agents d'accueil location lac : 2 (637 h)
- animateurs enfants : 3 (1012 h)
- Hôtes de vente : 3 (684 h)
- Agent d'aménagement des espaces : 1 (223 h)

A ces effectifs dédiés à temps plein aux activités Régie Intéressée, s'ajoute le personnel transversal et support (management, billetterie, ressources humaines, comptabilité, administratif, qualité-sécurité-environnement).

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le



ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

III / BILAN JURIDIQUE ET FINANCIER

1. SUIVI DE LA DSP

Le contrat de Régie Intéressée pour la Délégation du Service Public relatif aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, confiée à la SOGESTAR par la Communauté de Communes de la Station des Rousses, arrive à échéance le 1^{er} octobre 2023.

Dans le respect des dispositions légales, la Communauté de Communes de la Station des Rousses doit engager prochainement une procédure de mise en concurrence préalable à la conclusion d'un nouveau contrat de DSP.

2. BILAN FINANCIER

2.1. Méthode de détermination du résultat de la délégation

Le compte d'exploitation présenté fait référence aux règles de comptabilité privée. Ainsi, il prend en considération les écritures du bilan suivantes : factures non parvenues, charges comptabilisées d'avance, mouvements de stock.

Il peut résulter des écarts avec les recettes/dépenses comptabilité publique qui ne prennent pas en compte les écritures de bilan.

Les charges sont comptabilisées pour leur montant TTC du fait du non-assujettissement des produits à la TVA (redevances nordiques et recettes estivales).

Les charges mutualisées des centres d'analyse indirects ont été réparties suivant le chiffre d'affaires de chaque convention et suivant notre schéma de structure analytique (Annexe 5).

A noter : les frais mutualisés pour la convention d'objectifs sont figés à hauteur de 105 K€

Conventions	CA 2021/2022 en €	% CA 2021/2022 = Répartition des charges mutualisées
DSP AFFERMAGE (alpin)	4 419 738	45,66 %
DOLE (alpin)	2 267 107	23,42 %
DSP REGIE Nordique	703 894	7,27 %
DSP REGIE Loisirs Hors-Neige	333 420	3,44 %
CONVENTION D'OBJECTIFS	656 214	12,58 %
PRESTATIONS COMMERCIALES	60 656	0,63 %
COMMANDO GAMES	123 888	1,28 %
PRESTATIONS SOGESTAR	255 371	2,64 %
LES ROUSSES RESERVATION	298 726	3,09 %

2.2. Résultats financiers de l'exercice

Les produits relatifs aux activités de loisirs de la Convention de Régie Intéressée CCSR pour l'exercice 2021/2022 s'établissent à 1 055 755 €, soit une baisse de 1 % par rapport à N-1 (1 063 844 €).

Comparativement à 2020/2021, le total des produits relatifs aux activités nordiques diminue de 15 % soit -127 K€.

Les produits loisirs hors neige augmentent de 52 % (347 K€ contre 229 K€ en N-1).

**Le résultat des activités nordiques est égal à +144 K€ (238 K€ en N-1 et -5 K€ en N-2).
Celui des activités hors neige est de -101 K€ (-149 K€ en N-1 et -107 K€ en N-2).**

Les charges de l'activité nordique :

On note une baisse de 6 % des charges soit -33 K€ (564 K€ contre 597 K€ en N-1).

Le damage du secteur du Massacre et de Lamoura effectué par le CNSNMM, a été comptabilisé pour un montant supérieur à N-1 soit 42,7 K€ contre 40 K€ sur N-1.

Les charges liées au déneigement augmentent de 5,6 K€ en raison d'une facture importante de sel de déneigement du Conseil départemental du Jura.

Les charges liées à la maintenance des dameuses augmentent de 18,7 K€ en raison de réparations qui n'avaient pas pu être réalisées durant la période « covid » et de pannes.

Les charges liées à la maintenance informatique diminuent de 6 K€ car la part des frais mutualisés pour la partie nordique a diminué par rapport à l'exercice précédent.

Les autres services extérieurs diminuent de 6 K€ (-19 %). La baisse porte principalement sur le poste publicité qui avait augmenté sur N-1.

Les charges de personnel représentent 52 % des charges de l'activité (56 % sur N-1) ; celles-ci s'élèvent à 294 K€ (333 K€ en N-1).

Les charges mutualisées pour un montant total de 1 771 K€ (1 284 K€ sur N-1) sont réparties en fonction du chiffre d'affaires de chaque convention (à l'exception de la convention d'objectifs) et celles-ci représentent 119 K€ pour l'activité nordique (217 K€ en N-1 ; 143 K€ en N-2).

Conventions	% CA 2021/2022	% CA 2020/2021
DSP AFFERMAGE (alpin)	45,66 %	41.10%
DOLE	23,42 %	12.15%
DSP REGIE Nordique	7,27 %	16.56%
DSP REGIE Loisirs	3,44 %	4.53%
Total DSP REGIE	10,71 %	21.09 %
CONVENTION D'OBJECTIFS	12,58 %	13.66%
PRESTATIONS COMMERCIALES	0,63 %	1.61%
COMMANDO GAMES	1,28 %	2.11%
PRESTATIONS SOGESTAR	2,64 %	2.74%
LES ROUSSES RESERVATION	3,09 %	5.55%

Les charges de l'activité loisirs hors neige :

L'ensemble des charges augmentent de 18 % soit 70 K€.

Les achats d'excursions augmentent fortement de 65 K€.

Le poste entretien des sentiers et du lac diminuent de 3 K€. Sur N-1, ils avaient augmenté de 4 K€ pour rattraper le retard qui avait été pris suite au confinement.

Le personnel extérieur est en diminution de 3 K€ en raison du départ en retraite de Claude BERTHET. Il assurait des prestations d'accompagnement en randonnées.

Les charges de personnel augmentent de 8 K€ soit +4 %. Cette hausse porte principalement sur les saisonniers. Sur l'été 2021, en raison des difficultés de recrutement, un des animateurs au Jardin de Rouxy avait été recruté à temps partiel sur un peu plus d'un mois. Ce poste a été repris à temps plein sur la totalité de la saison d'été 2022.

De plus, une hôtesse de vente a également été recrutée sur l'été 2022. Ce poste, sur l'été 2021, était occupé par des permanents d'où une baisse des salaires des permanents de 3,5 K€ entre l'été 2021 et l'été 2022.

Les charges mutualisées réparties en fonction du CA représentent un total de 110 K€ (103 K€ en N-1 ; 99 K€ N-2).

ANNEXES

1. Avenants à la DSP
2. Données hivernales
 - Journées d'exploitation
 - Détail des gratuits
 - Résultats régionaux
3. Données estivales
 - Journées d'exploitation
 - Données d'exploitation
 - Détail des gratuits
4. Décisions de la CCSR hors cadre de la Délégation de Service Public
5. Données financières

Annexe I

Avenants à la DSP



**Communauté de communes de la Station des Rousses
(CCSR)**

**Fort des Rousses - Rue du Sergent Chef Benoît Lizon - BP 14
39220 LES ROUSSES.**

Tél.: 03 84 60 52 60 / Fax : 03 84 60 52 61

contact@cc-stationdesrousses.fr

**Délégation de service public relative aux activités nordiques et à
l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION
DU 30 JANVIER 2014**

ENTRE

La Communauté de communes de la Station des Rousses, représentée par son Président dument habilité par délibération en date du 2 novembre 2016, devenue exécutoire le 28 novembre 2016, dont le siège est Fort des Rousses, rue du Sergent Chef Benoit Lizon, BP 14 – 39220 LES ROUSSES

Ci-après dénommée « La Communauté de communes » ou « le délégant »

ET

La SAEM SOGESTAR, dont le siège social de la société est sis Fort des Rousses, 39220 LES ROUSSES, représentée par Monsieur Jean-Sébastien LACROIX, Président Directeur Général, dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « la SAEM » ou « le délégataire »

VU la convention de délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, signée le 30 janvier 2014,

VU la délibération n°2015/084 du Conseil de communauté en date du 3 novembre 2015, relative au programme d'actions pour une réduction du déficit de la régie intéressée,

VU le courrier en date du 7 mars 2016 adressé par la SAEM SOGESTAR à la CCSR,

VU la réunion qui s'est tenue le 14 mars 2016 entre le délégant et le délégataire, en application de l'article 35 « clause de rencontre » de la convention susvisée,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des modifications de la convention susvisée,

IL EST CONVENU DE MODIFIER LES ARTICLES SUIVANTS :

Article 5.1.1 :

Le descriptif des activités nordiques est modifié comme suit :

- remplacement des mots « 200 kilomètres de pistes de ski nordique, y compris les espaces "Liberté", "Découvertes", "Luge" et "Baladaski" » par les mots « 203 kilomètres cumulés de pistes de ski nordique, y compris les espaces "Liberté", "Luge" et "Baladaski", dont le détail figure en annexe I » dans le premier point ;
- remplacement des mots « 60 kilomètres de pistes et itinéraires raquette à neige » par les mots « 99 kilomètres cumulés de pistes et itinéraires raquette à neige, dont le détail figure en annexe I » dans le deuxième point ;
- ajout du point suivant : « La location de raquettes à la Combe du Vert ».

Dans la description de ce que comprend la gestion du domaine, il est ajouté un point après « L'exploitation, l'entretien et la surveillance du réseau des installations de neige de culture », rédigé comme suit : « La production de neige de culture sur l'espace des Marmousets dans la limite de 8 000 m³ de neige par saison ».

Il est ajouté un dernier tiret suivant : « L'entretien et l'exploitation de l'activité BaliséOr toute l'année, sauf lorsque les conditions d'enneigement ne permettent pas l'accès aux balises ».

L'annexe I est modifiée pour tenir compte des requalifications, suppressions et créations de pistes de ski de fond et pistes/itinéraires de raquettes. Sa nouvelle version se trouve en annexe I du présent avenant.

Article 5.2 :

Au deuxième paragraphe, la parenthèse « (comme par exemple l'organisation de soirées nocturnes au stade des Tuffes CNSNMM) » est ajoutée après les mots « synthèse des demandes complémentaires connues ».

Article 7 :

Il est ajouté le dernier paragraphe suivant : « Ce montant ne peut être refacturé à la CCSR dans le cadre du remboursement des charges d'exploitation prévu à l'article 22 ».

Article 12.3 :

Le point « Entretien du point de vente » est supprimé.

Article 12.6 :

Il est ajouté à la fin du dernier point la parenthèse suivante : « (la convention de gestion de la salle hors sac de Lamoura signée entre la CCSR et la Commune de Lamoura est annexée pour information en annexe XII) ».

Article 12.9 :

Il est ajouté à la fin du quatrième point la parenthèse suivante : « (la convention de gestion de la salle hors sac de Bois d'Amont signée entre la CCSR et la Commune de Bois d'Amont est annexée pour information en annexe XIII) ».

Article 12.13 :

Il est ajouté le point suivant : « Analyse des eaux de baignade ». En outre, le point « Nettoyage des toilettes » est remplacé par « Entretien et nettoyage des toilettes ».

Article 12.14 :

Les deux points suivants sont ajoutés : « Analyse des eaux de baignade » et « Nettoyage partiel du bâtiment d'accueil ».

L'annexe XIe relative à l'ouverture des points de vente nordique est modifiée pour tenir compte des mesures d'économies adoptées par le Conseil de communauté en novembre 2015. Sa nouvelle version se trouve en annexe XIe du présent avenant.

Il est précisé en avant dernier paragraphe de cet article que : « Si le calendrier arrêté par la CCSR fait état de modifications substantielles par rapport au calendrier de référence, les parties conviennent de réétudier au cas par cas le montant du déficit seuil servant au calcul de la rémunération annuelle du délégataire ».

Un dernier paragraphe est ajouté et est rédigé comme suit :

« Pendant la période d'ouverture du domaine nordique, les parties conviennent de se rencontrer hebdomadairement pour faire le point sur la mise en œuvre du calendrier détaillé de l'offre nordique. Par ailleurs, la commission de suivi se réunira obligatoirement au cours de la dernière semaine des vacances d'hiver arrêtées par le Ministre de l'éducation nationale. »

Article 15.3 :

Les mots « plan d'entretien triennal 2014 à 2016 » sont remplacés par « plan d'entretien triennal 2017 à 2019 ».

Le plan d'entretien triennal 2014 à 2016 est remplacé par le plan d'entretien triennal 2017 à 2019 ci-après :



Avenant n°1 à la délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses



Liste des itinéraires de randonnée (modifiée juin 2016)

Station des Rousses

Dénomination	Commune	N°	Départ	Longueur (km)	Dénivelé (m)	Temps	Difficulté	Date balise	2017	2018	2019	Observations
<i>sentiers d'intervention</i>												
Sentiers pédestres	Lamoura	1	OT Lamoura	4,5	100	1h00	Très facile	01-jun	4,5	4,5	4,5	
Le Lac de Lamoura	Lamoura	2	OT Lamoura	4,5	140	1h00	Très facile	01-jun	4,5	4,5	4,5	
Les Selmebergs	Lamoura	3	OT Lamoura	8	260	2h00	Facile	15-jun	8			
Les Forêts de sud du lac	Lamoura	4	OT Lamoura	9	290	3h	Facile	15-jun		9		
La Vignasse	Lamoura	5	OT Lamoura	8,5	315	3h	Moyen	01-jun			8,5	
La Grande Via Céary	Lamoura	6	OT Lamoura	11,5	340	4h	Moyen	15-jun			11,5	
Le Oyé-Peja par la Combe du lac	Lamoura	7	OT Lamoura	12	575	4h	Moyen	15-jun		12		
Trederny	Lamoura	8	OT Lamoura	14,5	420	4h40	Difficile	15-jun	14,5			
le Belvédère des Maquisards	Prémaman	9	Prémaman centre	6,5	190	1h40	Très facile	01-jun			5,5	
Les Cressonnères	Prémaman	10	Prémaman centre	8	190	2h40	Facile	01-jun		8		
Le Pont Bernoud	Prémaman	11	Prémaman centre	8	280	2h40	Facile	15-jun		8		
Les Aroets	Prémaman	12	Prémaman centre	9	340	3h	Moyen	15-jun	9			
Le Mont Fier	Prémaman	13	Prémaman centre	11	340	3h30	Moyen	15-jun			11	
Le Belvédère des Duppes	Prémaman	14	Prémaman centre	13	540	4h20	Difficile	01-jun			13	
Autour de Prémaman	Prémaman	15	Prémaman centre	18,5	780	6h	Difficile	01-jun	18,5	18,5	18,5	
Le Fort des Rousses	Les Rousses	16	OT Les Rousses	8	100	2h	Très facile	01-jun	6	6	6	
Le Robert du lac	Les Rousses	17	OT Les Rousses	8,5	270	2h50	Facile	01-jun	8,5	8,5	8,5	
Le Croix du Grue	Les Rousses	18	La Cure	7	400	2h30	Moyen	15-jun				Balise par les suisses
Le Niche	Les Rousses	19	La Cure	8,5	560	3h20	Moyen	15-jun				Balise par les suisses
Le Bief de la Chaillé	Les Rousses	20	OT Les Rousses	10	250	3h10	Moyen	15-jun				
La Frontière	Les Rousses	21	La Cure / OT Les Rousses	11	380	3h40	Moyen	15-jun	11	10		
Roche Blanche	Les Rousses	22	OT Les Rousses	14	410	4h30	Difficile	01-jun			13,5	
Le Normant	Les Rousses	23	La Cure	14,5	620	5h	Difficile	15-jun	15			
Les Valenches	Bois d'Amont	24	OT Bois d'Amont	6	240	1h00	Très facile	01-jun	6	6	6	
Les Chaleis	Bois d'Amont	25	OT Bois d'Amont	6	230	2h	Très facile	15-jun		6		
La Roche du Grue	Bois d'Amont	26	OT Bois d'Amont	9	330	3h	Facile	15-jun			9	
La Craux Sèche	Bois d'Amont	27	OT Bois d'Amont	10,5	330	3h20	Moyen	15-jun	9			-1,5km
La Compen aux Quilles	Bois d'Amont	28	OT Bois d'Amont	11	360	3h30	Moyen	15-jun		9,8		-1,2km
Le Mont Sais	Bois d'Amont	29	OT Bois d'Amont	14	400	4h30	Difficile	15-jun	14			
La Roche Bernard	Bois d'Amont	30	OT Bois d'Amont	15	420	5h	Difficile	15-jun			12,3	-2,7km
Les Lacs d'Or du Péroux	Bois d'Amont	31	OT Bois d'Amont	20	540	6h40	Difficile	15-jun			17,9	-2,1km
									128,5	128,7	132,3	

Dénomination	Commune	N°	Départ	Longueur (km)	Dénivelé (m)	Temps	Difficulté	Date balise	2017	2018	2019	Observations
<i>sentiers d'intervention</i>												
Circuits VTT	Lamoura	23	OT Lamoura	5	60	45 mn	Très facile	01-jun	5	5	5	
Le Tour de la Combe Arbey	Lamoura	24	OT Lamoura	10	280	1h10	Facile	15-jun		5	10	
Le Tour du Lanchet	Lamoura	25	OT Lamoura	12,5	364	1h40	Difficile	15-jun		12		
Le Tour du Céary	Lamoura	26	OT Lamoura	12,5	364	1h40	Difficile	15-jun		12		
Le Tour du Soulet	Prémaman	20	Prémaman centre	8,5	170	50 mn	Facile	15-jun		5,5		
Le Tour des Cressonnères	Prémaman	10	Prémaman centre	8	200	1h	Difficile	01-jun			8	
Le Tour du Mont Fier	Prémaman	13	Prémaman centre	11	357	1h50	Difficile	15-jun	14,5	14,5	14,5	
Tour des Aroets	Prémaman	12	Prémaman centre	7,5	324	1h15	Difficile	15-jun	7,5			
Le Tour du Fort des Rousses	Les Rousses	2	OT Les Rousses	8,5	170	40 mn	Très facile	01-jun	5,5	5,5	5,5	
Tour du Rochet	Les Rousses	9	OT Les Rousses	9	194	1h	Très facile	01-jun	9			
Le Tour du Bief de la Chaillé	Les Rousses	15	OT Les Rousses	10	253	1h10	Très facile	15-jun		10		
Le Tour du Gros Oubé	Les Rousses	30	OT Les Rousses	15	410	2h	Facile	15-jun			15	
Le Tour des Lombettes	Bois d'Amont	3	OT Bois d'Amont	6,5	237	1h	Facile	15-jun	6,5	6,5	6,5	
Le Tour de Craux Sèche	Bois d'Amont	4	OT Bois d'Amont	12	352	1h30	Facile	01-jun	12			
Tour de la Roche Bernard	Bois d'Amont	25	OT Bois d'Amont	17	480	2h10	Difficile	15-jun			17	
									60	59	81,5	

Article 19.1 :

Le quatrième paragraphe de l'article 19.1 est modifié comme suit :

« Le budget prévisionnel sera présenté par le délégataire au délégant annuellement pour la date du 30 septembre de chaque année, afin d'obtenir une validation du délégant dans les meilleurs délais. Dans l'attente de cette validation, le délégataire est autorisé à engager les dépenses dans la limite de 20% des dépenses du budget prévisionnel validé l'année précédente.

En cas de désaccord entre les parties sur les augmentations budgétaires, il sera appliqué sur les charges, un coefficient égal à la valeur de l'indice calculé comme précisé à l'article 20. »

Article 19.2.3 :

Le dernier paragraphe de l'article 19.2.3 est modifié comme suit : « Le montant seuil est fixé à 194 000€ pour la saison 2015-2016 et à 180 000€ pour les saisons suivantes. »

Article 20.2 :

Les deux premiers paragraphes sont remplacés par les trois paragraphes suivants :

« Sauf accord spécifique, les tarifs seront indexés sur la formule suivante :

$$T_n = T_{n-1} [(52\% \times TR_n/TR_{n-1}) + (8\% \times E_n/E_{n-1}) + (40\% \times S_n/S_{n-1})]$$

Où : T_n = tarif pour la nouvelle année et T_{n-1} = tarif de l'année précédente

TR_n = indice INSEE du coût horaire du travail n°001565183 et TR_{n-1} = indice INSEE du coût horaire du travail de l'année précédente

E_n = indice INSEE du coût de l'énergie n°001652226 et E_{n-1} = indice INSEE du coût de l'énergie de l'année précédente

S_n = indice INSEE du coût des services n°001664338 et S_{n-1} = indice INSEE du coût des services de l'année précédente.

Ces tarifs seront donc corrigés de 52% de la variation de l'indice du coût du travail ; 8% de la variation de l'indice du coût de l'énergie et 40% de l'évolution du coût des services.

L'indexation ainsi proposée par le délégataire au délégant en application de la formule ci-dessus et selon les modalités décrites à l'article 20.1 sont ensuite soumises à délibération du Conseil communautaire qui arrête les tarifs retenus. »

Article 23 :

Le troisième paragraphe relatif au comité de suivi de la délégation de service public est supprimé. Les premier, deuxième et dernier paragraphes sont inchangés.

Article 35 :

Après les mots « Chaque année », sont insérés les mots « en septembre ».

Article 37 (nouvel article) :

Il est inséré un nouvel article rédigé comme suit :

« 37. Forfaits délivrés à titre gratuit

Dans le cadre du dispositif chéquier rusé mis en place par la CCSR, le délégataire s'engage à délivrer des forfaits saison ski de fond à titre gratuit pour les détenteurs d'un chéquier rusé résidant âgés de 6 à 15 ans, dans la limite de 1 000 forfaits gratuits par saison.

Dans le cadre de l'opération "Sixièmes à la neige", le délégataire s'engage à délivrer à titre gratuit des forfaits journée ski de fond aux participants, dans la limite de 1 100 forfaits gratuits par saison. »

Autres articles de la convention :

Les autres articles de la convention demeurent inchangés tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Version consolidée de la convention

La convention de délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, dans sa version consolidée avec les modifications introduites par l'avenant n°1, est annexée au présent avenant.

Fait à Les Rousses

Le 29 NOV. 2016

Le

Pour la Communauté de Communes de la
Station des Rousses



Fait à Les Rousses

Le 29 NOV. 2016

Pour le Délégué



**Communauté de communes de la Station des Rousses
(CCSR)**

**Fort des Rousses - Rue du Sergent Chef Benoît Lizon - BP 14
39220 LES ROUSSES.**

Tél.: 03 84 60 52 60

contact@cc-stationdesrousses.fr

**Délégation de service public relative aux activités nordiques et à
l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses**

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION
DU 30 JANVIER 2014**

ENTRE

La Communauté de communes de la Station des Rousses, représentée par son Président dûment habilité par délibération en date du 3 juillet 2019, devenue exécutoire le 21 juillet 2019, dont le siège est Fort des Rousses, rue du Sergent Chef Benoit Lizon, BP 14 – 39220 LES ROUSSES

Ci-après dénommée « La Communauté de communes » ou « le délégant »

ET

La SAEM SOGESTAR, dont le siège social de la société est sis Fort des Rousses, 39220 LES ROUSSES, représentée par Monsieur Jean-Sébastien LACROIX, Président Directeur Général, dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « la SAEM » ou « le délégataire »

VU la convention de délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, signée le 30 janvier 2014,

VU le courrier de la commune de Lamoura et la délibération du Conseil de communauté en date du 3 juillet 2019,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des modifications de la convention susvisée,

IL EST CONVENU DE MODIFIER LES ARTICLES SUIVANTS :

Article 5.2 :

Après le premier paragraphe, il est précisé ce qui suit : « Depuis l'hiver 2018-2019, de nouvelles modalités de participation à la Transjurassienne et à la Transjeune sont mises en œuvre. D'une part, la SAEM SOGESTAR facture désormais ses heures à Trans'Organisation pour les travaux de préparation et de damage des pistes allant au-delà de la préparation et de l'entretien normal que la SAEM SOGESTAR apporte aux pistes dans le cadre des activités de la régie intéressée. Trans'Organisation bénéficie d'une subvention de la part de la CCSR pour couvrir cette dépense (dans la limite d'un plafond déterminé par convention entre la CCSR et Trans'Organisation). D'autre part, une commission technique a été créée pour faire un point hebdomadaire sur les modalités de gestion de l'enneigement en prévision de la Transjurassienne. »

Article 12.14 :

Le point suivant est ajouté : « Participation aux frais d'entretien courant des rives du lac et des équipements assuré par la commune de Lamoura à hauteur de 1 500 € TTC par an (à compter du 1^{er} mai 2019) ».

Article 18.3 :

Il est ajouté à la fin de deuxième paragraphe ce qui suit : « Il est notamment annexé au rapport technique annuel un tableau récapitulatif des demandes exceptionnelles hors DSP qui ont été réceptionnées par le délégataire en cours de saison et pour lesquelles il a sollicité l'avis de la CCSR ».

Autres articles de la convention :

Les autres articles de la convention demeurent inchangés tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Version consolidée de la convention

La convention de délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, dans sa version consolidée avec les modifications introduites par l'avenant n°2, est annexée au présent avenant.

Fait à Les Rousses

Le **13 SEP. 2019**

Pour la Communauté de Communes de la
Station des Rousses



Le Président,
Bernard MAMET



Fait à Les Rousses

Le **06/09/19**

Pour le Délégué






**Communauté de communes de la Station des Rousses
(CCSR)**

**Fort des Rousses - Rue du Sergent Chef Benoît Lizon - BP 14
39220 LES ROUSSES.**

Tél.: 03 84 60 52 60

contact@cc-stationdesrousses.fr

**Délégation de service public relative aux activités nordiques et à
l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses**

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION
DU 30 JANVIER 2014**

ENTRE

La Communauté de communes de la Station des Rousses, représentée par son Président dument habilité par délibération en date du 9 décembre 2020, devenue exécutoire le 31 décembre 2020, dont le siège est Fort des Rousses, rue du Sergent Chef Benoit Lizon, BP 14 – 39220 LES ROUSSES

Ci-après dénommée « La Communauté de communes » ou « le délégant »

ET

La SAEM SOGESTAR, dont le siège social de la société est sis Fort des Rousses, 39220 LES ROUSSES, représentée par Monsieur Christophe VAZ TEIXEIRA, Président Directeur Général, dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « la SAEM » ou « le délégataire »

VU la convention de délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, signée le 30 janvier 2014,

CONSIDERANT la volonté de la CCSR de réfléchir aux modalités d'entretien des sentiers de randonnée en parallèle de la réflexion portant sur l'établissement du Contrat de Station 2020-2026,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des modifications de la convention susvisée,

IL EST CONVENU DE MODIFIER LES ARTICLES SUIVANTS :

Article 15.3 :

Le troisième paragraphe est complété par la phrase suivante : « Pour l'année 2021, le calendrier sera exceptionnellement annuel. »

Autres articles de la convention :

Les autres articles de la convention demeurent inchangés tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Version consolidée de la convention

La convention de délégation de service public relative aux activités nordiques et à l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses, dans sa version consolidée avec les modifications introduites par l'avenant n°3, est annexée au présent avenant.

Fait à Les Rousses

Le **10 FEV. 2021**

Pour la Communauté de Communes de la
Station des Rousses

Le Président
Nolwenn MARCHAND



Fait à Les Rousses

Le **26/01/21**

Pour le Délégué



Annexe II

Données hivernales

DETAIL DES GRATUITES NORDIQUES - HIVER 2021/2022

Gratuité	Forfait journée station	Forfait multijour station	Forfait saison station	Raquettes station	Baladaski	Total	Commentaires
6ème A LA NEIGE	653					653	convention
CARTE AVANTAGES JEUNES	28			1		29	convention
CARTE VIP			7			7	accord d'entreprise
CCSR			12			12	accord
CENTRE D'HEBERGEMENT			1			1	convention
CHEQUIER RUSE	1				21	22	convention
CNSNMM			30			30	convention
CONVENTION PASSAGES			4			4	convention
DIRECTION			11			11	accord forfaits mixtes : élus
EMPLOYES AUTRES STATIONS	3					3	accord de branche
ESF STATION		2	121			123	convention
GENDARMERIE / PGM			25			25	convention
HANDICAPE SUPPLEMENTAIRE	1					1	règle
MONITEURS EN COURS DE SKI	11					11	accord de branche
PROF EPS COLLEGE LES ROUSSES			4			4	convention
PROMOTION	10	1		2	2	15	accord
SCOLAIRES	2254					2254	convention + grille tarifaire
SKI CLUB STATION			33			33	convention
Divers	1	6			1	8	erreur d'imputation
TOTAL	2962	9	248	3	24	3246	

BILAN DE SAISON

Récapitulatif de l'hiver 2021-2022

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

Berger
Levrault

RESERVE
NORDIQUE
JURASSIEN
Haut Doubs - Jura



Contexte général : l'hiver 2021-2022 était attendu de pied ferme : les pratiquants ayant testé les activités nordiques durant l'hiver 2020-2021 allaient-ils revenir ? A priori, la réponse a été oui ! Mais l'organisation des ventes est très différente : hausse des pass saison et baisse des pass séance. Les convaincus de l'hiver dernier ont continué, en utilisant des pass saison, économique dès lors qu'on réalise environ 12 sorties dans l'hiver.

Enneigement et ouvertures des sites : l'hiver 2021-2022 aura été peu enneigé, mais la neige est restée, grâce à une météo favorable, et à de longues périodes de froid. Les quelques chutes de neige sont survenues à des températures relativement douces : à 1 ou 2 degrés près, il pleuvait !

- 100% des sites ouvrent les pistes dès les premiers jours de décembre
- 100% des sites nordiques seront tous ouverts pendant la semaine de Noël
- Fortes précipitations pluvieuses entre Noël et Nouvel An : beaucoup de sites contraints de fermer
- Retour de la neige sur tous les sites vers le 5 janvier : 95% des sites seront ouverts jusqu'à fin février, grâce à un travail important de réenneigement pour de nombreux sites
- La plupart des sites ferment fin mars / début avril

Fréquentation : décembre et janvier connaissent un haut niveau de fréquentation, (soleil durant les weekends) : la fréquentation est identique à l'hiver n-1. La fréquentation chute très rapidement après mi-février (soleil et douceur en plaine, aucune nouvelle chute de neige rappelant que l'hiver est encore présent en montagne).

LES CHIFFRES CLES DE L'HIVER 2021-2022 :

18 192 Pass saison vendus (hausse de 3 700 pass par rapport à n-1)

19 356 Pass Hebdos vendus et pluri vendus

264 719 Pass Séances vendus (baisse de 39 000 séances par rapport à n-1)

3,49 millions d'euros : Chiffre d'affaires global de ventes de redevances

24 millions d'euros : les dépenses directes des pratiquants

820 152 : le nombre d'entrées sur les sites nordiques (en Journées Skieurs)

Nombre de Pass saisons offerts (promo famille) : 683

Nombre de Pass séances offerts (pass famille) : 7 489

Top 5 des sites du massif du Jura :

- Station des Rousses
- Lacs et Montagnes du Ht Doubs
- Monts Jura – La Vattay
- Haut Jura St Claude
- Plateau de Retord

BILAN DE SAISON

Chiffre d'Affaires des sites Ain–Doubs–Jura

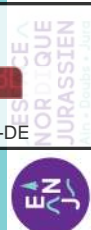
Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

Berger
Levrault



SITE NORDIQUE	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022	Moyenne sur 5 ans	Evolution / Moyenne	Evolution / N-1
MONTS JURA	408 806	421 938	496 572	657 157	566 249	510 144	11,00%	-13,8%
PLATEAU DE RETORD	202 158	161 146	44 320	215 300	206 084	165 801	24,30%	-4,3%
GIRON	83 897	87 059	56 257	131 036	112 888	94 227	19,80%	-13,9%
HAUTEVILLE LA PRAILLE	51 328	49 026	14 761	87 966	84 414	57 499	46,81%	-4,0%
CENTRE LACHAT	46 641	43 399	15 472	70 591	84 544	52 129	62,18%	19,8%
SUR LYAND	15 972	13 471	848	20 922	21 373	14 517	47,23%	2,2%
BELLEYDOUX	2 192	4 790	4 580	3 935	7 921	4 684	69,12%	101,3%
TOTAL AIN	810 993	780 829	632 810	1 186 907	1 083 472	899 002	20,52%	-8,7%
LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS	504 568	429 826	336 856	602 144	588 467	492 372	19,52%	-2,3%
GRAND PONTARLIER	86 124	91 453	82 705	97 470	100 944	91 739	10,03%	3,6%
FRASNE DRUGEON	17 656	16 069	13 876	9 535	14 004	14 228	-1,57%	46,9%
MONTBENOIT	71 003	79 604	70 061	132 396	143 559	99 325	44,54%	8,4%
VAL DE MORTEAU	57 780	65 744	37 146	112 800	110 826	76 859	44,19%	-1,8%
COMBE ST PIERRE	13 370	14 820	9 089	11 027	20 095	13 680	46,89%	82,2%
CC PIAEAU DU RUSSEY					212	212		
VAL DE VENNES	11 533	16 002	16 009	23 364	23 446	18 071	29,75%	0,4%
TOTAL DOUBS	762 033	713 518	565 742	988 735	1 001 552	757 507	32,22%	1,3%
STATION LES ROUSSES	520 972	531 149	502 073	766 110	672 210	598 503	12,32%	-12,3%
HAUT JURA ST CLAUDE	221 200	203 343	181 180	222 859	262 248	218 166	20,21%	17,7%
HAUTE JOUX	60 405	63 755	25 147	69 776	71 126	58 042	22,54%	1,9%
FONCINE LE HAUT	27 385	34 331	16 840	27 549	34 379	28 097	22,36%	24,8%
BELLEFONTAINE	52 971	58 158	73 376	91 456	93 131	73 818	26,16%	1,8%
MORBIER	94 720	75 897	58 854	138 985	131 498	99 991	31,51%	-5,4%
LONGCHAUMOIS	6 643	6 820	7 089	9 759	9 810	8 024	22,26%	0,5%
NANCHEZ + Chx des P	33 749	55 756	15 124	75 754	61 428	48 362	27,02%	-18,9%
ST LAURENT EN GRANDVAUX	15 404	21 138	11 081	15 995	18 782	16 480	13,97%	17,4%
TREMONTAGNE	6 019	7 006	8 227	8 829	12 668	8 550	48,17%	43,5%
LAC ROUGES TRUITES	0	3 610	1 787	7 407	8 840	4 329	104,21%	19,3%
LES CROZETS JURA SUD	6 548	7 719	8 570	4 442	11 880	7 832	51,69%	167,4%
TOTAL JURA	1 046 015	1 068 682	909 348	1 438 919	1 387 997	1 170 192	18,61%	-3,5%
Ventes ENJ aux CE					23 972			
MONTAGNES DU JURA	2 619 041	2 563 029	2 107 900	3 614 560	3 496 993	2 880 305	21,41%	-3,3%

BILAN DE SAISON

Évolutions Chiffre d'Affaires

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

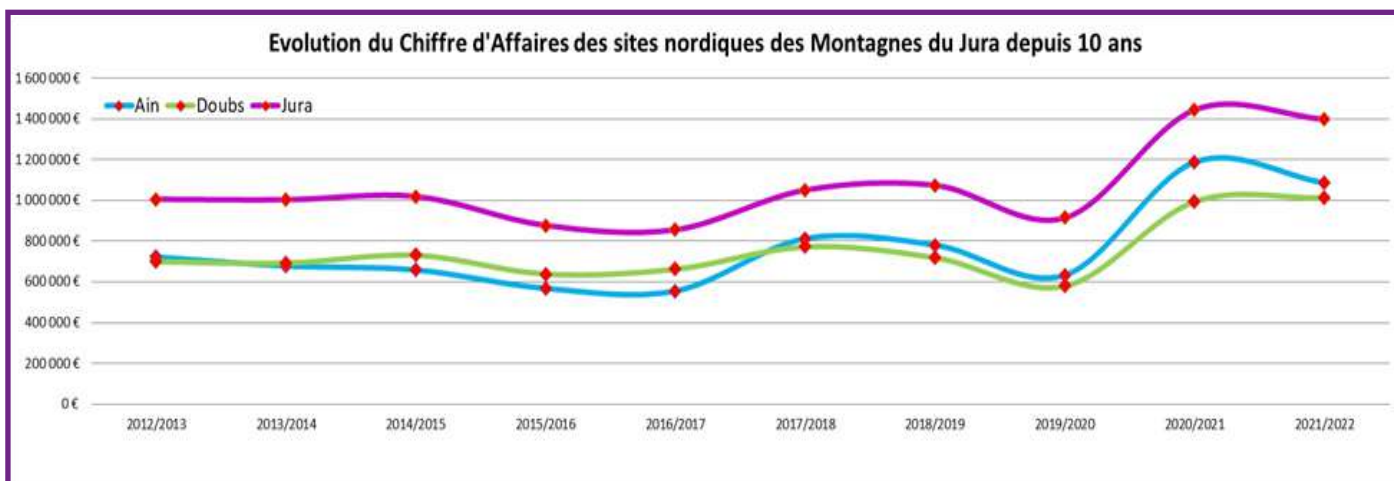
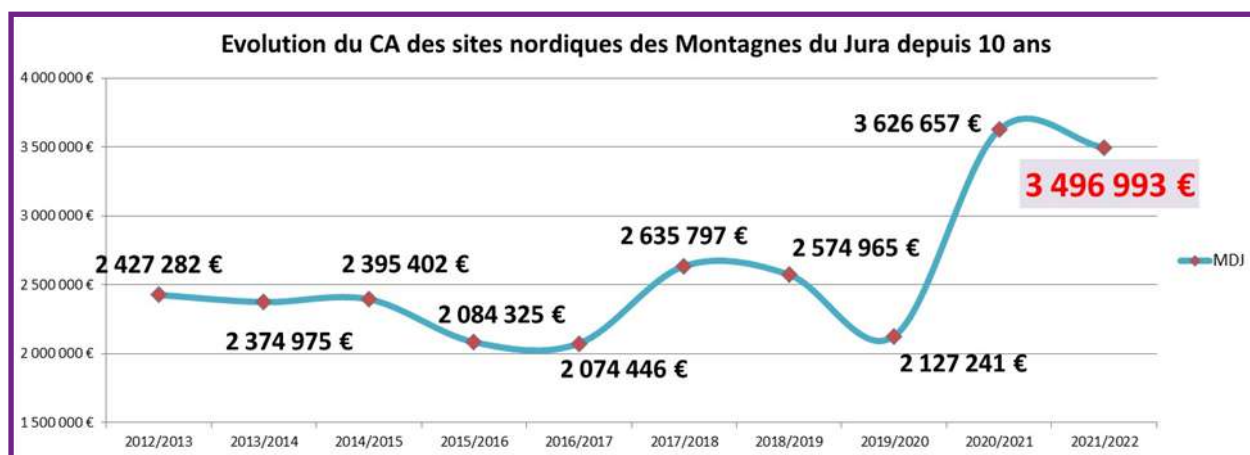
Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

Berger
Levrault

Dpt	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	Moyenne sur 5 ans	Evolution / Moyenne 5 ans	Evolution / N-1
Ain	722 029 €	678 029 €	658 138 €	567 733 €	555 267 €	812 253 €	780 828 €	632 810 €	1 187 867 €	1 085 432 €	899 838 €	20,63%	-9%
Doubs	699 311 €	693 249 €	731 202 €	638 999 €	662 668 €	772 580 €	719 628 €	579 707 €	994 591 €	1 013 764 €	816 054 €	24,23%	2%
Jura	1 006 092 €	1 003 697 €	1 019 790 €	877 593 €	856 555 €	1 050 966 €	1 074 509 €	914 724 €	1 444 199 €	1 397 797 €	1 176 439 €	18,82%	-3%
MDJ	2 427 282 €	2 374 975 €	2 395 402 €	2 084 325 €	2 074 446 €	2 635 797 €	2 574 965 €	2 127 241 €	3 626 657 €	3 496 993 €	2 892 331 €	20,91%	-4%



BILAN DE SAISON

Évolutions Fréquentation (Journées Skieurs)

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

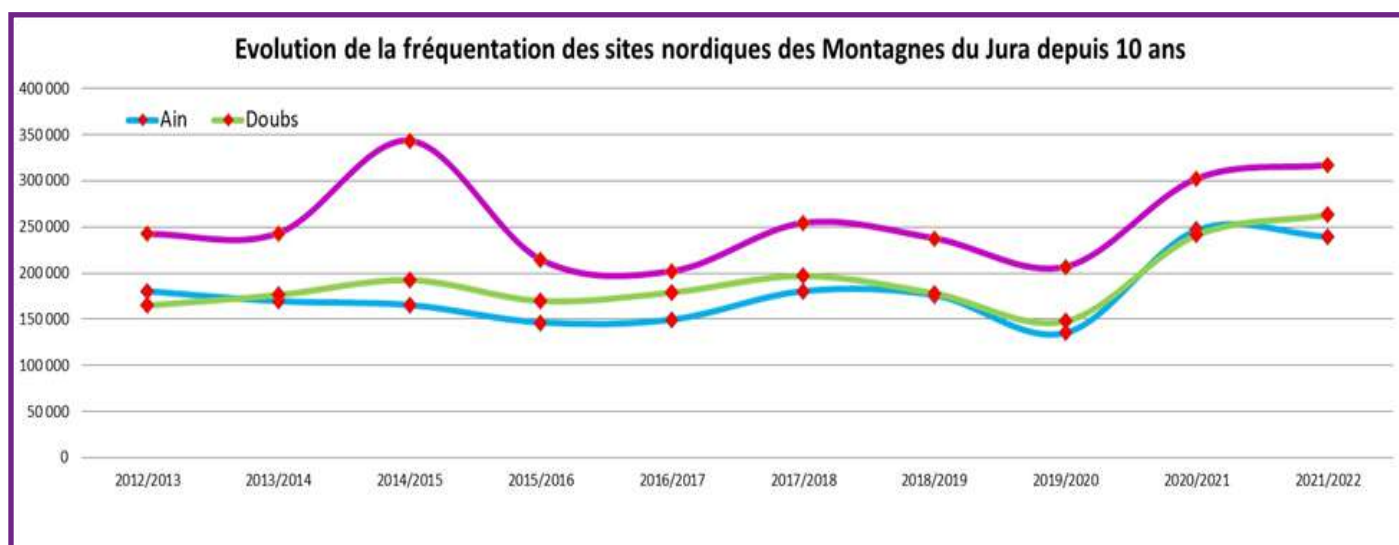
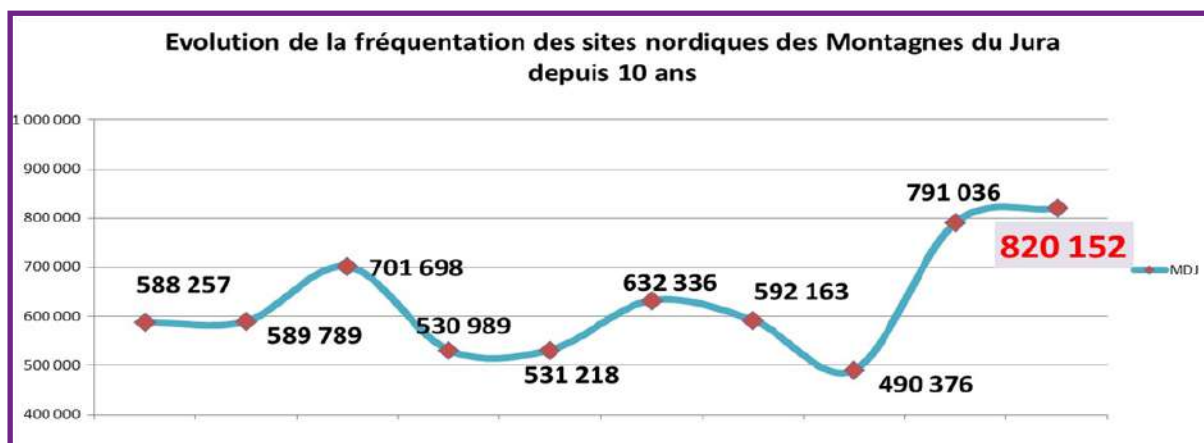
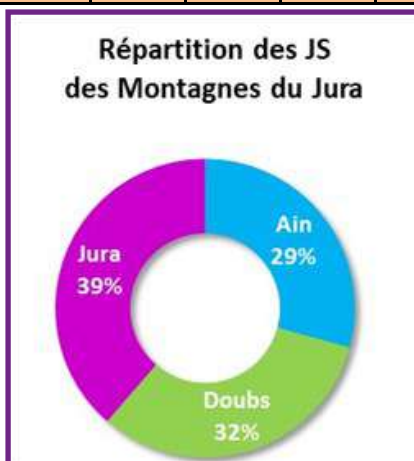
Publié le

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

Berger
Levrault



Dpt	12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	19/20	20/21	21/22	Moyenne sur 5 ans	Evolution / Moyenne 5 ans	Evolution / N-1
Ain	180 454	169 573	165 405	146 349	149 511	180 550	176 151	135 111	247 039	239 847	195 740	22,53%	-3%
Doubs	165 406	176 816	192 938	170 230	179 521	197 451	178 356	148 326	241 584	263 261	205 796	27,92%	9%
Jura	242 397	243 400	343 355	214 410	202 186	254 335	237 656	206 939	302 413	317 044	263 677	20,24%	5%
MDJ	588 257	589 789	701 698	530 989	531 218	632 336	592 163	490 376	791 036	820 152	607 426	35,02%	4%



BILAN DE SAISON

Les tendances

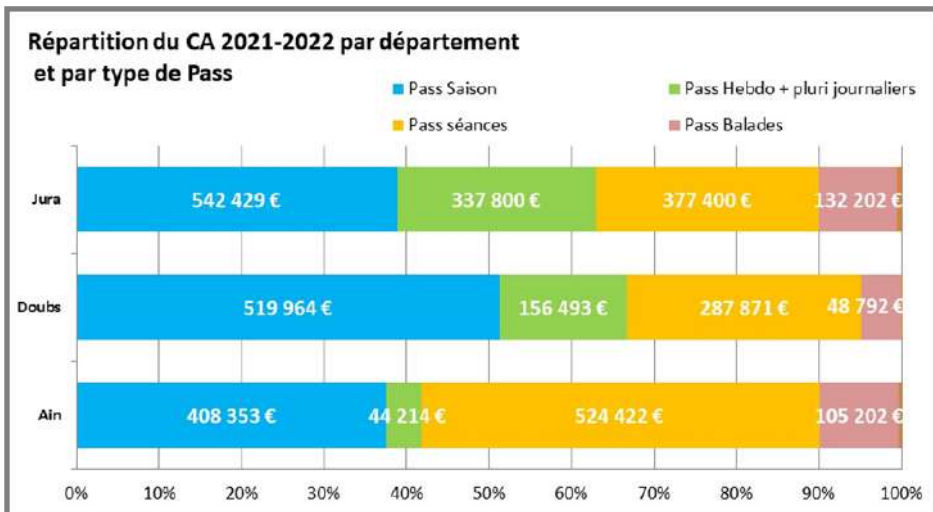
Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

Berger
Levrault



Le positionnement des départements est très variable en matière de répartition des ventes :

- Le Jura est bien réparti entre les catégories
- Le Doubs est particulièrement dépendant des pass saison,
- L'Ain vend une forte proposition de pass séances...

Cette répartition est logique : meilleur nombre de lits touristiques dans le Jura, population proche des sites dans le Doubs, et sportive, bassins de population importants à 1h des sites de l'Ain, venant en « excursionnistes » ...

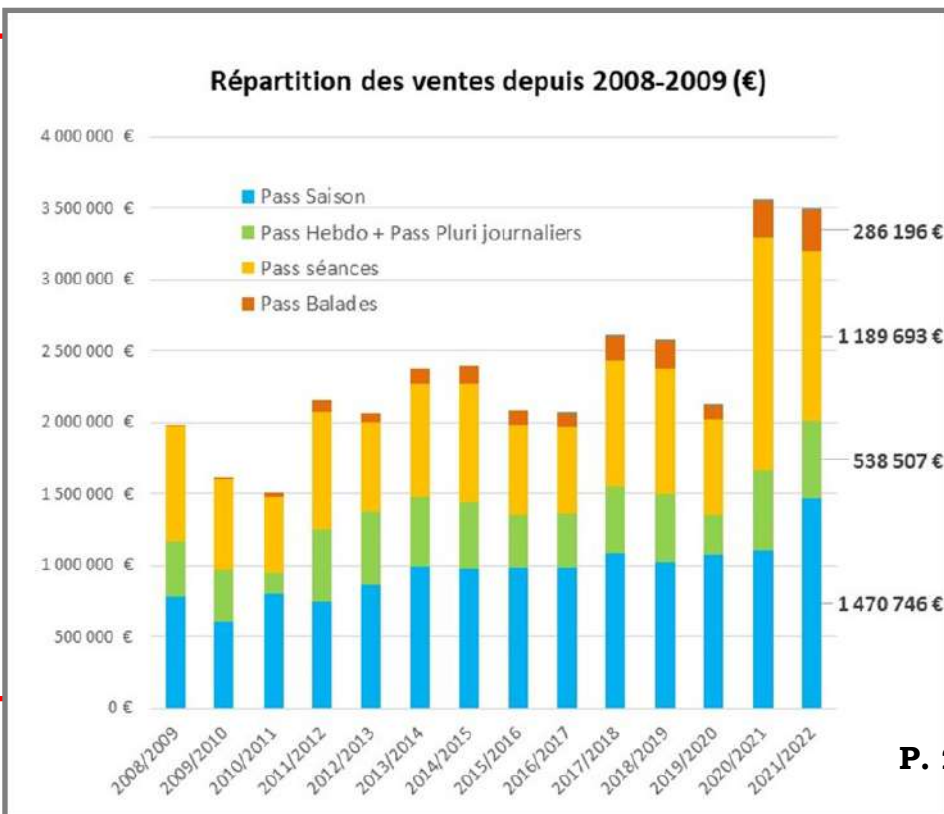


La répartition des pass retrouve sa composition classique (identique à 2018-2019). Mais les volumes ont largement augmenté.

ATTENTION : cela ne reflète pas exactement la fréquentation entre « touristes » « sportifs » et « excursionnistes » : un certain pourcentage de touristes utilise désormais des pass séance durant leur séjour !

Bien que les remontées mécaniques ont rouvert, la fréquentation touristique reste presque identique à celle de l'hiver précédent (+ 18% sur la moyenne des 10 dernières saisons).

Le chiffre d'affaires des sites nordiques reste presque identique à celui de l'hiver 20-21, mais sa répartition est très différente. Pour la première fois depuis longtemps, les pass saison augmentent de façon considérable (+ 365 000€). En revanche, les pass séances baissent de façon notable (- 444 000€) mais restent fortement au-dessus de la moyenne. La fréquentation des sites en raquette augmente considérablement (+10%).



BILAN DE SAISON

Points de détail

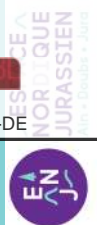
Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

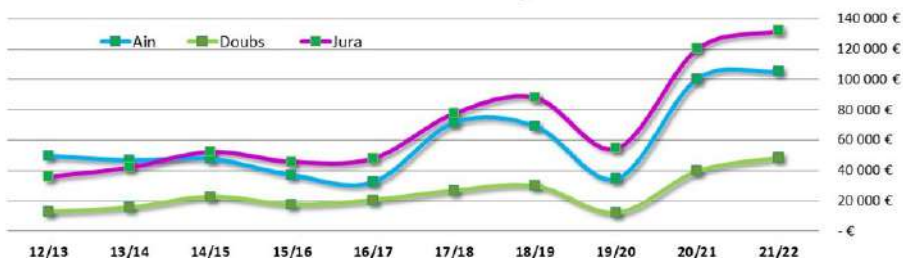
Publié le

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

Berger
Levrault



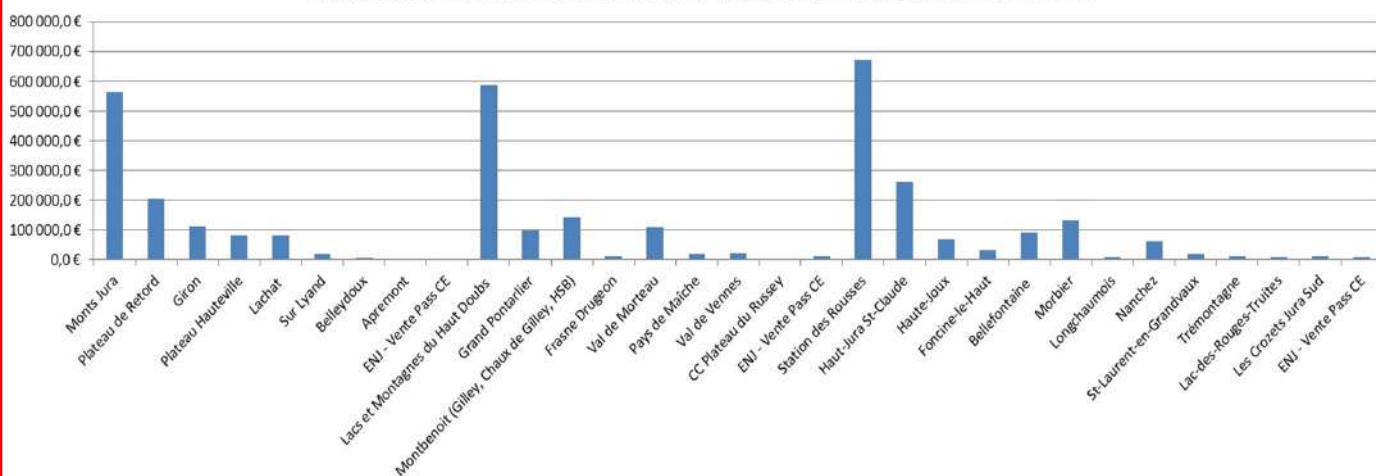
Evolution du CA Balade depuis 10 saisons



Le chiffre d'affaires des pass balade continue d'augmenter bien que les tarifs restent sensiblement identiques d'une année sur l'autre : la fréquentation réelle du public raquetiste continue d'augmenter, en particulier sur les sites touristiques et de proximité de grands bassins urbains.

Pour rappel, dans le Doubs, un seul site fait payer les itinéraires raquettes à neige : la CC Lacs et Montagnes du Ht Doubs.

Chiffre d'Affaires des sites nordiques des MDJ pour la saison 2021/2022



Ce graphique permet de rappeler la grande diversité des sites nordiques du massif du Jura.

PROGRAMME D'ACTION

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

Berser
Levrault

ESPACE
NORDIQUE
JURASSIEN
Ain - Doubs - Jura



Les actions courantes : de nombreuses actions menées par l'ENJ sont reconduites d'une année sur l'autre, en s'adaptant aux territoires et aux demandes.

PROMOTION ET EVENEMENTIEL

- Organisation des évènements (Fête Nordique, soirées d'initiations) dans l'Ain, le Doubs et le Jura
- Gestion du site internet, animation des réseaux sociaux, animation Etat des Pistes et webcams
- Publicités diverses dans la presse locale
- Participation aux campagnes de promotion de Montagnes du Jura et des CDT
- Partenariat avec Nordic Magazine
- Partenariat Carte Avantages Jeunes
- Partenariat « Météo des Neiges » avec France Bleu Besançon



SERVICES AUX SITES NORDIQUES

- Coordination de la politique tarifaire
 - Fourniture de la billetterie
 - Edition des plans des pistes
- Commandes groupées de matériel

ANIMATIONS ET PARTENARIATS

- Organisation de l'opération « 6èmes à la Neige » dans le Jura
- Réflexions pour l'organisation d'une opération ski scolaire dans l'Ain
- Partenariat avec les Comités de Ski de Lyonnais Pays de l'Ain, du Doubs, du Jura et le Comité du Massif Jurassien
- Suivi de tous les travaux de Nordic France
- Partenariat avec le CIGC
- Partenariat avec les CPIE du Haut Jura et du Haut Doubs



PROFESSIONNALISATION

- Formation des pisteurs secouristes (via Nordic France)
- Formation continue des pisteurs
- Accompagnement sur l'organisation des secours

Les actions phares de 2022/23

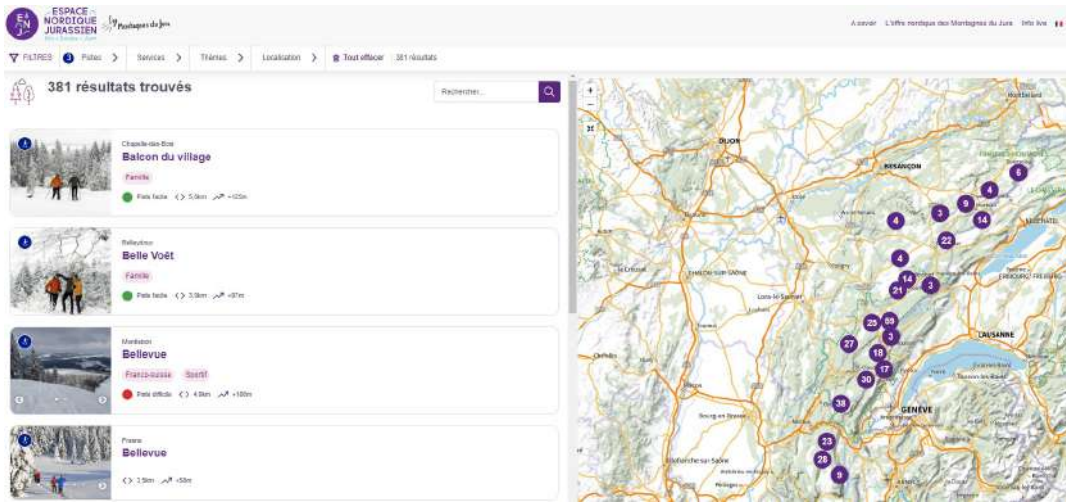
CARTE GEOTREK HIVERNALE / année 3

Après deux années de travail de saisie et de cartographie, l'outil Geotrek va être déployé dans le Massif du Jura dès l'automne 2022.

L'intégralité des pistes de ski de fond, raquettes et pistes multi activités y sont recensées.

Snowmap.espacenordiquejurassien.com est aussi un outil pratique pour les gestionnaires (SIG du nordique).

Un travail de rédaction de contenu (texte, photos, vidéos) et d'enrichissement de la plateforme va être poursuivi courant d'année 2022-23.



BALISAGE DES ITINERAIRES RAQUETTES

Le travail de refonte du balisage raquettes (pour répondre à la norme AFNOR actuelle : balisage des pistes raquettes en violet) débutera à l'automne 2023.

Ce projet permettra aux domaines nordiques du massif du Jura d'avoir un balisage uniforme et intégralement renouvelé sur leurs sites.

SENSIBILISATION SUR L'ORGANISATION DES SECOURS SUR LES SITES

Des réunions de travail et de sensibilisation autour des secours seront organisées dès l'automne prochain. Ces réunions rassembleront les départements, les préfetures, les gestionnaires de sites et leurs élus.

L'objectif sera de mieux faire comprendre les règles et usages concernant les secours et les responsabilités de chacun.

EVOLUTION DU SITE DE VENTE EN LIGNE ET DE L'APPLI

API avec les Rousses et les Monts Jura : afin de permettre à tous les skieurs de pouvoir importer leurs redevances sur l'application de dématérialisation des redevances, ENJ développe une passerelle avec les prestataires E-Liberty et X-Salto pour permettre aux Stations des Rousses et des Monts Jura de bénéficier de l'outil de vente en ligne de l'ENJ.

Pass saison & hebdos sur les téléphones portables : à partir de cet hiver, les skieurs pourront importer leur pass saison sur leurs smartphone !



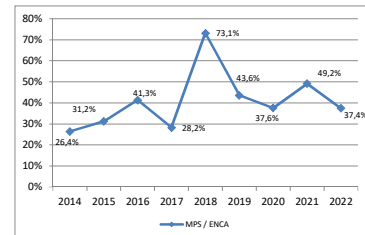
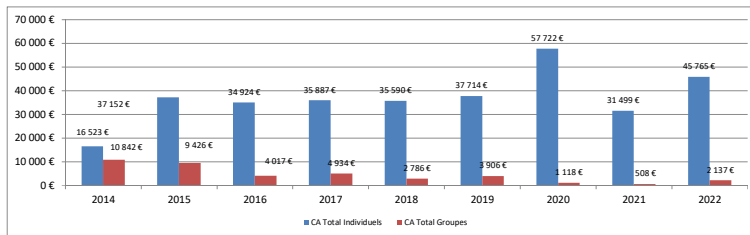
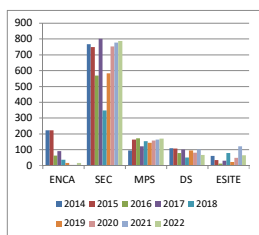
VERS UN RENFORT DE LA MASSE SALARIALE A L'ENJ

La convention liant l'ANCT et l'ENJ va toucher à sa fin, et Marianne Jacquemin va quitter l'équipe pour se tourner vers d'autres projets. Un travail de concertation des élus des sites nordiques a permis de confirmer le besoin de maintenir la dynamique en place, et de renforcer les équipes. ENJ recherche les solutions pour financer ce poste supplémentaire. L'objectif est de réaliser un recrutement au cours de l'automne.

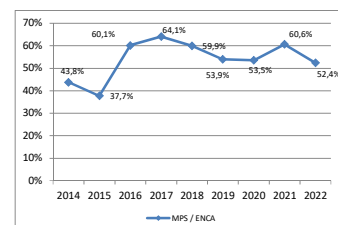
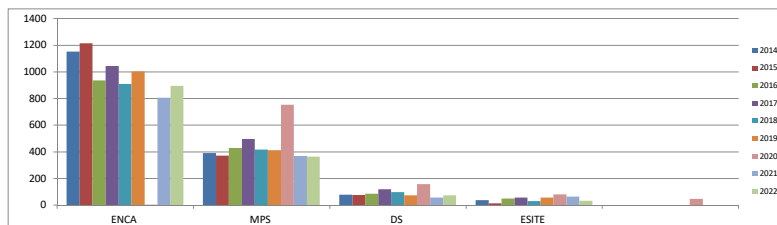
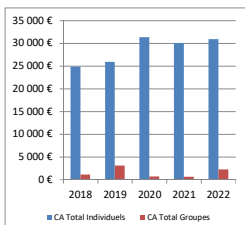
Annexe III

Données estivales

Données		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	N / N-1	Observations	
Nautique	Nombre de séances individuels Voile	13	37								-		
	Nombre de séances indiv Voile annulées	25	16								-		
	Nombre de séances individuels paddle réalisées				2						-		
	Nombre de séances individuels paddle annulées				7						-		
	Nombre de jours individuels Loc réalisés	55	67	65	65	69	67	69	58	68	17%		
	Nombre de jours indiv annulés Loc	16	4	5	3	2	4	1	7	0	-100%		
	CA séances encadrées indiv			0 €	298 €	0 €						#DIV/0!	
	CA Loc indiv	15 511 €	34 877 €	34 924 €	35 872 €	35 590 €	37 714 €	57 722 €	31 499 €	45 735 €	45%		
	CA Loc moyen / jour	282 €	521 €	537 €	552 €	516 €	563 €	837 €	543 €	673 €	24%		
	CA Total Individuels	16 523 €	37 152 €	34 924 €	35 887 €	35 590 €	37 714 €	57 722 €	31 499 €	45 765 €	45%		
	CA Total Groupes	10 842 €	9 426 €	4 017 €	4 934 €	2 786 €	3 906 €	1 118 €	508 €	2 137 €	321%		
	CA Repaire de Rouxy	1 806 €	5 642 €	3 747 €	6 008 €	5 882 €	5 999 €	6 126 €	5 210 €	8 844 €	70%		
	ENCA	221	223	62	90	36	16	4	3	16	425%		
	SEC	767	748	567	800	347	583	753	776	787	1%		
	MPS	94	164	171	121	152	144	158	163	170	4%		
DS	108	106	78	100	50	95	79	100	66	-35%			
ESITE	59	33	11	30	78	22	48	120	64	-47%			



Enfants	Nb de séances indiv Enfants (hors JDR) réalisées	32	35	26	13	14	18	25	10	4	-60%	remplacement des 2 activités par une activité tout public
	Nb de séances indiv Enfants annulées	16	19	15	19	18	31	19	28	4	-86%	remplacement des 2 activités par une activité tout public
	Nb de jours individuels JDR réalisés	57	67	55	65	67	59	64	61	66	8%	
	Nb de jours indiv annulés JDR	14	4	12	6	4	6	1	1	1	0%	
	Effectif Total Jardin Rouxy (avec groupes) (hors bambins)	8147	10 240	4 314	6 251	5 463	5 457	6 957	6 726	6 204	-8%	
	Effectif moyen / jour Jardin Rouxy	143	153	78	96	82	92	109	110	94	-15%	
	CA Total Individuels	27 623 €	31 313 €	18 011 €	27 410 €	24 876 €	25 933 €	31 316 €	30 055 €	30 881 €	3%	
	CA Total Groupes	6 539 €	6 282 €	4 924 €	1 776 €	1 132 €	3 074 €	705 €	620 €	2 242 €	262%	
	CA Repaire de Rouxy	3 620 €	3 989 €	2 447 €	3 455 €	3 209 €	3 117 €	3 926 €	3 545 €	4 210 €	19%	
	ENCA	1151	1213	935	1044	908	1002	921	805	895	11%	
MPS	389	370	429	495	417	412	365	369	363	-2%		
DS	77	76	86	119	97	73	80	56	73	29%		
ESITE	37	12	48	56	30	55	48	63	33	-48%		



Découverte	Nombre de séances individuels Rando réalisées	34	36	36	22	23	24	27	28	-	-	arrêté depuis été 2022
	Nombre de séances indiv Rando annulées	7	9	7	5	4	3	3	2	-	-	arrêté depuis été 2022
	CA Total Individuels	1 829 €	3 005 €	3 468 €	2 990 €	3 645 €	3 402 €	5 283 €	4 935 €	-	-	arrêté depuis été 2022
	CA Total Groupes	1 613 €	1 779 €	1 686 €	340 €	0 €	447 €	0 €	914 €	-	-	arrêté depuis été 2022
Sensation	Nombre de séances individuels Canyon/Via/Rando aqua réalisées	15	36	41	56	47	51	24	49	34	-31%	
	Nb de séances indiv Canyon/Via/Rando aqua annulées	35	14	9	13	6	17	18	21	22	5%	
	CA Total Individuels	3 576 €	4 855 €	7 870 €	5 151 €	4 809 €	3 670 €	4 655 €	5 300 €	3 785 €	-29%	
	CA Total Groupes		3 524 €	270 €	387 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 120 €	#DIV/0!	

Données provenant : Jour exploitation, Planning été, logiciel Flexible / BOOKING, logiciel Sale TM (PROGESTAR jusqu'à mi-juillet 2018)

Autres documents : Tableau de bord - activités été

Remarque : Pour les étés 2015, 2016, 2017 et 2018, les CA s'entendent sans le CA des Villages Clubs du Soleil, achat d'activités (mini-golf, Jardin de Rouxy, Balisœur) dans le cadre de la vente d'un "tout compris". RQ : pas de VCS pour l'été 2019.

Ouvertures 2022 :

Nautique : du 18 juin au 31 août 2022

Enfants : du 18 juin (JDR) au 31 août 2022

Sensation : du 4 juillet au 2 septembre 2022

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le



ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE



DETAIL DES GRATUITES ACTIVITES DE LOISIRS HORS NEIGE - été 2022

Gratuité	Baliséor	Locations nautiques	Jardin de Rouxy	Mini-Golf	Total	Commentaires
CARTE VIP		2			2	accord d'entreprise
MARKETING - COUPONS / PROMOTION		2	2		4	accord
PERSONNEL SOGESTAR	1	18	10	1	30	accord d'entreprise
TOTAL	1	22	12	1	36	

Annexe IV

Décisions CCSR hors cadre de la DSP

Décisions CCSR hors cadre DSP - Saison 2021-2022

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE



Date de sollicitation	Type de sollicitation	Organisme demandeur	Descriptif de la demande	Evaluation du coût	Date de transfert à la CCSR	Décision de la CCSR	Date	Observations
mercredi 8 décembre 2021	Damage Omnibus pour saut à skis	Christian Lacroix - Skieurs rousseleands	Damage de la palette de réception	1h = 101€ HT		OK	09/12/20	Accord SBG en réunion de l'offre
mercredi 29 décembre 2021	Damage Marmousets hors offre	Ecole Bois d'Amont et CNSN	Damage des Marmousets pour 17 séances hors calendrier de l'offre	101€ HT x 1h x 17 = 1717€ HT	30/12/21	OK	03/01/22	Mail GG
mercredi 29 décembre 2021	Espaces ludiques à Prémanon	Ecole Prémanon et CNSN	Damage espaces ludiques pour 4 séances	101€ HT x 1h x 4 = 404€ HT	30/12/21	Ok	05/01//22	Mail GG
dimanche 6 février 2022	Forfaits non nominatifs CNSN	CNSN	Forfaits non nominatifs CNSN	30 x 81€ TTC = 2430€ TTC		Ok		
			TOTAL TTC	5096,40€ TTC				

;

Annexe V

Données financières

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DSP REGIE INTERESSEE CCSR
2021/2022

	Désignation	CCSR NORDIQUE 2021/2022	CCSR NORDIQUE 2020/2021	Variation /N-1	% Variation
7****	Autres produits	4 464	47 959	- 43 495	
46****	Recettes	703 894	787 087	- 83 193	
TOTAL PRODUITS		708 358	835 046	- 126 687	-15%
6032210	VARIATION STOCK NORDIQUE	- 1 398	4 814	- 6 212	
6032211	VARIATION STOCK RM	- 53	520	- 573	
6032230	VARIATION STOCK GARAGE TUFFES	75	543	- 468	
6032240	VARIATION STOCK BILLETTERIE	- 2 694	1 037	- 3 730	
6050000	Achats Matériel Divers	913	809	104	
6051000	Matériel Sécurité	111	969	- 858	
6051400	Matériel Sécurité Personnel	576	2 007	- 1 431	
6051500	Matériel Environnement	743	31	712	
6052000	Achats Signalétiques	1 901	138	1 763	
6061000	Eau	686	595	91	
6061100	Electricité	12 200	11 814	386	
6061200	Carburant routiers(voitures+gros outils)	4 239	4 856	- 617	
6061400	Gaz	16 081	13 486	2 595	
6061450	Chauffage Fioul/Bois/Granulés		-		
6061500	GNR Dameuses	30 485	20 224	10 262	
6063100	Fournitures Produits consommables	2 521	2 639	- 118	
6063200	Frnt petit outillage	540	491	49	
6063300	Lubrifiant, huiles, diluant,consom-	92	758	- 666	
6063400	Vêtements de travail	193	437	- 244	
6064100	Fournitures de bureau	235	702	- 467	
6064200	Fournitures billetterie	2 798	1 309	1 489	
6064300	Fournitures Informatiques, Téléphoniques	456	357	100	
6068000	Achat Pharmacie	320	201	119	
ACHATS		71 020	68 735	2 285	3%
6111000	Spectacles/Animation	74			
6113000	Frais de damage	42 720	40 000	2 720	
6113100	Frais Déneigt-Enneigt-Salage-balayage	9 733	4 115	5 618	
6114000	Télésurveillance des sites	105	258	- 153	
6115000	Traitements déchets	608	1 374	- 766	
6132000	Locations immobilières <6mois				
6135150	Location Véhicules < 6 MOIS		-		
6135200	Locations mobilières autres >6 MOIS	2 721	4 019	- 1 298	
6135300	Locations mobilières Autres <6 MOIS	297	278	19	
6136000	Location Batiments FORT >6 MOIS	3 590	7 432	- 3 842	
6152100	Maintenance bâtiments	14 549	10 380	4 169	
6152200	Entretien Piste Nordiques,Sentier,Lac	5 586	3 328	2 258	
6152300	Maintenance parkings	319			
6155100	Maintenance RM	169	-	169	
6155110	Maintenance RM électrique		21		
6155200	Maint- dameuses Alpin+ motoneiges	1 854	2 591	- 737	
6155250	Maint-dameuses Fond+motoneiges	27 908	9 207	18 701	
6155300	Maintenance véhicules	1 826	939	887	
6155400	Maintenance informatique	10 529	16 721	- 6 192	
6155500	Maintenance radios	1 656	254	1 402	
6155600	Maintenance neige de culture	4 540	4 599	- 59	
6155800	Maintenance bureautique	546	866	- 321	
6155850	Maintenance télécommunications	34	88	- 54	
6155900	Maintenance Matériels Gros Outils	824	3 044	- 2 220	
6161100	Assurances	15 101	15 941	- 840	
6180000	Divers (nettoyage vêtements)	41	139	- 98	

6181000	Documentation et abonnements	76	58	17	
SERVICES EXTERIEURS		145 406	125 654	19 752	16%
6211000	Personnel Extérieur		-		
6222000	Commissions	1	38	36	
6226000	Honoraires divers	408	922	514	
6226400	Honoraires juridiques sociales	291	993	703	
6226500	Honoraires Compta	2 115	4 320	2 206	
6227000	Frais d'actes(K-BIS,CCIJ,...)	43	376	332	
6228000	Divers(INPI,dépôt brevet,...)				
6231000	Annonces et insertions offre emploi	347	82	265	
6231200	Publicités	7 932	14 055	6 123	
6233100	Foires et Salons				
6234000	Cadeaux Clients	181	10	171	
6236000	Catalogues et imprimés	2 678	2 593	85	
6237000	Carte de visite, voeux..	0	0	0	
6238000	Dons		8		
6241000	Transport sur achats	2 550	815	1 735	
6248000	Divers (ramassage fonds)	1 683	17	1 666	
6251100	Frais de Déplacement-Missions	293	250	42	
6251200	Indemnités de stage	147	445	298	
6251300	Frais de stage	7	33	26	
6257000	Réceptions	974	626	349	
6261000	Frais d'affranchissement	475	1 453	978	
6262000	Frais de télécommunication	925	1 526	601	
6263000	Communication fréquentat- internet	1 527	1 854	327	
6278200	Frais-Commissions Bancaires	2 430	651	1 779	
6278900	Autres Frais (Banques, ANCV, Natixis)	1 257	1 212	45	
6281000	Cotisations diverses		71		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		26 263	32 349	6 086	-19%
6312000	Taxe d'apprentissage	1 681	1 711	30	
6333000	Participation à formation professio	4 533	2 967	1 565	
6334000	Participation à effort construction	929	1 238	308	
6351000	CFE Cotisation Foncière Entreprise	1 110	1 097	12	
6351001	CVAE Cotis.S/Valeur Ajoutée Entreprise	3 207	2 353	854	
6352400	Taxe Véhicules Société	57	130	73	
6355000	TVA NON RECUP S/FRAIS INDIRECTS	5 880	11 034	5 154	
6358100	Vignette auto et carte grise	78	6	72	
6370000	Autres impôts /taxes/Formalités Douanes	150	434	284	
6372000	Taxe Handicapés AGEFIPH	110	73	38	
IMPOTS ET TAXES		17 735	21 043	3 308	-16%
641	Salaires Saisonniers	119 297	97 438	21 860	
641	Salaires Permanents	92 074	175 631	83 557	
645	Charges sociales Saisonniers	44 350	14 514	29 836	
645	Charges sociales Permanents	35 489	40 552	5 063	
6472000	Versement au Comité d'Entreprise	804	1 221	418	
6475000	Médecine du travail	642	1 228	586	
6477000	CHEQUES DEJEUNER(Part Patronnale)	1 476	2 587	1 111	
6480000	Frais de formation		-		
CHARGES DE PERSONNEL		294 132	333 171	39 039	-12%
6540000	Pertes sur créances irrécouvrables		-		
6580000	Charges diverses de Gestion Courante	232	597	365	
AUTRES CHARGES		232	597	365	-61%
6611100	Intérêts emprunt et dette	505	464	41	
6616100	Agios bancaires	627	1 069	442	
6660000	Perte de change	11		11	
CHARGES FINANCIERES		1 143	1 533	389	-25%
6712000	Pénalités et Amendes fiscales		6		
6718100	Autres charges exceptionnelles		-		
6720000	Charges sur exercice antér.	238			
6752000	VNC immobilis.corporelles	106	153	47	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		344	159	185	116%
6811100	Dot/immob.incorporelles	357	835	478	
6811200	Dot/immob.corporelles	7 518	13 347	5 829	
6817400	Dot/prov.créances douteuses		-		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		7 875	14 182	6 308	-44%
TOTAL DES CHARGES		564 150	597 423	33 273	-6%
RESULTAT "FONCTIONNEMENT"		144 209	237 623	93 414	-39%

**COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DSP REGIE INTERESSEE CCSR
2021/2022**

	Désignation	CCSR LOISIRS HORS NEIGE 2021/2022	CCSR LOISIRS HORS NEIGE 2020/2021	Variation /N-1	% Variation
7****	Autres produits	13 976	13 453	524	
46****	Recettes	333 420	215 345	118 075	
TOTAL PRODUITS		347 396	228 798	118 598	52%
6032230	VARIATION STOCK GARAGE TUFFES	35	149	- 113	
6032240	VARIATION STOCK BILLETTERIE	- 1 277	284	- 1 561	
6041000	Achats Excursion(Yvoire,Genève,Gruyères)	173 885	109 264	64 621	
6043000	Achats Sensations(Canyon,Escalade,VTT)	312	-	312	
6044000	Achats Nautique	620	726	- 106	
6045000	Achats Activités Enfants	5 067	3 675	1 392	
6046000	Achats Découverte(Baliséor,Rando,visite)	74	220	- 146	
6050000	Achats Matériel Divers	678	12	666	
6051000	Matériel Sécurité		-		
6051400	Matériel Sécurité Personnel	221	616	- 395	
6051500	Matériel Environnement	37	90	- 53	
6052000	Achats Signalétiques	694	113	581	
6061000	Eau	1 257	876	381	
6061100	Electricité	958	1 457	- 499	
6061200	Carburant routiers(voitures+gros outils)	787	1 127	- 340	
6061400	Gaz	877	936	- 59	
6063100	Fournitures Produits consommables	256	392	- 136	
6063200	Frt petit outillage	124	129	- 6	
6063300	Lubrifiant, huiles, diluant,consom-		9		
6063400	Vêtements de travail	2	-	2	
6064100	Fournitures de bureau	522	366	156	
6064200	Fournitures billetterie		-		
6064300	Fournitures Informatiques, Téléphoniques	71	35	36	
6068000	Achat Pharmacie	75	64	11	
6070004	Boissons- Glaces-Snack Restauration	6 048	3 175	2 873	
ACHATS		191 324	123 716	67 608	55%
6111000	Spectacles/Animation	35			
6114000	Télésurveillance des sites	24	33	- 9	
6115000	Traitements déchets	288	376	- 88	
6135150	Location Véhicules < 6 MOIS		-		
6135200	Locations mobilières autres >6 MOIS	1 053	1 061	- 8	
6135300	Locations mobilières Autres <6 MOIS	3 514	4 021	- 507	
6136000	Location Batiments FORT >6 MOIS	1 702	2 034	- 332	
6152100	Maintenance bâtiments	3 977	4 379	- 402	
6152200	Entretien Piste Nordiques,Sentier,Lac	16 077	18 873	- 2 796	
6155100	Maintenance RM				
6155300	Maintenance véhicules	194	221	- 27	
6155400	Maintenance informatique	4 173	4 528	- 355	
6155500	Maintenance radios	170	70	100	
6155800	Maintenance bureautique	261	234	27	
6155850	Maintenance télécommunications	16	24	- 8	
6155900	Maintenance Matériels Gros Outils	391	868	- 477	
6161100	Assurances	1 968	2 002	- 34	
6180000	Divers (nettoyage vêtements)	145	111	34	
6181000	Documentation et abonnements	36	16	20	
SERVICES EXTERIEURS		34 025	38 852	- 4 827	-12%
6211000	Personnel Extérieur	4 169	7 240	- 3 071	
6226000	Honoraires divers	762	784	- 22	
6226400	Honoraires juridiques sociales	138	272	- 134	

6226500	Honoraires Compta	860	1 182	-		
6227000	Frais d'actes(K-BIS,CCIJ,...)	20	103	-	82	
6228000	Divers(INPI,dépôt brevet,...)					
6231000	Annonces et insertions offre emploi	165	23		142	
6231200	Publicités	831	1 200	-	369	
6233100	Foires et Salons					
6234000	Cadeaux Clients	86	3		83	
6236000	Catalogues et imprimés	6 416	5 005		1 411	
6237000	Carte de visite, voeux..	0	0		0	
6238000	Dons		2			
6241000	Transport sur achats	266	215		51	
6251100	Frais de Déplacement-Missions	97	42		55	
6251200	Indemnités de stage	70				
6251300	Frais de stage	3				
6257000	Réceptions	680	829	-	148	
6261000	Frais d'affranchissement	146	223	-	77	
6262000	Frais de télécommunication	2 252	2 126		126	
6263000	Communication fréquentat- internet	1 897	1 884		12	
6278200	Frais-Commissions Bancaires	597	472		125	
6278900	Autres Frais (Banques, ANCV, Natixis)	923	827		96	
6281000	Cotisations diverses		20			
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		20 377	22 451	-	2 074	-9%
6312000	Taxe d'apprentissage	1 315	562		753	
6333000	Participation à formation professio	2 412	987		1 424	
6334000	Participation à effort construction	654	870	-	216	
6351000	CFE Cotisation Foncière Entreprise	72	69		3	
6351001	CVAE Cotis.S/Valeur Ajoutée Entreprise	1 442	931		511	
6352400	Taxe Véhicules Société	27	35	-	9	
6355000	TVA NON RECUP S/FRAIS INDIRECTS	2 788	3 018	-	231	
6358100	Vignette auto et carte grise	37	2		35	
6370000	Autres impôts /taxes/Formalités Douanes		18			
6372000	Taxe Handicapés AGEFIPH	52	20		32	
IMPOTS ET TAXES		8 798	6 511		2 286	35%
641	Salaires Saisonniers	65 432	55 840		9 593	
641	Salaires Permanents	77 292	80 833	-	3 540	
645	Charges sociales Saisonniers	17 584	16 252		1 332	
645	Charges sociales Permanents	26 404	25 860		543	
6472000	Versement au Comité d'Entreprise	381	334		47	
6475000	Médecine du travail	1 271	1 460	-	189	
6477000	CHEQUES DEJEUNER(Part Patronnale)	700	708	-	8	
6480000	Frais de formation		-			
CHARGES DE PERSONNEL		189 064	181 287		7 777	4%
6580000	Charges diverses de Gestion Courante	158	1 618	-	1 460	
AUTRES CHARGES		158	1 618	-	1 460	-90%
6611100	Intérêts emprunt et dette	239	127		112	
6616100	Agios bancaires	297	292		5	
6660000	Perte de change	5				
CHARGES FINANCIERES		542	419		123	29%
6712000	Pénalités et Amendes fiscales		2			
6718100	Autres charges exceptionnelles					
6720000	Charges sur exercice antér.	113				
6752000	VNC immobilis.corporelles	50	42		8	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		163	44		120	275%
6811100	Dot/immob.incorporelles	126	144	-	18	
6811200	Dot/immob.corporelles	3 375	2 992		383	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		3 501	3 136		365	12%
TOTAL DES CHARGES		447 952	378 034		69 918	18%
RESULTAT "FONCTIONNEMENT"		- 100 556	- 149 236		48 680	-33%

**COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE DSP REGIE INTERESSEE CCSR
2021/2022**

	Désignation	CCSR NORDIQUE	CCSR LOISIRS HORS NEIGE	TOTAL DSP REGIE CCSR	TOTAL DSP REGIE CCSR N-1	Variation /N-1	% Variation
7****	Autres produits	4 464	13 976	18 440	61 412	- 42 971	
46****	Recettes	703 894	333 420	1 037 315	1 002 432	34 882	
	TOTAL PRODUITS	708 358	347 396	1 055 755	1 063 844	- 8 089	-1%
6032210	VARIATION STOCK NORDIQUE	- 1 398		- 1 398	4 814	- 6 212	
6032211	VARIATION STOCK RM	- 53		- 53	520	- 573	
6032230	VARIATION STOCK GARAGE TUFFES	75	35	110	692	- 582	
6032240	VARIATION STOCK BILLETTERIE	- 2 694	- 1 277	- 3 971	1 320	- 5 291	
6041000	Achats Excursion(Yvoire,Genève,Gruyères)		173 885	173 885	109 264	64 621	
6043000	Achats Sensations(Canyon,Escalade,VTT)		312	312	-	312	
6044000	Achats Nautique		620	620	726	- 106	
6045000	Achats Activités Enfants		5 067	5 067	3 675	1 392	
6046000	Achats Découverte(Baliséor,Rando,visite)		74	74	220	- 146	
6050000	Achats Matériel Divers	913	678	1 591	821	770	
6051000	Matériel Sécurité	111		111	969	- 858	
6051400	Matériel Sécurité Personnel	576	221	797	2 623	- 1 826	
6051500	Matériel Environnement	743	37	780	121	659	
6052000	Achats Signalétiques	1 901	694	2 595	251	2 344	
6061000	Eau	686	1 257	1 943	1 471	472	
6061100	Electricité	12 200	958	13 158	13 271	- 114	
6061200	Carburant routiers(voitures+gros outils)	4 239	787	5 026	5 983	- 957	
6061400	Gaz	16 081	877	16 958	14 421	2 537	
6061450	Chauffage Fioul/Bois/Granulés			-	-	-	
6061500	GNR Dameuses	30 485		30 485	20 224	10 262	
6063100	Fournitures Produits consommables	2 521	256	2 777	3 031	- 254	
6063200	Frt petit outillage	540	124	664	620	43	
6063300	Lubrifiant, huiles, diluant,consom-	92		92	767	- 675	
6063400	Vêtements de travail	193	2	195	437	- 242	
6064100	Fournitures de bureau	235	522	757	1 068	- 310	
6064200	Fournitures billetterie	2 798		2 798	1 309	1 489	
6064300	Fournitures Informatiques, Téléphoniques	456	71	527	391	135	
6068000	Achat Pharmacie	320	75	395	265	129	
6070004	Boissons- Glaces-Snack Restauration		6 048	6 048	3 175	2 873	
	ACHATS	71 020	191 324	262 344	192 451	69 893	36%
6111000	Spectacles/Animation	74	35				
6113000	Frais de damage	42 720		42 720	40 000	2 720	
6113100	Frais Déneigt-Enneigt-Salage-balayage	9 733		9 733	4 115	5 618	
6114000	Télesurveillance des sites	105	24	129	291	- 162	
6115000	Traitements déchets	608	288	896	1 750	- 854	
6132000	Locations immobilières <6mois			-	-	-	
6135150	Location Véhicules < 6 MOIS			-	-	-	
6135200	Locations mobilières autres >6 MOIS	2 721	1 053	3 774	5 080	- 1 306	
6135300	Locations mobilières Autres <6 MOIS	297	3 514	3 811	4 298	- 488	
6136000	Location Batiments FORT >6 MOIS	3 590	1 702	5 293	9 466	- 4 173	
6152100	Maintenance bâtiments	14 549	3 977	18 526	14 759	3 767	
6152200	Entretien Piste Nordiques,Sentier,Lac	5 586	16 077	21 663	22 201	- 538	
6152300	Maintenance parkings	319		319	-	319	
6155100	Maintenance RM	169		169	-	169	
6155110	Maintenance RM électrique			-	21	- 21	
6155200	Maint- dameuses Alpin+ motoneiges	1 854		1 854	2 591	- 737	
6155250	Maint-dameuses Fond+motoneiges	27 908		27 908	9 207	18 701	
6155300	Maintenance véhicules	1 826	194	2 019	1 160	859	
6155400	Maintenance informatique	10 529	4 173	14 703	21 249	- 6 547	
6155500	Maintenance radios	1 656	170	1 826	324	1 502	
6155600	Maintenance neige de culture	4 540		4 540	4 599	- 59	
6155800	Maintenance bureautique	546	261	806	1 100	- 294	
6155850	Maintenance télécommunications	34	16	51	113	- 62	
6155900	Maintenance Matériels Gros Outils	824	391	1 215	3 912	- 2 697	
6161100	Assurances	15 101	1 968	17 069	17 943	- 874	

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le



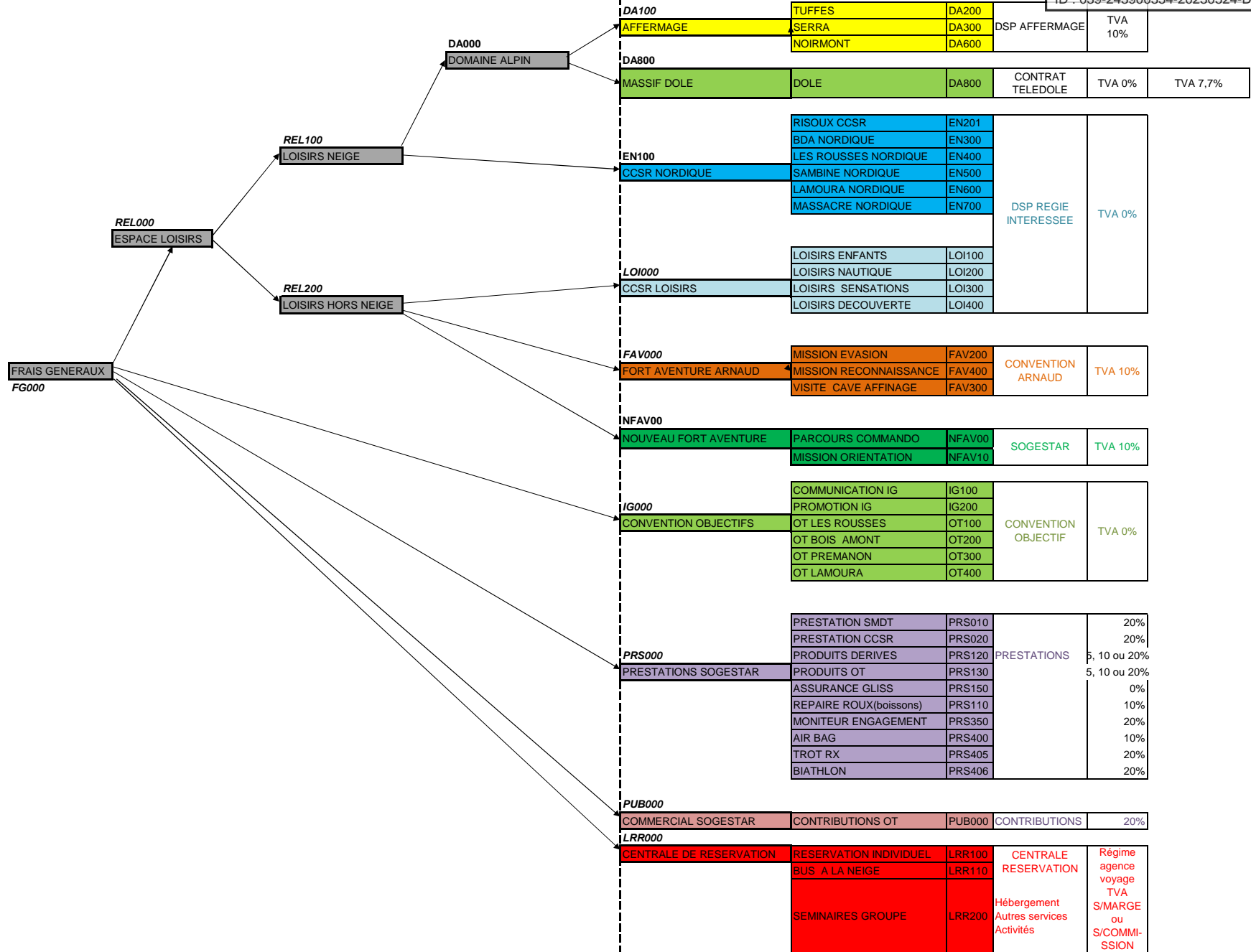
ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE

6180000	Divers (nettoyage vêtements)	41	145	186			
6181000	Documentation et abonnements	76	36	112	74	37	
SERVICES EXTERIEURS		145 406	34 025	179 431	164 505	14 816	9%
6211000	Personnel Extérieur		4 169	4 169	7 240	3 071	
6222000	Commissions	1		1	38	36	
6226000	Honoraires divers	408	762	1 171	1 707	536	
6226400	Honoraires juridiques sociales	291	138	429	1 265	837	
6226500	Honoraires Compta	2 115	860	2 975	5 503	2 528	
6227000	Frais d'actes(K-BIS,CCIJ,...)	43	20	63	478	415	
6228000	Divers(INPI,dépôt brevet,...)				-	-	
6231000	Annonces et insertions offre emploi	347	165	512	105	407	
6231200	Publicités	7 932	831	8 763	15 255	6 492	
6233100	Foires et Salons				-	-	
6234000	Cadeaux Clients	181	86	267	13	254	
6236000	Catalogues et imprimés	2 678	6 416	9 095	7 598	1 497	
6237000	Carte de visite, voeux..	0	0	0	0	0	
6238000	Dons				11	11	
6241000	Transport sur achats	2 550	266	2 815	1 030	1 785	
6248000	Divers (ramassage fonds)	1 683		1 683	17	1 666	
6251100	Frais de Déplacement-Missions	293	97	389	292	97	
6251200	Indemnités de stage	147	70	217	445	228	
6251300	Frais de stage	7	3	10	33	22	
6257000	Réceptions	974	680	1 655	1 454	200	
6261000	Frais d'affranchissement	475	146	621	1 676	1 055	
6262000	Frais de télécommunication	925	2 252	3 176	3 651	475	
6263000	Communication fréquentat- internet	1 527	1 897	3 424	3 738	314	
6278200	Frais-Commissions Bancaires	2 430	597	3 026	1 123	1 904	
6278900	Autres Frais (Banques, ANCV, Natixis)	1 257	923	2 180	2 038	141	
6281000	Cotisations diverses				91	91	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		26 263	20 377	46 641	54 801	8 160	-15%
6312000	Taxe d'apprentissage	1 681	1 315	2 996	2 273	723	
6333000	Participation à formation professio	4 533	2 412	6 944	3 955	2 990	
6334000	Participation à effort construction	929	654	1 583	2 108	525	
6351000	CFE Cotisation Foncière Entreprise	1 110	72	1 181	1 166	15	
6351001	CVAE Cotis.S/Valeur Ajoutée Entreprise	3 207	1 442	4 649	3 284	1 365	
6352400	Taxe Véhicules Société	57	27	84	165	81	
6355000	TVA NON RECUP S/FRAIS INDIRECTS	5 880	2 788	8 668	14 052	5 385	
6358100	Vignette auto et carte grise	78	37	115	8	107	
6370000	Autres impôts /taxes/Formalités Douanes	150		150	451	301	
6372000	Taxe Handicapés AGEFIPH	110	52	163	92	70	
IMPOTS ET TAXES		17 735	8 798	26 532	27 554	1 022	-4%
641	Salaires Saisonniers	119 297	65 432	184 729	153 277	31 452	
641	Salaires Permanents	92 074	77 292	169 366	256 464	87 097	
645	Charges sociales Saisonniers	44 350	17 584	61 934	30 766	31 168	
645	Charges sociales Permanents	35 489	26 404	61 893	66 413	4 519	
6472000	Versement au Comité d'Entreprise	804	381	1 185	1 556	371	
6475000	Médecine du travail	642	1 271	1 913	2 689	775	
6477000	CHEQUES DEJEUNER(Part Patronnale)	1 476	700	2 175	3 295	1 120	
6480000	Frais de formation						
CHARGES DE PERSONNEL		294 132	189 064	483 196	514 458	31 262	-6%
6540000	Pertes sur créances irrécouvrables						
6580000	Charges diverses de Gestion Courante	232	158	390	2 215	1 826	
AUTRES CHARGES		232	158	390	2 215	1 826	-82%
6611100	Intérêts emprunt et dette	505	239	744	591	153	
6616100	Agios bancaires	627	297	925	1 361	437	
6660000	Perte de change	11	5				
CHARGES FINANCIERES		1 143	542	1 686	1 952	283	-15%
6712000	Pénalités et Amendes fiscales				7	7	
6718100	Autres charges exceptionnelles						
6720000	Charges sur exercice antér.	238	113				
6752000	VNC immobilis.corporelles	106	50	157	195	38	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		344	163	507	202	46	-23%
6811100	Dot/immob.incorporelles	357	126	483	979	496	
6811200	Dot/immob.corporelles	7 518	3 375	10 893	16 339	5 446	
6817400	Dot/prov.créances douteuses						
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		7 875	3 501	11 376	17 318	5 942	-34%
TOTAL DES CHARGES		564 150	447 952	1 012 102	975 457	36 169	4%
RESULTAT "FONCTIONNEMENT"		144 209	- 100 556	43 653	88 387	- 44 258	-50%

CENTRES D'ANALYSE MUTUALISES
Répartition selon % CA Centre d'analyse Direct

CENTRES D'ANALYSE DIRECTS

Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_054-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/055
Bilan Vroom Service – Hiver 2022-2023

M. le Vice-président en charge des mobilités rappelle que, par délibération n°2022/62 adoptée le 18 mai 2022, la CCSR avait décidé de reconduire l'opération « Vroom Service » gérée par la SOGESTAR à travers la centrale Les Rousses Réservation pour l'hiver 2022-2023. La CCSR s'était par ailleurs engagée à prendre en charge un éventuel déficit de fonctionnement, à hauteur maximale de 5 000 €.

M. Antoine DELACROIX indique que le produit est commercialisé par Les Rousses Réservations, l'objectif est de proposer aux clientèles de venir sur la station sans voiture. Malgré un renforcement de la communication, le produit ne fonctionne pas davantage. Une piste avancée serait le coût du trajet qui s'élève à 40 € par voyageur depuis Dijon.

Pour l'hiver 2022-2023, le bilan du « Vroom Service » a permis de transporter 89 personnes depuis les gares SNCF de Dijon (57 personnes), Dole (31 personnes) et Morez (5 personnes). Le déficit de fonctionnement du service s'élève à 1 960 €. Pour mémoire, le nombre de personnes transportées les années précédentes étaient de 118 personnes en 2017, 212 personnes en 2018, 298 personnes en 2019, 241 personnes en 2020.

M. Christophe MATHEZ note que cela représente un coût pour la collectivité d'environ 19 € par voyageur.

M. Antoine DELACROIX remarque qu'on a la chance d'avoir une gare (Morez) à proximité mais que les horaires ne sont absolument pas adaptés. Il ajoute qu'il y a des pistes à trouver avec les territoires voisins.

M. Bruno PAGET-BLANC note qu'il y a la gare de la Cure qui est encore plus proche et qui fonctionne très bien avec des horaires importants.

Mme Claire CRETIN demande si la possibilité de Vallorbe avait été étudiée.

M. Antoine DELACROIX répond que des devis ont été réalisés et que l'ouverture du service vers ces destinations aurait augmenté d'autant le résultat.

Mme Claire CRETIN suggère également Frasne.

M. le Président souligne qu'une fois sur la station, il y a peu de solutions de déplacement pour les personnes non véhiculées ce qui pourrait également expliquer le manque de succès du service.

M Antoine DELACROIX répond qu'on ne doit pas avoir à rougir de notre service Skibus qui permet quand même de se déplacer sur la Station et pratiquer les activités en hiver.

M. Christophe MATHEZ ajoute qu'il faut trouver des solutions simples si l'on veut que cela fonctionne.

Pour les saisons futures, le fonctionnement du « Vroom Service » a été inséré dans le cahier des charges pour le contrat de concession de services relatif aux activités nordiques et l'animation sportive et de loisirs de la Station des Rousses.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le bilan de la saison hivernale 2022-2023 ainsi que la prise en charge par la CCSR du déficit de fonctionnement de 1 960 €.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22

Date de convocation : 16 mai 2023

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de délégués présents : 17

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

Nombre de votants : 19

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/056
Espace des Mondes Polaires
Modification du calendrier d'ouverture 2023

M. le Président rappelle que le Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2023 avait décidé la :

- Fermeture de la patinoire à compter du 6 mars 2023 ;
- Fermeture du musée à compter du 6 mars 2023, réouverture du 17 juin au 17 septembre 2023, puis fermeture.

Le calendrier modifié est présenté. Les horaires de l'Office de tourisme ont également été adaptés pour répondre aux exigences du classement de l'Office de tourisme en première catégorie.

M. Christophe MATHEZ indique que les chiffres projetés actuellement sur les dépenses de fonctionnement sont dans la fourchette haute des estimations.

M. le Président précise que les factures d'électricité depuis janvier ne sont toujours pas reçues. Il ajoute qu'une possibilité de retour au tarif réglementé pour les PME et les collectivités de moins de 50 000 habitants a été votée en deuxième lecture à l'assemblée nationale, contre l'avis du gouvernement, et que le texte doit maintenant être étudié au Sénat (sans date arrêtée pour le moment). Une telle évolution réglementaire permettrait de rouvrir l'EMP dans des conditions normales plus vite que prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le nouveau calendrier d'ouverture de l'Espace des Mondes Polaires jusque novembre 2023, annexé à la délibération.

Délibéré en séance, les jour et an susdit

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

ESPACE DES MONDES POLAIRES

CALENDRIER D'OUVERTURE D'AVRIL À NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le **07 JUIN 2023**

ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_056-DE



AVRIL 2023

L	Ma	Me	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI 2023

L	Ma	Me	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN 2023

L	Ma	Me	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET 2023

L	Ma	Me	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

AOÛT 2023

L	Ma	Me	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE 2023

L	Ma	Me	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2023

L	Ma	Me	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

NOVEMBRE 2023

L	Ma	Me	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DECEMBRE 2023

L	Ma	Me	J	V	S	D
Les jours et horaires d'ouverture seront définis prochainement.						

- 9h-12h30 et 14h-18h
- période de fermeture
- musée, boutique et office de tourisme (patinoire fermée)
- office de tourisme uniquement

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/057
Contrat Location de copieurs

M. le Président explique que la CCSR est liée par un contrat de location de copieurs avec la société Rex Rotary depuis le 25 Novembre 2019 pour une durée de 5 ans pour 3 copieurs (1 fort des Rousses pour la CCSR, 1 fort des Rousses pour le SMDT et 1 à l'Espace des Mondes Polaires). La société propose de changer le copieur de l'Espace des Mondes Polaires et celui du SMDT qui deviennent trop coûteux à l'entretien avec un réengagement de 5 ans.

Le contrat de location actuel s'élève à 3 294.47€ HT soit 3 953.36 € TTC par trimestre.

Une nouvelle étude a été réalisée auprès de trois sociétés. Deux proposent de racheter notre contrat en cours. Aux vues des consommations annuelles, il est proposé d'optimiser le nombre de copieurs en réduisant le nombre à deux, pour un coût global nettement inférieur. Après consultation de l'équipe du SMDT, leur copieur serait supprimé, les deux structures utilisant celui de la CCSR.

Mme Elodie SCARPELLINI explique que la suppression d'un copieur permet d'économiser près de 1000 € par trimestre. Les nouvelles offres sont d'avantage adaptées aux besoins et aux usages actuels de la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **AUTORISE** à l'unanimité M. le Président à prendre position et signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.
EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).
ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/058
Demande de subvention au titre de l'UTMJ (Ultra Trail des Montagnes du Jura)

M. le Vice-président en charge des finances indique que La CCSR a reçu une demande de subvention de 6 000 € de la part de l'Espace Mont d'Or pour l'organisation de l'UTMJ (Ultra Trail des Montagnes du Jura) qui se déroulera entre le 29, 30 septembre et 1er octobre 2023.

Pour rappel, une subvention d'un montant de 1 500 € avait été accordée par la CCSR en septembre 2020.

Le bureau propose au Conseil communautaire de verser la somme de 1 000 €.

Mme Delphine GALLOIS précise que deux courses sont au départ des Rousses (La Renarde et la Franco-Suisse) avec des départs à 5h et 7h du matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de verser une subvention de 1000 € à l'Espace Mont d'Or pour l'organisation de l'Ultra Trail des Montagnes du Jura.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.
EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).
ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/059
Demande de subvention Trans'Organisation

Conformément à la convention signée avec Trans'Organisation, la CCSR a reçu plusieurs demandes de subventions :

- Pour la Transjurassienne à hauteur de 22 500 €. M. le Vice-Président rappelle que le montant maximal conventionné est 22 500 €.
- Pour la Transjeune à hauteur de 2 500 €.
- Pour la Transju'trail à hauteur de 1 500 €.

Pour information, la convention arrive à échéance cette année 2023, elle sera discutée prochainement en commission neige.

M. le Président ajoute que l'enjeu et les coûts supportés par la collectivité portent sur le suivi des frais de damage.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE** à l'unanimité de verser les subventions de Trans'Organisation pour les événements cités.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,



Nolwenn MARCHAND

La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/060
Décision modificative n°1 du budget annexe « Maison médicale »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Corriger les montants inscrits en dépenses imprévues.
- Augmenter les crédits pour les charges locatives.
- Equilibrer les écritures d'ordre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « Maison Médicale » suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 614-414 : Charges locatives et de copropriété		469.65 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		469.65 €		
D 022-01 : Dépenses imprévues	100.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	100.00 €			
D 6811-414 : Dot. amort. immos incorporelles		330.35 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sectio		330.35 €		
R 777-414 : Rec... subv inv transférées cpte résult				700.00 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sectio				700.00 €
Total	100.00 €	800.00 €		700.00 €
Total Général		700.00 €		700.00 €

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.
EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).
ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/061
Décision modificative n°1 du budget annexe « ZA de TRECHAUMONT »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023,
Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour équilibrer les écritures d'ordre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « ZA de Tréchaumont » suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6015-61 : Terrains à aménager		5 175.73 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 175.73 €		
D 7133-01 : Variat° en-cours de production biens	5 180.73 €			
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sectlo	5 180.73 €			
D 65888-01 : Autres		5.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		5.00 €		
Total	5 180.73 €	5 180.73 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,

Nolwenn-MARCHAND



La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.
EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).
ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/062
Décision modificative n°1 du budget annexe
« Espace des Mondes Polaires »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Augmenter les crédits pour les annulations de titres.
- Equilibrer les écritures d'ordre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe « Espace des Mondes Polaires » suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6037-020 : Variat. stocks march., terrains nus	63.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	63.00 €			
D 673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		63.00 €		
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		63.00 €		
Total	63.00 €	63.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2188-020 : Autres immobilisations corporelles		22 370.99 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		22 370.99 €		
R 28188-01 : Autres immo. corporelles				22 370.54 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sectio				22 370.54 €
R 1068-01 : Excédents de fonctionnement capitalisés				0.45 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves				0.45 €
Total		22 370.99 €		22 370.99 €
Total Général		22 370.99 €		22 370.99 €

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



La secrétaire de séance,

Claire CRETIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 24 mai 2023 au siège
de la Communauté de communes

Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 21
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 16 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Claire CRETIN

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Claire CRETIN, Antoine DELACROIX, Delphine GALLOIS, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Marc NARABUTIN, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Christophe VAZ TEIXEIRA.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Robert BONNEFOY (pouvoir à Christophe MATHEZ), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

ABSENTS : Sandrine VAUFREY, Mélanie VAZ.

Délibération n°2023/063
Décision modificative n°1 du budget principal
« Communauté de Communes »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 5 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023, Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour :

- Corriger les montants inscrits en dépenses imprévues.
- Corriger les écritures budgétaires concernant les dépenses d'investissement.
- Equilibrer les écritures d'ordre.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal « Communauté de Communes » suivante :

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le **07 JUIN 2023**



ID : 039-243900354-20230524-DEL2023_063-DE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615221-020 : Entretien, réparations bâtiments publics		31 350.51 €		
D 6228-020 : Divers		1 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		32 350.51 €		
D 022-01 : Dépenses imprévues	41 350.51 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	41 350.51 €			
D 6811-01 : Dot. amort. immos incorporelles		9 000.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sectio		9 000.00 €		
Total	41 350.51 €	41 350.51 €		
INVESTISSEMENT				
D 2031-01 : Frais d'études	300 000.00 €			
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sectio	300 000.00 €			
D 2158-01 : Autres inst.,matériel,outil. techniques		300 000.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		300 000.00 €		
R 1311-93-633 : Hébergements de plein air			20 766.66 €	
R 1312-66-633 : SIGNALÉTIQUE RANDO TRAVAU			2 500.00 €	
R 1312-70-845 : VOIE VERTE			134 375.00 €	
R 1312-88-633 : Bike parks			15 666.00 €	
R 1312-89-633 : Belvédères			20 700.00 €	
R 1312-90-633 : Amélioration nordique			29 000.00 €	
R 1312-93-633 : Hébergements de plein air			31 250.00 €	
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales			254 257.66 €	
R 1311-93-633 : Hébergements de plein air				20 766.66 €
R 1312-66-633 : SIGNALÉTIQUE RANDO TRAVAU				2 500.00 €
R 1312-70-845 : VOIE VERTE				134 375.00 €
R 1312-88-633 : Bike parks				15 666.00 €
R 1312-89-633 : Belvédères				20 700.00 €
R 1312-90-633 : Amélioration nordique				29 000.00 €
R 1312-93-633 : Hébergements de plein air				31 250.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				254 257.66 €
Total	300 000.00 €	300 000.00 €	254 257.66 €	254 257.66 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Délibéré en séance, les jour et an susdits

Le Président,

Nolwenn MARCHAND



La secrétaire de séance,

Claire CRETIN